

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

HISTOIRE DE LA COLONIE FRANÇAISE EN CANADA.

PREMIERE PARTIE.

(*Suite.*)

CHAPITRE VI.

EFFORTS DE CHAMPLAIN ET DES RÉCOLLETS POUR DONNER COMMENCEMENT A LA FORMATION D'UNE COLONIE.

I.

Champlain repasse à Québec pour donner commencement à une vraie colonie.

Champlain, obligé, par sa charge, de veiller à l'exécution de l'engagement des associés, fit prendre, le 11 janvier 1620, une copie authentique de cet acte par les notaires Guerreau et Fourcy ; et ne doutant pas que l'établissement de Québec ne dût prendre la forme d'une vraie colonie, il résolut de s'y dévouer lui-même tout entier. Dans ce dessein, il donna ordre à ses affaires domestiques, fit transporter tous ses effets au lieu de l'embarquement, et disposa même madame de Champlain, sa femme, et plusieurs personnes attachées à son service, à aller se fixer à Québec. Enfin, pour entrer plus parfaitement dans les vues du roi au sujet de la religion, et la faire fleurir en Canada, il demanda avec instance, au Provincial des Récollets, que le P. Denis Jamay, resté en France comme procureur de la mission, retournât à Québec, et y reprît ses fonctions de supérieur ou de commissaire ; ce qu'il obtint, ainsi qu'un renfort de deux autres religieux. L'un d'eux, le P. Georges Le Bailif, était particulièrement connu du duc de Montmorency, du sieur Dolu et de M. de Villemelon, intendant de l'amirauté ; et, par estime pour la sagesse et la prudence de ce religieux, ils recommandèrent à Champlain, avant leur départ de France, de ne rien entreprendre, en Canada, sans sa participation, l'assurant qu'ils auraient toujours pour agréable tout ce qu'il ferait de concert avec lui.

II.

Madame de Champlain va s'établir à Québec.

Après une assez fâcheuse traversée, qui dura près de deux mois, le navire où ils s'étaient embarqués arriva près de Tadoussac, le 7 juillet de

cette année 1620 ; et le lendemain, on vit venir à bord un petit bateau où se trouvait le frère de madame de Champlain, Eustache Boullé, qui était depuis deux ans et demi dans la Nouvelle-France. Il fut aussi étonné qu'agréablement surpris de voir sa sœur dans ce navire ; et cet étonnement, de sa part, peut faire conjecturer que, si elle entreprit le voyage, à l'insu de son frère, c'est qu'elle y avait été déterminée assez promptement par son mari. Cette jeune dame, amenée, comme on l'a dit, à la foi catholique, par le zèle de Champlain et d'autres personnes instruites qu'il employa pour la désabuser de ses erreurs, avait fait abjuration à l'âge d'environ quatorze ans ; et, depuis ce temps, quoique son mari demeurât en Canada, elle avait persévéré constamment dans la pratique de la piété chrétienne, malgré l'espèce de persécution que lui faisaient souffrir ses parents, pour la faire rentrer dans la secte de Calvin. Voulant donc se soustraire à leurs poursuites, et mettre sa foi en sûreté, elle accompagna, en 1620, son mari dans la Nouvelle-France ; et l'on peut présumer aussi que, touchée des promesses de la compagnie pour l'établissement de la colonie, elle voulait en seconder, en personne, l'accomplissement, en se fixant ainsi à Québec, dans l'espérance d'y attirer de nouveaux colons par son exemple.

III.

Champlain fit publier ses lettres de commission ; il établit des officiers de justice.

Arrivés dans ce poste, Champlain et sa suite allèrent d'abord à la chapelle, et rendirent grâces à Dieu de les avoir conduits au terme de leur navigation. Avant tout, il voulut faire publier les lettres du roi et celles du vice-roi, dont il était porteur, afin de faire reconnaître leur autorité et la sienne propre, dans le lieu même où il devait l'exercer. C'est pourquoi le lendemain, après la sainte messe, un Père Récollet exhorta, par un sermon, tous les colons à l'obéissance au roi et aux personnes qui le représentaient, et annonça que les lettres de commission royale seraient lues en présence de tous, afin que personne n'en prétendît cause d'ignorance. L'exhortation achevée, on sortit de la chapelle, et, tout le monde étant assemblé, on fit lecture publique de la commission du roi à M. de Montmorency, et de celle du vice-roi à Champlain, son lieutenant ; à quoi chacun répondit par les cris de *Vive le Roi*. On tira le canon, en signe d'allégresse ; et ce fut ainsi que Champlain prit possession de l'habitation de Québec et du pays, au nom du duc de Montmorency. Obligé, par la volonté expresse du roi, de rendre la justice à tous ses sujets de la Nouvelle-France, Champlain, pour donner plus de solennité à ses sentences, devait s'associer les hommes les plus capables qu'il trouvait dans le pays, et en faire comme ses assesseurs. Et, en effet, aussitôt après son retour, nous voyons, pour la première fois, des officiers de justice établis : un procureur du roi, Louis Hébert ; un lieutenant du prévost, Gilbert Coursera,

un nommé Nicolas, qualifié greffier de la juridiction de Québec ; et, comme Champlain était chargé aussi de la police, il rendit, pour tenir chacun dans son devoir, diverses ordonnances, qui furent publiées le 12 septembre 1621.

IV.

Triste état de l'habitation ; Champlain la fait réparer.

Cette histoire étant destinée à rappeler les origines de la colonie française en Canada, on nous permettra d'entrer ici dans quelques détails, très-propres à faire connaître les commencements de Québec, et le zèle de Champlain pour la formation de cet établissement, qu'on doit regarder comme son ouvrage. Lorsqu'il y retourna, cette année 1620, il venait de faire un séjour de près de deux ans en France, et il lui fut aisé de reconnaître combien cette longue absence avait été nuisible au pays. Ce qu'on appelait alors l'habitation consistait en quelques bâtiments construits aux frais de la compagnie, pour y loger les hommes employés au commerce, et pour y garder les marchandises, les pelleteries et les provisions. Ces bâtiments, ayant été presque entièrement construits en bois, sans beaucoup de solidité et de soin, on se voyait dans la nécessité de les réparer tous les ans, pour qu'ils fussent encore habitables. Mais, pendant la dernière absence de Champlain, les Récollets, qui commencèrent alors un bâtiment, dont nous parlerons bientôt, employèrent, à leurs propres frais, les ouvriers de la compagnie ; ce qui fut cause que cette année on négligea entièrement les réparations ordinaires de l'habitation : en sorte que Champlain, en arrivant à Québec, fut assez embarrassé pour loger sa famille. “ Je trouvai cette habitation si délabrée et si ruinée, dit-il, qu'elle me faisait pitié. Il y pleuvait de toute part, le vent y entraît par toutes les jointures des planches, qui s'étaient rétrécies en se séchant. Un des logements était tombé, le magasin menaçait ruine ; enfin la cour était si sale, que tout cela ressemblait à une pauvre maison des champs, où des soldats auraient passé.” Il employa donc, sans délai, une partie des ouvriers à les réparer, ce qui ne lui donna pas peu d'exercice ; et, enfin, par son activité, les travaux furent poussés avec tant de diligence, que, malgré le petit nombre d'ouvriers qu'il put y mettre, les bâtiments se trouvèrent en peu de temps en état de le loger, lui et les siens. Tous ces logements, qui composaient l'habitation, appelée proprement *Kébec*, ou maison des marchands, étaient entourés d'une clôture, et défendus par un fossé, comme on l'a dit déjà. Pendant l'absence de Champlain, on avait construit une maison pour le *boulangier et le serrurier* ; et il fait remarquer qu'elle fut établie *proche de l'habitation* : cette maison ne pouvant être dans l'enclos des logements. C'est que toutes ces constructions étant en bois, il y eût eu danger de les voir consumées par le feu, si le four du boulangier ou la forge du serrurier eussent été renfermés dans le Fort.

V.

Four à chaux. Couvent des Récollets à Ste. Croix, lieu désigné d'abord pour la ville.

Jusqu'alors on s'était contenté de construire, en simple charpente, tout ce qu'il y avait eu de bâtiments à l'habitation de Québec ; mais, cette année 1620, avant l'arrivée de Champlain, les Récollets commencèrent une construction en maçonnerie, s'étant procurés, dans le pays, des pierres calcaires. Ils bâtirent même un four à chaux, pour leur usage, et c'est le premier exemple de cette sorte d'industrie, que nous trouvions, dans l'histoire de la colonie. Enfin, comme on se proposait de bâtir la ville, non dans l'endroit où était l'habitation, mais à une petite demi-lieue de là, sur les bords de la rivière où Jacques Cartier avait hiverné, ces religieux résolurent d'y construire leur bâtiment. Il paraît que Louis Hébert, comme premier colon de Québec, avait déjà devancé les Récollets, dans ce lieu, non en élevant des bâtiments, mais en y défrichant des terres, sur lesquelles il avait sans doute dessein de s'établir. Du moins, les échangea-t-il pour d'autres, situées proche de la maison qu'il fit bâtir alors, et que les Récollets, qui les avaient fait défricher eux-mêmes, lui cédèrent pour sa commodité. Le bâtiment qu'ils entreprirent, cette année 1620, était destiné à leur servir de couvent et à loger des enfants sauvages, qu'ils se proposaient d'y attirer, pour les instruire. Mais, comme ces religieux ne pouvaient, d'après leur règle, vivre autrement que de quêtes, et ne devaient posséder d'autres biens que leur maison et leur enclos, ils sollicitèrent, pour élever cet édifice, des aumônes, en France, au défaut de la compagnie des Marchands, qui leur refusait son concours. Un ecclésiastique de grande piété, du diocèse de Rouen, M. Charles de Ransay des Boues, grand vicaire de Pontoise, syndic général des missions de ces Pères, voulut bien leur donner, pour première aumône, la somme de 600 livres ; quelques autres personnes zélées contribuèrent aussi à cette bonne œuvre ; et Champlain, qui était alors en France, reçut, lui-même, pour eux, tous ces secours.

VI.

Eglise de Notre-Dame des Anges. La Rivière Sainte-Croix prend le nom de Saint-Charles.

Dès qu'ils en furent informés, les Récollets de Québec firent préparer, sans délai, les matériaux, qu'on transporta, durant l'hiver, sur la place choisie : et il est à remarquer que des Français et des sauvages se prêtèrent à ce travail, sous la conduite de Dupont-Gravé, qui voulut sans doute faire, en cette occasion, preuve de zèle pour l'établissement de la colonie. Enfin, toutes choses étant disposées, le 3 juin 1620, le P. d'Oibeau posa solennellement la première pierre de l'église, au nom du roi et du prince de Condé, qu'on croyait être encore vice-roi de la Nouvelle

France, et qui venait d'être remplacé par le duc de Montmorency. Aussi mit-on, sur cette pierre, les armes du prince, aussi bien que celles du roi. Au moyen des aumônes dont on a parlé, les Récollets employèrent douze ouvriers à ces constructions ; et le P. Jamay, étant revenu en Canada avec Champlain, y en appliqua d'autres encore, qu'il avait amenés de France, en sorte que l'église fut achevée l'année suivante, 1621, et bénite le 25 mai. On la mit sous le titre et le patronage de Notre-Dame des Anges, qu'elle porta depuis, ainsi que le couvent ; et, par honneur pour M. Charles de Ransay des Boues, père et fondateur de la mission des Récollets, à Québec, on donna alors le nom de Saint-Charles à la petite rivière appelée de *Sainte-Croix* par Jacques Cartier (*).

VII.

Couvent des Récollets construit de manière à pouvoir s'y défendre.

Comme le couvent était à une demi-lieue du fort de Québec, et que les religieux pouvaient y être exposés aux pilleries des sauvages, on avait eu soin de le fortifier, pour pouvoir s'y défendre, dans le besoin. “ Notre logis est fort commode, dit le P. Sagard, mais ressemble plutôt à une petite maison de noblesse des champs, que non pas à un monastère de Frères Mineurs, ayant été contraints de le bâtir ainsi pour nous fortifier contre les sauvages, s'il voulaient nous en chasser. Le corps de logis est au milieu de la cour, comme un donjon, avec des courtines et des remparts, faits de pièces de bois ; aux quatre coins, quatre petits bastions, élevés de douze à quinze pieds, sur lesquels on a établi de petits jardins ; puis, la grande porte avec une tour carrée, au-dessus, faite de pierres, qui nous sert de chapelle ; enfin, un beau fossé naturel, tout à l'entour de la maison et du jardin.” Après qu'on eut fait ces constructions, le P. Le Baillif obtint des lettres patentes de Louis XIII, par les-

* Le P. Charles Lalemant, dans sa *Relation* de 1626, assure que les Récollets avaient dédié leur chapelle à saint Charles, ce qu'on pourrait peut-être entendre non de leur église construite en 1620 et 1621, mais de leur première chapelle de 1615, qu'on put mettre sous ce vocable, par honneur pour M. Charles de Ransay. Quoi qu'il en soit, le P. Leclercq, qui l'entend de celle de 1621, en conclut que la *Relation* de 1626 est une pièce apocryphe, le P. Lalemant n'ayant pu ignorer que l'église des Récollets avait été mise sous le vocable de *Notre-Dame des Anges*. Cette conclusion nous paraît être invraisemblable ; et nous aimerions mieux supposer que le P. Lalemant, arrivé depuis peu en Canada, ait pu croire que la nouvelle église eût été dédiée à Saint Charles à cause du nom de ce Saint, donné dès lors à la rivière voisine, que de penser que la *Relation* de 1626 fût une pièce qu'on lui eût faussement attribuée. Cette même *Relation*, adressée au Père Provincial de Paris, sous le nom du P. Lalemant, fut insérée au seizième tome du *Mercur françois* ; les jésuites d'alors ni les autres venus depuis ne l'ont jamais désavouée ; le P. de Charlevoix l'a mentionnée dans sa *liste des auteurs* sur l'histoire du Canada, comme un ouvrage du P. Lalemant, et, pour tous ces motifs, on l'a insérée sous la signature de ce Père au *Recueil des Relations* de la Nouvelle-France, imprimé à Québec en 1858.

quelles ce prince confirma aux Récollets la propriété du terrain du couvent et du séminaire, en vue de favoriser l'éducation des enfants sauvages ; et, en outre, la propriété de deux cents arpents de terre, destinés pour y former à l'agriculture les parents de ces enfants, et les faire résider près du couvent de ces religieux. Le roi leur accorda aussi des terrains, pour les mêmes fins, à Tadoussac, aux Trois-Rivières et chez les Hurons, ou plutôt il confirma les concessions que la compagnie des Marchands leur en avait déjà faites. Ce fut tout ce qu'elle donna pour contribuer à l'éducation des sauvages et à l'établissement du séminaire dont nous parlons.

VIII.

Culte divin à Québec. Les Récollets y exercent les fonctions pastorales.

Comme il avait été construit au moyen d'aumônes de France, ce fut encore par des secours venus de ce pays que l'église de Notre-Dame des Anges fut pourvue d'ornements et du reste du mobilier. Le Nonce voulut y contribuer, mais surtout la reine Anne d'Autriche, femme de Louis XIII, qui, entre autres présents, y envoya une chapelle complète, dont le calice, qui portait les armes de France, fut longtemps conservé à Québec. Dans leur nouveau couvent, les Récollets pratiquaient la vie régulière et célébraient tous les jours la sainte Messe, avec l'Office canonial, sans abandonner pour cela la maison et la chapelle qu'ils avaient fait construire, en 1615, dans l'endroit où est aujourd'hui la basse ville de Québec. Cette maison leur servait d'hospice, et la chapelle de succursale. Ils y administraient les sacrements, y faisaient publiquement l'Office divin, de même que dans leur église de Notre-Dame des Anges ; et, quoique cet Office fût fort simple, on tâchait de l'accompagner du chant, surtout les jours de fêtes et de dimanches, au moyen des Français Catholiques, qui voulaient bien y concourir. Enfin, l'année même de la bénédiction de l'église de Notre-Dame des Anges, les Récollets, en qualité de curés du pays, ouvrirent des registres de baptêmes, mariages et sépultures ; et vers ce temps, au plus tard l'année 1624, ils choisirent saint Joseph pour patron du pays et protecteur de cette église naissante, et firent, à cette occasion, une grande solennité à laquelle assistèrent les habitants Catholiques et plusieurs sauvages des environs.

IX.

Les Récollets appellent des auxiliaires laïques et donnent l'habit à l'un d'eux. Séminaire.

La compagnie des Marchands s'était chargée de nourrir quatre missionnaires, et ensuite six ; mais ce nombre ne pouvant suffire aux missions lointaines et à l'habitation de Québec, les Récollets désirèrent de conduire en Canada de jeunes hommes laïques, qui, par zèle, s'étaient offerts à eux

pour les seconder, selon leur pouvoir, dans les fonctions de leur ministère ; et, comme leur passage dans la Nouvelle-France entraînait peu de frais, messieurs de la compagnie, qui visaient à l'épargne, se montrèrent faciles et même satisfaits de les embarquer sur leurs vaisseaux. Ces jeunes gens, en travaillant de leur mieux à humaniser et à catéchiser les sauvages, dans les missions, se rendirent très-utiles. L'un d'eux, nommé Pierre Langois-seux, natif de Rouen, après trois ans employés à l'instruction des sauvages de la mission des Trois-Rivières, fut admis, sur ses instances longtemps réitérées, à faire les exercices du noviciat, et reçut, au mois de septembre 1622, dans l'église de Notre-Dame des Anges, le saint habit, avec le nom de frère Charles, de celui du Père syndic, M. de Ransay de Boues. La cérémonie eut lieu en présence de Champlain, de tous les Français et d'une multitude de sauvages. Quelques habitants en furent même si touchés, qu'ils eurent la dévotion de vouer leurs enfants à saint François ; et, pour seconder leur piété, on donna à trois de ceux-ci le petit habit de l'Ordre ; ce qui fit désirer aussi aux sauvages, par pure fantaisie pour cette nouveauté, la même faveur pour leurs enfants. Quelque zèle qu'ils déployassent, ces religieux, après avoir construit leur séminaire, ne purent procurer qu'à quelques enfants sauvages le bienfait de l'instruction. " Notre séminaire serait d'une grande ressource, écrivaient-ils, si l'on avait le moyen de fournir à tout ; mais, vu la pauvreté du pays, nous ne saurions y nourrir qu'un petit nombre de sauvages. Ce serait toujours beaucoup de gagner quelques âmes à Dieu ; nous attendons le reste de sa grâce. (*)

X.

Champlain trace le plan d'une nouvelle habitation.

Jusqu'en l'année 1623 on s'était contenté de réparer, tous les ans, l'habitation de Québec, comme il a été dit. Cette année, Champlain, outre

(*) L'un de ces enfants, Huron de nation, âgé de seize ans, et instruit au séminaire, fut envoyé en France et conduit à Rouen, où il reçut le baptême, avec un grand appareil le 8 décembre 1627, au milieu d'un grand concours, le bruit s'étant faussement répandu qu'il était le fils du roi du Canada. L'archevêque, assisté par un nombreux clergé, alla le recevoir processionnellement au portail de la cathédrale dit *des Libraires*, au chant solennel du psaume *Lauda, Jerusalem*, et le conduisit, de là, sur une estrade élevée, afin que la cérémonie pût être vue par la foule, qui remplissait l'église et les galeries. Ce sauvage eut pour parrain le duc de Longueville, gouverneur de la province de Normandie, et pour marraine madame la duchesse de Villars, qui lui imposèrent le nom de Louis de Sainte-Foi. Deux ans après, il fut fait prisonnier par le général David Kerk, qui, le prenant pour le fils du roi du Canada, espérait qu'il lui faciliterait la prise de tout le pays. Mais, s'étant rendu maître de Québec, l'année suivante, et ayant reconnu que son captif était le fils d'un pauvre Huron, tout nu et sans autorité, il le rendit à son père avec un habit médiocre, et retint l'équipage magnifique qu'on lui avait donné, dont il s'était servi jusqu'alors. Cet équipage et cette extraction imaginaires, qui avaient enflé le cœur de ce néophyte, lui devinrent funestes : il reprit la vie et les maximes sauvages et ne conserva plus rien de chrétien.

les réparations des logements, fit paver la cour, et c'est ici le premier exemple d'un pavage en Canada. Mais, ayant fait visiter et examiner l'habitation par des maçons et des charpentiers pour savoir si elle pouvait durer encore, ils jugèrent qu'il serait plus expédient d'en construire une nouvelle que de réparer tous les ans la vieille, qui menaçait ruine, à l'exception du magasin des marchandises, construit en pierres à chaux et à sable. Cet avis ayant été adopté, Champlain traça le plan d'un nouveau bâtiment. D'après ce plan, on devait abattre tout ce qui existait, à l'exception du magasin, à la suite duquel on construirait les autres corps de logis de dix-huit toises, avec deux ailes de dix toises, de chaque côté, et quatre petites tours aux quatre coins ; enfin, devant l'habitation, un ravelin commandant sur la rivière, le tout entouré de fossés, avec pont-levis. Quoique Champlain n'eût que dix-huit hommes, il fit assembler et préparer tous les matériaux pour commencer les travaux au printemps. Le 1er de mai, on ouvrit en effet la terre pour les fondements, que l'on commença de maçonner le 6, après que Champlain eut posé une pierre, où il avait fait graver les armes du roi et celles du duc de Montmorency, avec son propre nom et l'année courante. L'habitation ainsi construite, devait mettre les colons à couvert des insultes des sauvages ; mais, ce que Champlain avait plus à cœur encore, et que, jusque-là, il n'avait pu obtenir de la compagnie, c'était la construction d'un Fort de défense, qui pût résister aux Européens établis en Amérique, s'ils venaient pour attaquer la colonie et s'emparer du pays. “ C'est le vrai moyen, disait-il, de ne point recevoir d'affront de la part d'un ennemi, qui, sachant qu'il n'y a que des coups à gagner, du temps et dépenses à perdre, se gardera bien de mettre en risque ses hommes et ses vaisseaux.”

XI.

Champlain commence la construction d'un fort de défense à Québec.

S'étant donc fait autoriser, ou plutôt obliger par le duc de Montmorency, dans ses lettres de lieutenant, à construire des fortifications à Québec, il commença d'exécuter sa mission, dès son arrivée, en 1620. Il choisit, pour établir ce Fort, qu'il appela de Saint-Louis, non plus le bord de l'eau, où était l'habitation, mais la montagne même de Québec, qui commande le fleuve, et lui parut être, à cause de son élévation, une position très-avantageuse. Il y fit travailler aussi l'année suivante, 1621, où nous voyons qu'à l'occasion de troubles qui s'élevèrent entre l'ancienne et la nouvelle société des Marchands, comme nous le dirons, il mit dans ce Fort le sieur de Mai, Boullé son beau-frère, et seize hommes, avec quelques vivres, des armes, de la poudre et du plomb, pour la défense de la place, sans cesser de faire continuer la construction de ce fort, autant qu'il le pouvait. Dans l'hiver de 1623 à 1624, voulant faciliter le transport des matériaux dans

ce lieu de difficile accès, il fit disposer un petit chemin jusqu'à la place désignée. Il y fit traîner, sur la neige, les pièces de bois préparées pour le Fort, et les fit lever, dès le 18 du mois d'avril, afin de le mettre en défense, autant qu'il lui serait possible. Pendant qu'on construisait ainsi les logements du Fort Saint-Louis, un grand coup de vent enleva la couverture, à cause de sa trop grande hauteur, et la porta à plus de trente pas au-delà du rempart, ce qui occasionna du retardement dans les travaux, comme il sera dit dans la suite.

XII.

Zèle de Champlain pour l'agriculture.

Un autre objet, que Champlain avait singulièrement à cœur, c'était de mettre la petite colonie en état de tirer sa subsistance du sol même du pays. Quoiqu'il n'ignorât point que la Compagnie fût opposée à ce dessein, il ne laissa pas de faire tous ses efforts pour commencer le défrichement des terres, et, afin de donner lui-même l'exemple aux autres, il fit préparer, en 1622, des jardins pour y semer en automne et voir ce qui en sortirait au printemps. "Ce que je fis, prenant, dit-il, un singulier plaisir à cette occupation, à cause de l'utilité et des avantages qu'en recevait toute l'habitation ; car l'on ne saurait dire combien on reçoit d'utilité des jardinages, en ces lieux : ce dont personne n'avait fait d'épreuve ; car la plupart voudraient bien cueillir, mais rien semer." On doit conclure de ces paroles, que les petits jardins que Champlain visita à son retour de France, et dont il parle lui-même, étaient aussi son propre ouvrage. Les Récollets, qui avaient défriché des terres, et exhortaient les sauvages à l'agriculture, établirent aussi un verger, ou jardin, qui joignait leur enclos, et ce verger était même très-beau, au témoignage du P. Sagard.

XIII.

Hébert, premier colon, s'applique à l'agriculture. Sa famille.

Ce fut sur les instances de Champlain, que l'année 1617, Louis Hébert, déjà nommé, se détermina à passer en Canada avec sa famille. Peut-être que, pour faire consentir plus aisément les associés à recevoir ce premier colon, Champlain leur allégua un autre motif d'utilité publique, plus propre à faire impression sur ces Marchands intéressés ; car Hébert était apothicaire, et pouvait se rendre utile aux employés de ces messieurs. Il avait autrefois accompagné Poutrincourt à Port-Royal, en cette qualité, et Les-carbot, qui l'y avait connu alors, ajoute que, outre l'expérience qu'Hébert avait de son art, il prenait grand plaisir au labourage de la terre, et, qu'avec son aide, Poutrincourt avait fait cultiver un peu de terre pour y semer du blé. Hébert justifia les espérances de Champlain en s'appliquant le premier en Canada, à l'agriculture ; et comme il est certain que la

compagnie ne fit pas défricher un arpent et demi de terre, on peut conclure que, dans le récit suivant, le P. Sagard a voulu signaler les travaux de cet industrieux colon. “ Outre la maison des Marchands, ou Québec, “ il y a, dit-il, un autre logis, au-dessus de la terre haute, en lieu fort “ commode, où l'on nourrit quantité de bétail qu'on y a mené de France ; “ on y sème aussi, tous les ans, force blé d'Inde et des pois, que les asso- “ ciés traitent par après aux sauvages pour des pelleteries. Je vis en ce “ champ un jeune pommier, qui y avait été apporté de Normandie, chargé “ de fort belles pommes, comme aussi de jeunes plants de vigne fort beaux, “ et tout plein d'autres petites productions, qui témoignaient de la bonté “ de la terre.” Cette famille fut aussi la première qui s'établit en Canada, et donna lieu en 1617, au premier mariage catholique, béni avec les solennités ordinaires, entre la fille aînée de Louis Hébert et le sieur Etienne Jonequest, natif de Normandie. Celle-ci mourut, peu après, en travail d'enfant ; mais, au bout de quelques années, Hébert maria sa seconde fille avec un charpentier au service de la Compagnie, nommé Couillard, dont la postérité, en Canada, se multiplia beaucoup. Le P. Le Clercq, parlant de Louis Hébert, dit avec raison : “ On peut l'appeler l'Abraham “ de la colonie, le père des vivants et des croyants, puisque sa postérité “ a été si nombreuse, qu'elle a produit quantité d'officiers de robe et “ d'épée, de marchands habiles pour le négoce, de très-dignes ecclésiastiques ; enfin, grand nombre de bons chrétiens, dont plusieurs même ont “ beaucoup souffert, et d'autres ont été tués par les sauvages, pour les “ intérêts du pays.”

XIV.

Les Récollets et Champlain excitent les sauvages à l'agriculture.

Nous avons dit qu'au défaut de la compagnie, qui refusait d'appliquer les sauvages à l'agriculture, les P. Récollets avaient obtenu deux cents arpents de terre contiguës à leur couvent, pour les y établir et les former à la culture des champs. Quelques sauvages, cédant aux influences de ces religieux, prirent, en effet, ce parti, et le P. Lalemant rapporte, sous l'année 1626, que trois ou quatre familles sauvages avaient défriché, près de Québec, deux ou trois arpents de terre, et y semaient du blé d'Inde. Champlain, de son côté, aurait voulu les y attirer en grand nombre, pour les rendre sédentaires, en les exerçant à la culture des terres, et les faisant vivre avec des Français. Il pensait, avec les Récollets, que c'était le moyen le plus sûr de leur procurer les bienfaits du baptême, et les attacher aux Français, qui pourraient tirer d'eux des services considérables, surtout pour la découverte des pays du Canada encore inconnus. Peu après son retour de France, il lia amitié, pour ce dessein, avec un sauvage appelé Miriston, qui désirait d'être chef d'une troupe des siens, comme l'avait été son père. Champlain lui promit de le faire nommer chef, pour-

vu que lui et ses compagnons, qui étaient au nombre de trente, s'établissent près de Québec, y eussent une demeure arrêtée, et cultivassent la terre pour en retirer du blé d'Inde, afin de ne plus souffrir la faim, qu'ils enduraient quelquefois ; ajoutant que, par là, les Français les tiendraient pour frères. Ce sauvage, qui avait gagné l'affection de ses compagnons, lui promit ce qu'il désirait, et, avant même d'être reçu capitaine, il commença, de concert avec eux, au printemps suivant, à défricher des terres, à une demie lieue de Québec, où ils ensemencèrent sept arpents. Champlain le fit, en effet, recevoir capitaine, nonobstant les autres compétiteurs, qui désiraient, pour eux, cette place, et lui donna deux épées, en témoignage de l'estime que les Français faisaient de lui. En portant ainsi les sauvages à s'attacher aux Français, et à vivre sédentaires auprès d'eux, Champlain espérait qu'ils sortiraient en partie des erreurs où ils étaient plongés, et qu'étant dans le voisinage de Québec, on les déterminerait à y envoyer leurs enfants pour être instruits des vérités de la foi chrétienne, qu'enfin, si on les prenait pour guides, dans des découvertes de pays nouveaux, on ne serait pas exposé à être abandonnés par eux, sachant que leurs femmes et leurs enfants seraient restés auprès des Français comme autant d'otages.

XV.

Champlain établit, le premier en Canada, une ménagerie complète.

On dut encore à Champlain l'établissement de la première ménagerie complète en Canada. Par leurs articles du mois de décembre 1619, les associés s'étaient engagés à transporter à Québec deux taureaux et autant de génisses et de brebis qu'ils pourraient. C'était, sans doute, pour remplacer le bétail qu'on avait conduit de France précédemment, et que peut-être on s'était vu dans la nécessité de tuer, à l'occasion de quelqu'une de ces disettes de vivres, trop fréquentes alors, ou encore à cause de la difficulté de nourrir ces animaux l'hiver. Du moins est-il certain qu'en 1623 la compagnie avait des bestiaux à Québec, quoiqu'elle ne s'en fut jamais servi pour le labourage ; car, au rapport de Champlain, ce fut un habitant du pays qui ouvrit, le premier, la terre, le 27 avril 1628, avec le soc de la charrue, traînée par des bœufs (*). Il paraît même que par suite de son indifférence pour l'agriculture, la Compagnie s'occupait peu des moyens de nourrir son bétail ; du moins, ce fut Champlain qui forma, pour le nourrir et le soigner, un établissement de ménagerie complète. Ayant visité, à huit lieues, de Québec, le cap de Tourmente, où il trouva d'agréables prairies, traversées par de petits ruisseaux, il y fit faire au mois

(*) Champlain ne nomme pas ce colon ; mais il paraît que ce fut Guillaume Couillard, gendre et successeur d'Hébert : celui-ci, par suite d'une chute qu'il fit, étant décédé le 25 janvier de l'année précédente 1627.

d'août 1623, deux mille bottes de foin, qu'il envoya à Québec, en barque ; ce que l'on continua encore l'année d'après. Mais comme, de cinquante-cinq personnes qui étaient à l'habitation de Québec, il n'y avait que vingt quatre ouvriers, et que plus de la moitié de ceux-ci étaient employés pendant deux mois et demi, dans le temps le plus précieux de l'année, tant à faucher et à faner le foin qu'à l'apporter sur des barques toutes de peu de port, Champlain résolut d'établir une ménagerie à ce Cap même, et proposa son dessein aux associés. De Caën, qui était alors à la tête de la Compagnie, le goûta d'autant plus volontiers, qu'il avait obtenu pour lui même, du duc de Montmorency, la propriété de ce lieu, ainsi que l'île d'Orléans et autres îles adjacentes. Champlain employa donc, au mois de juillet 1625, la plupart des ouvriers à élever les bâtiments nécessaires, savoir : une étable de soixante pieds de longueur, sur vingt de largeur, et deux autres corps de logis, de dix-huit pieds, qu'il fit construire en bois et en terre, comme on le pratiquait dans plusieurs villages de Normandie. Pendant ces travaux, il laissa un homme au Cap de Tourmente, pour surveiller les ouvriers, et lui-même y allait, de Québec, tous les huit jours, pour s'assurer de l'avancement de l'ouvrage : tant il avait à cœur de le voir terminer. Enfin, ces bâtiments étant achevés, il y fit conduire le bétail, le 15 septembre, et y plaça six hommes pour les travaux de la campagne, ainsi qu'une femme et une petite fille pour avoir soin des animaux.

XVI.

La Compagnie suscite des obstacles au zèle de Champlain.

Mais, tandis que Champlain déployait ainsi les ressources de son zèle, pour essayer de donner commencement à une colonie en Canada, il voyait, à son grand déplaisir, que la Compagnie, de son côté, pour y mettre obstacle, lui refusait, malgré ses promesses, tous les moyens nécessaires à son établissement. Elle avait promis d'envoyer des hommes à Québec, des armes, des vivres, des instruments d'agriculture, des meules de moulin. "Tout s'en alla en fumée, dit-il lui-même, et ces articles " n'eurent pas lieu. L'année s'écoula et rien ne se fit, non plus que la " suivante. Voilà, conclut-il, comment tous les obstacles se mettaient " au-devant, pour empêcher que cette sainte entreprise ne réussit à la " gloire de Dieu." Nous avons dit qu'en France, lorsque les associés avaient appris que le duc de Montmorency était devenu vice-roi, ils avaient conçu du mécontentement de ce changement, et étaient entrés en défiance contre Champlain, établi, par le nouveau vice-roi, pour commander à Québec. En Canada, les commis et les autres employés de la Compagnie partagèrent, la plupart, le même déplaisir, tant à l'égard du changement du vice-roi, que des mesures employées par Champlain, dès son arrivée, pour établir l'ordre, faire régner la justice et procurer la

sécurité publique, en entreprenant la construction d'un Fort. Ce Fort était surtout l'objet de leur mécontentement, et de leurs murmures, quoiqu'il dût procurer la sûreté et la conservation du pays : ce qu'ils ne pouvaient, ou ne voulaient comprendre.

XVII.

Pourquoi la Compagnie refuse des hommes pour la construction du Fort.

“ J'avais beau, dit Champlain, leur montrer les inconvénients qui
 “ pourraient arriver, s'ils le laissaient sans défense : que, par là, ils
 “ mettaient tout le pays, et nous, en danger de devenir la proie de
 “ l'ennemi, ou du pirate, qui, sachant notre état d'impuissance, vien-
 “ drait pour faire du butin et tout ravager. Ils étaient sourds, ne
 “ voulaient ni Forts ni forteresses ; et cela, par la crainte que, s'il y
 “ avait un Fort, ils seraient maîtrisés et qu'on leur ferait la loi.” Par
 suite de cette crainte, ils refusaient à Champlain des hommes pour
 travailler au Fort ; “ Et cette œuvre, dit-il, ne s'avancait que par
 “ intervalle, selon la commodité qui se présentait, lorsque les ouvriers
 “ n'étaient employés à autre chose. Pendant qu'une société tient la
 “ bourse, dans un pays tel que celui-ci, et qu'elle paye et assiste qui
 “ bon lui semble : ceux qui commandent pour le roi sont fort peu obéis.
 “ Ils n'ont personne pour les seconder, que sous le bon plaisir de la
 “ Compagnie ; et, au contraire, elle n'a rien tant à contre-cœur, que
 “ les personnes établies par le roi, ou les vice-rois ; c'est qu'elle désire
 “ que l'on ne voie pas ce qu'elle fait, ni qu'on ne juge de ses actions,
 “ voulant tout attirer à elle, et ne se souciant de ce qui arrivera,
 “ pourvu qu'elle trouve son compte.”

XVIII.

La Compagnie n'augmente pas le nombre des Colons.

Elle avait promis d'envoyer, en 1620, des colons à Québec, de manière à former, en tout, le nombre de quatre-vingts personnes, au lieu de soixante qu'il y en avait alors, tant hommes que femmes, religieux et enfants. Mais, une fois maintenus dans le privilège du monopole, les associés ne considérèrent plus leurs promesses, ni à quoi ils s'étaient obligés envers le roi ; et estimant pour rien leurs contrats, signés de leurs mains, ils n'augmentèrent jamais ce dernier nombre. Bien plus, l'année 1622, il se trouva moindre encore, puisqu'il n'y eut, à Québec, que cinquante personnes, en y comprenant les enfants et les femmes : Champlain, quoique si désireux de voir le pays se peupler, ayant renvoyé en France deux ménages, devenus à charge à la colonie. La compagnie les avait fait conduire l'un et l'autre à Québec, deux ans

auparavant, pour donner à entendre qu'elle voulait s'occuper enfin de la culture des terres ; mais comme elle était résolue, par système, d'y mettre obstacle, ce fut sans doute pour ce motif qu'elle envoya ces deux ménages, dont l'un avait pour chef un boucher, et l'autre un faiseur d'aiguilles, également étrangers et impropres aux travaux de l'agriculture. Aussi, pendant ces deux ans, ne défrichèrent-ils pas une seule perche de terre, et passèrent-ils tout leur temps à chasser, à pêcher ou à vivre dans l'oisiveté et la crapule. Champlain ayant fait examiner leur travail, on trouva qu'ils n'avaient rien défriché, et s'étaient bornés à couper quelques arbres, dont les troncs étaient encore debout. Il les renvoya donc en France, comme inutiles et à charge avec d'autant plus de raison que, la compagnie n'envoyant pas les vivres nécessaires, ces deux ménages ne servaient qu'à diminuer le peu qu'on en avait.

XIX.

La Compagnie, malgré ses promesses, refuse des armes à Champlain.

Les associés s'étaient également engagés à fournir l'habitation de Québec de quarante mousquets, de quatre arquebuses et vingt-quatre piques ; et toutes ces armes auraient dû être à la disposition de Champlain. C'était peu, pour défendre la place, en cas d'attaque ; et peut-être cette considération engagea-t-elle le sieur Dolu, de son côté, à demander au roi, pour Champlain, d'autres armes, qui lui furent accordées le 24 février de l'année suivante 1621 ; comme celui-ci l'apprit par des lettres du roi, et par celles de M. de Puisieux, secrétaire de ses commandements. Mais, outre que la compagnie ne lui envoya aucune sorte d'armes, il paraît que le mauvais vouloir de ses envieux empêcha l'exécution des ordres du roi. Du moins, au mois d'août suivant, les commis de la compagnie lui remirent, comme de la part du monarque, quatre arquebuses et deux pétards de fonte, pour toutes armes à feu, en joignant à cela douze halberdes et cinquante piques, et quelques autres objets. La surprise de Champlain ne fut pas petite, en voyant si peu de munitions, après les lettres que le roi lui avait écrites, et surtout en considérant que ce prince n'eût pas ordonné de lui envoyer de la poudre et un plus grand nombre d'armes à feu, qui sont les munitions les plus nécessaires pour défendre une place.

XX.

La Compagnie supprimée. Celle de de Caen, qui lui succède, n'est pas plus favorable à la religion.

Cependant, cette année 1621, lorsqu'on reconnut que la compagnie, n'ayant d'autre ambition que d'amasser des pelleteries, n'accomplissait

aucune de ses promesses, on fit de nouvelles plaintes contre elle ; et enfin le duc de Montmorency établit alors une nouvelle société marchande, pour l'opposer à l'ancienne, dans l'espérance qu'elle serait plus fidèle aux engagements qu'elle prit à son tour. De Monts, quoique Calviniste, avait été, jusqu'alors, à la tête de l'ancienne compagnie, si peu propre à remplir la principale de ses obligations : l'établissement de la religion catholique en Canada. Mais, après les expériences si tristes qu'on avait faites depuis treize ans, on a de la peine à comprendre comment le duc de Montmorency ait pu mettre, comme il le fit, à la tête de sa nouvelle compagnie, deux autres Huguenots, Guillaume de Caën, et Emery de Caën, l'oncle et le neveu, qui ne témoignaient pas plus de bon vouloir pour le catholicisme. Il est vrai que Guillaume de Caën, devant aller à Québec, et y conduire deux vaisseaux bien armés, et munis, disait-on, de toutes choses nécessaires pour lui et la colonie, le sieur Dolu manda à Champlain que de Caën donnait l'espérance d'abandonner la secte de Calvin et d'embrasser la foi catholique. Peut-être, pour obtenir plus aisément le monopole des pelleteries, avait-il fait entendre au duc de Montmorency qu'il était réellement dans ces dispositions. Il est certain, néanmoins, qu'il resta Calviniste, et que, même dans ce voyage, il méprisa impunément les ordres du vice-roi, qui, en le mettant à la tête de la compagnie, lui avait défendu de faire aucun exercice de la religion prétendue réformée, ni sur mer, ni sur terre. De Caën n'en tint aucun compte ; et le P. Sagard, qui, en 1623, partit pour le Canada avec le P. Nicolas Viel, fut lui-même témoin du contraire, dans la traversée ; les Huguenots ne se contentant pas de chanter leurs prières dans le navire, mais s'attribuant à eux la place d'honneur, et obligeant les catholiques à se tenir à la dernière.

XXI.

Les deux compagnies se réunissent ; Champlain rencontre les mêmes obstacles.

La nouvelle compagnie avait ordre de se servir de l'habitation de Québec, et d'entrer dans tous les droits de l'ancienne, sans rien entreprendre sur les pelleteries de celle-ci, ni sur ses effets. Cependant, Dupont-Gravé étant arrivé, avec un navire, de la part de l'ancienne compagnie, on ne lui refusa pas seulement l'entrée de l'habitation, de Caën voulut s'emparer, de force, de ce navire ; et les rixes, qui eurent lieu alors, excitèrent de grands troubles à Québec. Ces troubles ne sont pas de notre objet ; nous dirons seulement que les deux sociétés se réunirent enfin en une seule. Mais leur réunion ne procura en rien l'avancement de la colonie ; et il fut aisé à Champlain de reconnaître qu'il rencontrait les mêmes obstacles qu'auparavant, tant pour attirer des habitants dans le pays, que pour y construire un fort de défense. Les associés étaient surtout opposés à la

construction de ce Fort, qu'ils disaient n'être pas nécessaire. Tous en témoignaient hautement leur mécontentement et leur déplaisir, et refusaient de donner à Champlain de leurs ouvriers, pour en continuer les travaux.

XXII.

Première assemblée générale, qui demande au roi la conservation du pays.

Dans des conjonctures si affligeantes, Champlain résolut de s'adresser au roi lui-même ; et pour être plus sûrement écouté à la cour, il réunit, le 18 août de cette année 1621, les PP. Récollets, les officiers de justice, cinq autres particuliers, avec son beau-frère Eustache Boullé, et le commissionnaire du vice-roi. Ainsi réunis, ils se constituèrent en assemblée générale des habitants de la Nouvelle-France, afin de délibérer sur les moyens à prendre, tant pour conserver, en son entier, la religion catholique, apostolique et romaine, dans le pays, que pour y rendre inviolable l'autorité du roi dans l'exercice de la justice et celle du vice-roi, si peu respectées jusqu'alors. Dans la supplique qu'ils adressèrent à Louis XIII, après lui avoir rappelé le noble et religieux dessein qu'il avait conçu, de procurer la conversion et la civilisation des peuples du Canada, ils lui font un tableau des grands avantages que la France pouvait tirer de ce pays, et ajoutent que, ces avantages étant connus des Européens ennemis de la couronne, établis en Amérique, il était à craindre qu'attirés par l'appât de si grandes espérances, ces étrangers ne s'emparassent du Canada, et ne coupassent la gorge à tous les Français résidant à Québec. Qu'à la vérité, ils semblaient être endormis ; mais qu'il ne fallait pas se fier aux paupières abattues des lions, qui mordent en dormant ; et que la tentative audacieuse des Anglais contre Poutrin-court, en Acadie, faisait appréhender, avec trop de fondement, aux habitants de Québec, de voir le titre auguste de Nouvelle-France changé en celui de Nouvelle-Hollande, de Nouvelle-Flandre, ou de Nouvelle-Angleterre, puisqu'ils n'auraient aucun moyen de résister aux entreprises qu'on viendrait à faire pour s'en emparer. Qu'au reste, si ce malheur arrivait, ce ne serait pas sans en avoir été menacés longtemps par ces étrangers, ni même par les menées des Huguenots Français de la Rochelle, qui, apportant, tous les ans, des armes et des munitions de guerre aux sauvages alliés de la France, les animaient à ruiner Québec, et à égorger tous ses habitants. Ils concluent enfin, que la conservation de ce pays à la France dépendait essentiellement de deux conditions : du maintien de la religion catholique, à l'exclusion de toute autre ; et de celui de la justice.

XXIII.

L'assemblée demande que les Huguenots soient exclus du Canada.

On sera peut-être surpris de cette conclusion, en ce qui touche la religion catholique ; mais, pour en apprécier la justesse et la solidité, il faut

se reporter aux circonstances du temps où l'assemblée des habitants de Québec fut tenue. En France, les Huguenots assemblés, cette année même, à la Rochelle, contre la défense du roi, avaient ordonné à tous les religionnaires du royaume de prendre les armes pour s'ériger en république, et ils appelaient encore à leurs secours les ennemis de l'Etat, les Hollandais et les Anglais, qui, en effet, les aidèrent ensuite. Enfin, cette année, ainsi que l'année suivante 1622, Louis XIII se vit obligé de se mettre en campagne pour assiéger et prendre d'assaut celles de ses propres villes qui s'étaient révoltées contre lui. Dans ces circonstances, le maintien de la religion catholique en Canada était donc devenu un moyen nécessaire pour conserver au roi ce pays que les Huguenots de Québec auraient pu livrer aux sectaires Anglais ou Hollandais établis dans leur voisinage. C'est pourquoi l'assemblée de Québec demandait au roi de défendre à tous les Huguenots de résider en Canada ou d'y entretenir aucunes personnes attachées à cette secte, de quelque nation qu'elles fussent.

XXIV.

Demande pour le Séminaire sauvage, et pour la punition des crimes.

Ils le suppliaient aussi de fonder, pour l'espace de six ans, un séminaire où cinquante enfants sauvages pussent être entretenus et élevés dans la religion chrétienne, conformément aux désirs de leurs parents, qui venaient les présenter tous les jours pour cela aux missionnaires ; comme aussi que le roi procurât à ces religieux, seulement pendant six ans, des livres, des ornements, des meubles et des vivres, et de quoi entretenir douze hommes pour labourer la terre et avoir soin du bétail. Quant à la justice, ils priaient le roi de procurer qu'elle y fût exercée avec une exactitude ferme et vigoureuse, ce qu'ils jugeaient grandement nécessaire dans les commencements de la colonie, tant pour éviter le blâme des Européens voisins, si les crimes restaient impunis, que pour ne pas souffrir que, sous l'autorité de Sa Majesté, dont abusaient plusieurs des employés de la compagnie, on commit des vols, des meurtres, des assassinats, des attentats contre les mœurs, des blasphèmes, et d'autres crimes, déjà trop ordinaires à quelques Français résidants dans ce pays. Cette demande donne assez à entendre que l'autorité de Champlain, et celle des officiers de justice établis par lui, étaient peu respectées des employés de la compagnie, qui composaient alors presque toute la petite colonie de Québec.

XXV.

L'assemblée demande que le roi fortifie le pays et y tienne garnison.

Ils demandaient aussi que la religion catholique et la justice fussent maintenues et appuyées par la force armée ; et que, pour cela, on bâtit,

sur la croupe de la montagne de Québec, un Fort, et qu'on y établit une garnison : ce Fort, par l'avantage de sa position, devant tenir assujetties plus de dix-huit cents lieues de pays, et favoriser grandement le commerce, attendu qu'il n'y avait alors aucun autre abord connu, pour pénétrer dans les terres, que l'entrée du fleuve Saint-Laurent. Pareillement, qu'il plût à Sa Majesté de donner de quoi bâtir une tour à Tadoussac, le seul lieu où abordaient les vaisseaux, et d'y entretenir, pendant six ans, une garnison de cinquante hommes, qui construiraient et garderaient le Fort. Enfin, que le roi donnât, de son arsenal, des canons, de la poudre, et autres munitions au sieur de Champlain, et qu'il augmentât son autorité et ses appointements, les deux cents écus qu'il recevait de la compagnie ne pouvant suffire à son entretien.

XXVI.

Le roi accorde une partie de la requête. Obligations imposées aux associés.

Pour porter la requête au roi, l'assemblée députa le P. Georges Le Baillif, qui s'embarqua à Québec, le 7 septembre 1621, sur le vaisseau du sieur Dupont-Gravé ; mais cette requête ne pouvait arriver dans des conjonctures plus défavorables. Le roi était alors occupé à faire la guerre, dans plusieurs provinces, aux Huguenots révoltés contre lui, et à assiéger plusieurs de leurs villes, entre autres, Montauban. Le siège de cette ville dura près de trois mois, et fut si meurtrier, qu'on se vit obligé de le lever, par la mésintelligence des généraux de l'armée royale, après y avoir perdu huit mille hommes et plusieurs officiers de distinction, entre autres le duc de Mayenne. Le roi, rentré à Paris, le 28 janvier 1622, se remit en campagne, le 21 mars, pour continuer cette guerre et faire le siège d'autres villes, spécialement celui de Montpellier, qui fut aussi très-meurtrier de part et d'autre, et dura jusqu'au 19 octobre, où la paix fut conclue, par un traité qui confirma l'Edit de Nantes, et accorda aux Huguenots, pour places de sûreté, Montauban et la Rochelle. Quoique le P. Le Baillif eût été présenté à l'audience du roi, à Saint-Germain, par le duc de Montmorency, il était difficile à Louis XIII, dans ces circonstances, de faire droit aux demandes des habitants catholiques de Québec, quelque bien fondées qu'elles pussent être. La nécessité où il se voyait réduit, de confirmer l'Edit de Nantes, devait l'obliger de laisser les Huguenots résider en Canada ; et d'ailleurs le dérangement de ses affaires ne lui permettait pas de fortifier Québec, ni Tadoussac, d'envoyer des soldats en Canada, ni de faire aucune dépense pour ce pays. Tout le résultat de cette négociation fut que Champlain commanderait à Québec, et généralement dans toute la Nouvelle-France, et qu'on lui fournirait jusqu'à dix hommes, nourris et gagés aux dépens des associés, qu'il emploierait au service de l'habitation. Pareillement, que la compagnie enverrait, nour-

rirait et entretiendrait six familles de labourcurs, charpentiers et maçons, de deux ans en deux ans, et qu'enfin elle donnerait à Champlain, pour ses appointements, douze cents livres, au lieu de six cents, qu'il avait reçues jusqu'alors. (*) Cet arrangement, quoique d'un si faible avantage pour l'avancement de la colonie, avait été sanctionné par un arrêt du conseil d'Etat; les chefs de la compagnie l'avaient agréé et souscrit; mais, accoutumés qu'ils étaient à voir leurs coreligionnaires mépriser les ordres du Conseil, ils se montrèrent assez peu fidèles à l'exécuter, peut-être par suite de la confiance que leur inspirait la confirmation de l'Edit de Nantes, qui, en effet, enhardit tous les Huguenots.

XXVII.

Les associés, malgré leurs promesses, sanctionnées par le Conseil d'Etat, n'envoient point de colons.

Il est même à remarquer qu'avant que la ville de la Rochelle eût été donnée, pour place de sûreté, aux Calvinistes, on méprisait ouvertement, dans cette ville, les ordres du Conseil d'Etat; et que les chefs de compagnie, quoique Huguenots eux-mêmes, ne pouvaient y faire exécuter les sentences rendues contre ceux de cette ville avec qui ils étaient en procès. Les marchands Rochelois, quoiqu'ils ne fussent point entrés dans cette société, ne laissaient pas, ainsi qu'il a été dit, d'aller tous les ans, sur les côtes du Canada, pour traiter avec les sauvages, contre les ordres du Conseil du roi, ce qui donnait lieu, entre eux et les membres de la compagnie, à des procès qui devaient être jugés par le Conseil même. Mais si quelqu'un se présentait à la Rochelle, pour faire exécuter ces sortes de jugements, le maire de la ville lui disait, comme le rapporte Champlain : Je crois vous traiter avec beaucoup de faveur, en vous conseillant de vous retirer promptement et sans bruit; car, si le peuple sait que vous venez ici pour exécuter les commandements de messieurs du Conseil, vous courez fortune d'être noyé dans le port, sans que je puisse y porter remède. Enhardis, sans doute, par ces exemples, de Caën et ses associés ne tinrent nul compte, malgré l'arrêt du Conseil, des promesses qu'ils avaient faites, soit d'envoyer des colons à Québec, soit de mettre ce poste en état de défense, en y construisant un Fort, muni d'artillerie et de munitions. Ainsi, l'année 1624, il n'y eut, à Québec, que cinquante et une personnes, tant hommes que femmes, garçons et enfants, y compris les Récollets et les jeunes gens qui s'étaient associés, par zèle, au ministère de ces reli-

(*) Le P. Leclercq, dans son *Premier Etablissement de la Foi*, s'est donné la liberté de suppléer quelquefois, par ses conjectures, aux lacunes qu'il rencontrait sur son chemin. Il assure ici que le P. Le Baillif ne laissa pas d'obtenir les principaux articles de sa commission. Il aurait dû dire tout le contraire.

gieux. Toutefois, en abandonnant ainsi la colonie, les associés, en France, osaient bien donner à entendre qu'ils avaient envoyé, disaient-ils, nombre de familles en Canada. Champlain dit à ce sujet, sous l'année 1628, qui fut la dernière où la compagnie posséda la Nouvelle-France : " Il est " vrai que le peu de familles qu'ils y avaient transportées, étant comme " inutiles, elles ne servaient que de nombre, incommodant plus le pays " qu'elles ne lui apportaient d'avantage." Il eût fallu des hommes, à la place des femmes et des enfants qu'on y transporta, et à ces hommes il eût été nécessaire, outre leur nourriture, de donner à chacun des gages, ce que la société ne faisait pas, pour augmenter d'autant ses profits, quoiqu'elle n'eût eu qu'un très-petit nombre d'ouvriers à gager de la sorte. Car, parmi les cinquante-cinq à soixante personnes nourries par la société, il n'y en avait pas plus de dix-huit pour travailler aux choses nécessaires, tant à Québec qu'au cap de Tourmente. Tout le reste des personnes, c'étaient les PP. Récollets, trois femmes, dont l'une avait soin du bétail, et les deux autres étaient chargées de huit enfants, et enfin les officiers ou volontaires de la compagnie, tous impropres au travail.

XXVIII.

La compagnie refuse de fortifier Québec, toujours hors d'état de se défendre.

On aurait de la peine à imaginer le prétexte que ces marchands osaient bien alléguer pour couvrir leur avarice, lorsqu'on les accusait de négligence et de mauvaise volonté pour peupler et défricher le pays. Le P. Sagard le rapporte en ces termes : " Ils se sont contentés jusqu'à présent " d'en tirer les pelleteries et le profit, sans avoir voulu y faire aucune dé- " pense, et n'y sont guère plus avancé que les premiers jours, par la " crainte, disent-ils, que, s'ils avaient fait valoir la contrée, les Espagnols " ne les en missent dehors. Mais cette excuse n'est nullement recce- " vable, ajoute ce Religieux, puisque, si l'on voulait y faire la dépense " nécessaire, on pourrait s'y établir et s'y fortifier de telle sorte qu'on ne " pourrait être chassé par aucun ennemi. Néanmoins, si l'on n'y fait pas " davantage que par le passé, la (nouvelle) France aura toujours un nom " en l'air, et nous une possession imaginaire." Dans cet état d'abandon, la petite colonie, réduite à si peu de monde, était incapable d'opposer la moindre résistance à ceux qui auraient voulu l'insulter. Au mois d'octobre de l'année 1622, un vaisseau espagnol de cents tonneaux, venu pour la pêche de la baleine, se présenta près de Tadoussac, et donna quelques inquiétudes aux Français, dont il semblait épier la conduite. Mais ils n'étaient pas en état d'aller l'attaquer, n'ayant ni les matelots, ni les hommes de main nécessaires. Il eût fallu, dit Champlain, qu'il y eût d'ordinaire huit matelots dans l'habitation (de Québec,) et même, pour pouvoir aller attaquer un ennemi, qu'il y eût eu dix ou douze matelots,

avec une vingtaine d'hommes, qui sussent ce que c'est que la guerre.
 " C'est, ajoute-t-il, ce qui ne se trouve point à Québec, où l'on pense être
 " très-fort, et que personne ne serait assez osé pour y rien entreprendre
 " contre nous ; mais la méfiance est la mère de la sûreté.

XXIX.

Les associés refusent des hommes pour construire le Fort Saint-Louis.

Champlain qui avait surtout à cœur l'avancement du Fort Saint-Louis, voyant qu'on lui refusait des hommes pour y travailler, adressait requête sur requête au Conseil d'Etat, afin qu'il donnât des ordres, et ces ordres n'arrivèrent jamais : le Conseil jugeant, sans doute, que les intéressés n'y auraient aucun égard. L'opposition, pour cet ouvrage, venait de l'obligation que les associés avaient contractée, de mettre dix ouvriers à la disposition de Champlain : " Ce Fort que je faisais construire, au-
 " dessus de l'habitation, pour la conservation des habitants et celle du
 " pays, dit-il, déplaisait beaucoup au sieur de Caën, comme il me le fit
 " assez connaître par sa lettre, me disant qu'il n'était pas obligé d'y em-
 " ployer de ses hommes ; que c'était au roi à en faire la dépense et à
 " envoyer, pour cela, des ouvriers ; bien que le même de Caën et tous ses
 " associés s'y fussent engagés par écrit. Leurs commis, à Québec, blâ-
 " maient aussi cette entreprise ; et, quoiqu'ils vissent combien elle était
 " nécessaire et en fussent parfaitement convaincus, ils étaient si complai-
 " sants, qu'ils l'improvaient, à leur tour, voulant agréer, par là, à ceux
 " de qui ils recevaient leurs gages. On ne veut donc pas permettre que
 " j'y employe des ouvriers, et on l'empêche autant que l'on peut. C'est
 " que ceux qui gouvernent la bourse font et défont tout comme ils veulent ;
 " pourvu qu'on donne aux associés le quarante pour cent, et que la traite
 " se fasse, c'est assez. Néanmoins, considérant l'importance et la néces-
 " sité d'avoir un lieu de sûreté et de défense, je ne laissais pas de faire ce
 " qu'il m'était possible, de temps à autre, y employant quelques ouvriers." On ne comprend pas comment la compagnie pouvait refuser ainsi son concours à Champlain, qu'en supposant qu'elle n'avait aucune affection pour le Canada, ni même pour ceux qu'elle employait dans son commerce ; et qu'elle cherchait, non d'y établir une colonie et de conserver ce pays à la France, mais uniquement de le dépouiller de ses pelleteries. Car, l'année même où elle prit l'engagement de fournir à Champlain dix ouvriers pour travailler au Fort Saint-Louis, l'habitation de Québec se vit à deux doigts de sa ruine, ayant été attaquée inopinément, non par les Anglais ou les Hollandais, qui auraient pu aisément s'en rendre les maîtres, mais par une troupe d'Iroquois qui pensèrent y mettre tout à feu et à sang.

XXX.

Les Iroquois attaquent les Français et font prisonnier le P. Poullain.

Nous avons dit que, dès le commencement de Québec, Champlain s'étoit joint à des Algonquins et à des Hurons, pour faire la guerre aux Iroquois ; et ceux-ci résolurent à la fin d'aller attaquer les Français, de qui les sauvages, leurs ennemis, tiraient leur principale force. Parmi les Français, plusieurs, ne s'attendant pas à être assaillis, étoient montés au Sault Saint-Louis, pour trafiquer avec des sauvages, leurs alliés, et un religieux récollet, le P. Guillaume Poullain, les y avait suivis. Attaqués, dans ce lieu, par un parti d'Iroquois, ils se défendirent avec assez de succès, à la faveur de leurs armes à feu, et firent même quelques prisonniers. Mais le P. Poullain, qui se trouvait alors à terre, fut surpris par les Iroquois, qui, selon leur coutume, se mirent en devoir de le brûler. Il souffrit, d'abord, avec beaucoup de force et de patience, les insultes et les cruautés de ces barbares, qui allumèrent ensuite le bûcher où il devait expirer. Le P. Poullain endurait déjà les premières atteintes du feu, lorsqu'il survint heureusement l'un des prisonniers, envoyé par les Français pour traiter avec les chefs Iroquois de la rançon de ce Père, et des autres qui avaient été pris. On rendit donc un certain nombre de prisonniers Iroquois ; et à cette condition, le P. Poullain et les Français furent mis en liberté, ainsi que sept sauvages alliés de ceux-ci.

XXXI.

Les Iroquois tentent d'attaquer Québec, et tombent sur le Couvent des Récollets.

Mais ce parti d'Iroquois s'étant joint à un plus grand nombre des leurs, ils attaquèrent et défirent deux ou trois partis de Hurons, descendirent, avec trente canots, le fleuve Saint-Laurent, passèrent devant les Trois-Rivières, et débarquèrent ainsi près de Québec, où l'on fut aussi effrayé que surpris de les voir arriver. Ils n'osèrent pourtant pas approcher du Fort, quoique Champlain fût alors absent ; mais, après plusieurs tentatives, sans aucun effet, sur les Français, ils allèrent attaquer le couvent des Récollets, que l'on venait heureusement d'achever, et qui offrait quelque défense, ainsi qu'il a été dit. Les Français et les sauvages, leurs alliés, y accoururent pour repousser l'attaque. Quelques-uns des nôtres y furent blessés de coups de flèches, et deux moururent de leurs blessures peu de jours après. Toutefois, les ennemis, après avoir vu sept ou huit des leurs tués sur la place, se retirèrent, en déchargeant leur fureur sur deux Hurons, auxquels ils firent souffrir les plus cruels supplices, les faisant mourir à petit feu, et les obligeant même à manger leur propre chair. " J'ai souvent ouï raconter les circonstances de cette irruption à ma-
" dame Couillard, qui étoit alors dans le Fort, dit le P. Le Clercq ; et

“ elle eut lieu d'admirer la protection toute visible de Dieu sur nous :
 “ étant certain que, si les Iroquois eussent connu leurs forces, ils auraient
 “ pu, sans difficulté, désoler entièrement la colonie, vu l'absence de M.
 “ de Champlain.”

XXXII.

Madame de Champlain repasse en France avec son mari.

La compagnie des Marchands, non contente de laisser le pays sans défense, et d'abandonner ainsi tous ses employés à la merci des Iroquois et des Européens du voisinage, négligeait, de plus, de pourvoir Québec des vivres nécessaires à la subsistance de ce petit nombre d'habitants, ou du moins les condamnait à y souffrir les privations les plus dures. Ce fut surtout cette disette de vivres qui détermina Champlain à repasser en France, au mois d'août 1624, pour y ramener sa femme, à qui le séjour du Canada était devenu insupportable, depuis quatre ans qu'elle y résidait : ce pays, par l'état d'abandon où le laissaient alors les associés, étant plus propre à lui donner du dégoût que de l'agrément. Durant les quatre ans qu'elle y passa, elle n'y vit d'autres femmes Françaises que les trois de sa suite qu'elle y avait conduite pour la servir (*). Quant aux hommes, outre trois Religieux Récollets, elle n'y trouvait que des matelots, des charpentiers, des scieurs de long, des forgerons ; et de son côté, son mari, s'occupant continuellement aux affaires de la guerre, à ses découvertes, et aux moyens de protéger la petite colonie, elle ne pouvait avoir de consolation que dans la lecture et la prière. Elle endurait, d'ailleurs, la privation de quantité de choses nécessaires à la vie ; et cette disette de vivres, jointe à d'autres fortes raisons, obligèrent enfin son mari à la ramener en France. Il partit de Québec le 21 août 1624, après avoir nommé, pour commander en son absence, le sieur Emery, neveu de Caën, attaché, comme ce dernier, à la secte Huguenote, et ne laissa en tout, dans la colonie, que cinquante et une personnes, en comprenant dans ce nombre les enfants et les religieux. La nouvelle habitation, dont il avait commencé la construction l'année précédente, était élevée de quatorze pieds, et, avant son départ, il pria les intéressés de la compagnie de la faire achever, et d'achever aussi le Fort Saint-Louis. Mais comme il savait, par expérience, que toute leur industrie se bornait

(*) La *Chronique des Ursulines*, que nous suivons ici, suppose que madame de Champlain ne vit à Québec d'autres femmes Françaises. Il est vrai qu'à son arrivée elle apprit la mort de la fille aînée de Louis Hébert ; toutefois, la femme de ce dernier, et sa seconde fille, qui épousa Guillaume Couillard, étaient alors dans le pays, où elles vécurent encore fort longtemps. Il faut donc, pour entendre ce que dit ici la *Chronique*, supposer que madame de Champlain, à cause des habitudes et de la manière de vivre de sa condition, n'avait avec madame Hébert et sa fille aucune liaison particulière, et ne les voyait presque pas.

à amasser des pelletteries, et à faire le moins de dépenses qu'ils pouvaient, il jugea bien, en lui-même, qu'ils négligeraient entièrement cet ouvrage. " D'autant, ajoute-t-il, qu'ils n'avaient rien de plus désagréable que ce " Fort, quoiqu'il dût être la conservation et la sûreté du pays."

(A continuer.)

DE L'AUTORITÉ EN PHILOSOPHIE.

LIVRE III.

DE L'AUTORITÉ HUMANO-DIVINE OU DE L'ÉGLISE.

DE L'AUTORITÉ HUMANO-DIVINE EN PHILOSOPHIE.

CHAPITRE IV.

Existence d'une autorité distincte des monuments révélés ou de la Bible : d'une autorité vivante et visible.

La Révélation chrétienne est un fait certain, indubitable. Dieu a daigné parler à l'homme, il y a dix-huit siècles, un langage plus clair, plus sûr et plus puissant de beaucoup que le langage de la raison. C'était d'abord pour réparer les désastres de la pauvre nature humaine tombée dans un abîme de dégradation, ainsi que nous l'avons fait voir précédemment. Il voulait, en outre, selon le plan primitif de la création, élever cette nature à la dignité la plus sublime. Après avoir dépouillé notre bassesse native, nous devons, conformément au dessein du Souverain Réparateur, participer à la nature divine et devenir les enfants du Très-Haut. Mais la parole de Dieu confiée à la mémoire des hommes, ou bien fixée par l'Écriture et déposée dans les livres, ne pouvait suffire à nos besoins et opérer l'admirable transformation qu'avait en vue l'Infinie Bonté. Il y a plus, donnés l'orgueil, la curiosité, l'ignorance, maladies originelles de notre espèce, la parole révélée se serait fatalement transformée pour nous en une pomme de discorde. Chacun l'aurait détournée à son sens particulier, et bientôt, une effroyable confusion aurait régné parmi ceux-là même que le Seigneur avait daigné miraculeusement instruire. Nous avons suffisamment établi et par la spéculation et par l'expérience, ce point capital, et nous en avons conclu la nécessité d'une autorité divine et infaillible, d'une autorité toujours et partout vivante, toujours et partout

éminemment visible, qui aurait pour mission de nous faire connaître avec une entière certitude le dépôt de la Révélation et son sens véritable.

Mais si, dans l'hypothèse de la révélation, l'existence de l'autorité que nous venons de décrire est nécessaire et indispensable ; s'il est vrai que la révélation ne pouvait avoir que des résultats insignifiants, à moins d'être complétée par l'institution d'une autorité infaillible, d'une autorité toujours et partout vivante, toujours et partout éminemment visible, il est évident *à priori* que l'on doit affirmer l'existence de cette autorité et la poser comme un fait incontestable.

Quoi ! l'infiniment Sage aurait-il donc procédé, dans l'œuvre de la révélation surnaturelle, comme ce personnage extravagant dont il est parlé dans l'Évangile, qui commence un édifice pour le laisser inachevé ? Aurait-il entrepris à si grands frais et sur de si étonnantes proportions, l'ouvrage de la restauration du genre humain s'il n'avait voulu que l'ébaucher grossièrement ?

Autrefois, le Seigneur ne rentra dans son éternel repos, qu'après avoir donné à l'univers toute la perfection que requérait l'idée divine ; et dans le rétablissement de l'ordre antique, dans l'institution d'un ordre nouveau incomparablement supérieur à tout l'ensemble de la créature visible, dans l'institution de l'ordre surnaturel, Dieu se serait contenté d'un crayon informe ? Arrière et bien loin des idées si indignes de sa perfection Souveraine ! Puisque la raison nous oblige de poser en principe la nécessité d'une autorité divine et infaillible, d'une autorité toujours et partout éminemment visible, sachons tirer la conséquence naturelle et rigoureuse de cette grande et salutaire vérité, et affirmons avec une certitude entière l'existence de ce qu'elle nous démontre absolument indispensable.

À présent, si nous quittons le champ de la spéculation, pour nous transporter sur le terrain des faits, il nous sera facile de nous convaincre de la légitimité de nos déductions.

Existe-t-il à côté de la Bible une autorité distincte d'elle ? Une autorité divine, toujours et partout vivante, toujours et partout éminemment visible ? Le fondateur du christianisme a-t-il institué une autorité de cette sorte pour veiller incessamment et en tout lieu, sur le sacré dépôt de sa parole ?

La question proposée implique un fait de la plus haute importance, un fait primitif, absolument fondamental et universel. Ce fait entre comme partie essentielle dans la constitution du christianisme et, selon qu'on l'affirme ou qu'on le nie, le Christianisme revêt une nature entièrement différente. Dans le premier cas, l'institution chrétienne est vraiment une religion ; dans le second cas, elle se réduit pratiquement du moins, à une pure philosophie. De ce qui précède l'on doit nécessairement conclure, que le divin Auteur du Christianisme n'a pas pu

laisser ignorer ce fait capital; autrement, il aurait pu vouloir laisser ignorer la vraie nature de l'institution qu'il était venu fonder parmi nous, avec un si prodigieux dévouement. Il s'est donc, sans aucun doute, expliqué sur ce point; il a dit, et il a dit clairement qu'il voulait ou qu'il ne voulait pas établir une autorité vivante et visible pour interpréter sa parole et juger en dernier ressort toutes les différends théologiques. Que par la nature même des choses dont il traitait, et en suite des étroites limites de notre intelligence, son langage soit demeuré obscur sur beaucoup d'articles, cela n'aura pas de graves inconvénients, sous le gouvernement d'une autorité infallible, chargée d'expliquer sa parole. Mais si ce qui concerne cette autorité-là même, demeure incertain et flottant, tout chancelle alors dans le christianisme et l'on ne sait plus à quoi s'arrêter.

Après ces réflexions que nous recommandons à la méditation du lecteur, et qu'il ne devra point perdre de vue dans la suite, ouvrons l'Évangile pour y recueillir, touchant la grande question qui nous occupe, la doctrine de Jésus-Christ. Que voyons-nous dans ce Livre divin? Nous y trouvons, sur l'article que nous cherchons à éclaircir en ce moment, un enseignement indirect et un enseignement direct.

Le Sauveur compare souvent dans l'Écriture l'institution qu'il est venu fonder sur la terre, à un royaume. Or, un royaume quelconque ne saurait subsister sans une autorité vivante et visible. Mais, d'autre part, le royaume de Jésus-Christ, n'est pas, comme les empires de ce monde, principalement établi sur une base matérielle. C'est un royaume tout spirituel dont la première loi fondamentale est la foi, la foi surnaturelle et divine. Donc, l'autorité nécessaire au gouvernement de ce royaume, sera une autorité spirituelle et divine, une autorité doctrinale et infallible. Sans ces prérogatives, l'autorité ne pourrait point diriger et soutenir la foi. La foi serait incertaine et variable comme l'opinion, ou plutôt, ne serait pas possible. Car la certitude est de l'essence de la foi. Ainsi la première loi fondamentale du royaume de Jésus-Christ serait anéantie, et par suite ce royaume lui-même dont l'Écriture nous dit toutefois en divers livres qu'il doit occuper tous les points de l'espace et de la durée. Ces inductions me paraissent évidentes. Mais, nous avons quelque chose de plus satisfaisant encore, c'est le témoignage de Jésus.

Son disciple Pierre, ayant un jour confessé hautement et avec une admirable fermeté sa filiation divine, le Seigneur lui dit: "Tu es heureux, " Simon fils de Jonas, car ce n'est pas la chair et le sang qui t'ont révélé " ce mystère; mais bien mon Père qui est dans le ciel. Et moi, je te dis " que tu es Pierre, et que sur cette pierre, je bâtirai mon Église; et les " portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle." (1)

(1) St. Math., c. 16., v. 17 et 18.

Pierre est donc établi fondement de l'Eglise, société spirituelle, dont le premier lien, absolument essentiel et nécessaire, est la foi divine en la doctrine du Sauveur. Jésus ajoute aussitôt : " Je te donnerai les clés du " royaume des cieux, (c'est-à-dire de l'Eglise) et tout ce que tu lieras " sur la terre, sera lié dans le Ciel, et tout ce que tu délieras sur la terre " sera délié dans le ciel." (1) Par où l'on voit évidemment que Pierre est institué le chef suprême de l'Eglise et qu'à lui est dévolue, dans le royaume du Christ, la puissance souveraine.

En effet, d'un côté l'autorité étant la base et le fondement nécessaire de toute société, on ne peut constituer un individu fondement d'une société quelconque sans lui en confier le gouvernement suprême ; d'autre part, dans la langue sacrée, comme dans nos idiomes modernes, et d'après les idées contemporaines, les clés sont le symbole de la souveraine puissance ; en sorte qu'une manière de reconnaître le haut domaine du roi, sur une ville, c'est encore aujourd'hui de lui en remettre les clés. Or, la mission, le devoir de l'autorité souveraine, c'est de maintenir les lois et surtout les lois constitutives, fondamentales de la société à laquelle elle préside. Mais, ainsi que nous l'avons déjà dit, la première loi de la société fondée par Jésus ou de l'Eglise, c'est la foi, la foi toujours et partout la même ; la foi vierge toujours et partout. Donc, la mission, le devoir principal de l'autorité que Jésus a établie dans l'Eglise, sera de maintenir la foi dans son intégrité inviolable et dans son inflexible immutabilité. Or, si cette autorité n'était pas rigoureusement infaillible, elle ne saurait remplir une si haute et si difficile mission. En effet, si l'autorité dont il s'agit pouvait se tromper : 1o. Elle n'inspirerait pas une confiance suffisante, à beaucoup près ; et par suite, la foi qu'elle devrait diriger et soutenir, ne serait qu'une pure opinion : de plus, une autorité de cette sorte ne saurait mettre fin aux disputes, ni juger en dernier ressort, les contendants ayant toujours le droit d'affirmer *à priori*, qu'elle a pu se tromper. On pourrait même s'attaquer directement et sous ses yeux aux monuments sacrés de la révélation, révoquer en doute leur authenticité, leur intégrité, leur vérité et surtout leur origine divine ; on pourrait enfin traiter les Saints Livres comme des ouvrages purement humains, sans qu'il lui fut possible de réprimer ces attentats.

Ce qui confirme merveilleusement ces inductions diverses, c'est qu'elle se réalisent chaque jour dans la *Réforme* prétendue où l'on ne reconnaît pas de puissance infaillible.

2o. Il y a bien plus encore. Si elle n'était pas infaillible, l'autorité souveraine qui gouvernerait l'Eglise ne manquerait pas d'altérer elle-même, de ses propres mains, le dépôt sacré. C'est là une conséquence nécessaire de la mobilité naturelle de l'esprit humain et du grand fait de la transmis-

(1) St. Math., c. 16., v. 19.

sion de l'autoité, à travers les âges, à une multitude de différents individus.

Sur le point de se séparer de ses disciples, Jésus leur dit : “ Allez, en
 “ enseignez toutes les nations, leur apprenant à garder tout ce que je vous
 “ ai recommandé ; voici que je suis avec vous jusqu'à la fin du siècle.
 “ Qui croira à votre enseignement sera sauvé ; mais qui ne croira pas,
 “ sera condamné au feu éternel où il y a des pleurs et des grincements de
 “ dents.” (1) Voilà donc un certain nombre, une certaine classe d'hommes
 recevant du fils de Dieu la mission de prêcher par tout l'univers jus-
 qu'à la fin des siècles, toute la doctrine qu'ils ont apprise de leur Divin
 Maître ; toute cette doctrine et rien que cette doctrine. Mais, évidemment
 il ne leur est pas possible de remplir une mission de ce genre, à moins
 qu'ils ne soient divinement favorisés de l'infaillibilité doctrinale. Donnée
 la nature humaine avec toutes ses variétés, sa mobilité, ses ignorances, ses
 faiblesses, ses passions, les envoyés du Christ devront bientôt corrompre
 sa doctrine, se diviser entre eux et se combattre avec acharnement. Et
 puis, quelle horrible tyrannie d'exiger de l'univers entier, jusqu'à la fin du
 monde, sous la menace de l'enfer éternel une soumission absolue à l'en-
 seignement d'hommes qui peuvent être trompés ou trompeurs ! Non, on
 ne conçoit rien de plus odieux, de plus injuste et de plus absurde.

Aussi, voyez comme le Sauveur assure positivement à ses envoyés le pri-
 vilège de l'infaillibilité. “ Voici, leur dit-il, que je suis avec vous, tous
 “ les jours, jusqu'à la consommation des siècles.” (2) Sans aucun doute, la
 présence et la protection spéciale du Fils de Dieu, incessamment continuées
 parmi les maîtres qu'il envoie, sont une garantie suffisante de la parfaite
 droiture de leur enseignement. Afin de rassurer encore davantage, s'il
 est possible, ses disciples, et avec eux le genre humain, Jésus-Christ leur
 promet le St. Esprit, Esprit de vérité qui demeurera toujours avec eux,
 leur enseignant tout vérité utile au Salut. (3)

Ainsi donc, soit que l'on considère la nature de l'institution du Sauveur,
 de l'Eglise, société, royaume immense dont la première loi fondamentale
 est la foi ; société, royaume qui pose sur Pierre, comme sur un fondement
 à jamais inébranlable, soit que l'on envisage l'objet de la mission des
 envoyés de Jésus ; soit que l'on songe à leurs moyens ; soit enfin, que
 l'on considère les récompenses et les châtiments proposés à ceux qui croi-
 ront et à ceux qui ne croiront pas à la prédication évangélique, il est cer-
 tain, clair et manifeste, que Jésus-Christ a laissé après lui, dans son Eglise,
 pour le représenter, une autorité vivante, visible et infaillible.

Les disciples ont proclamé pareillement l'existence de cette infaillible

(1) St. Math., c. 28, v. 19 et 20. St. Marc., c. 16, v. 15 et 16.

(2) Ibid, Loco Citato.

(3) St. Jean, c. 14, v. 16, et c. 16, v. 13.

autorité. St. Paul nous certifie que : " L'Eglise est la colonne et le soutien de la vérité." (1) On ne pourrait point qualifier de la sorte une église faillible, qui par suite, pourrait soutenir et propager l'erreur.

Ailleurs, le même Paul enseigne que Dieu a établi des Apôtres, des Prophètes et des Pasteurs; dont le ministère devra durer jusqu'à la consommation des saints, afin que nous ne soyons pas emportés à tout vent de doctrine. (2) Mais, comment la présence et l'intervention des pasteurs pourraient-elles empêcher les variations et les incertitudes éternelles dans la foi, s'il n'était pas constant qu'ils ont reçu du Ciel le privilège de ne jamais altérer le sacré dépôt ?

Or, une chose confirme merveilleusement tous ces témoignages et en fixe incontestablement le sens ; c'est la pratique constamment et universellement suivie dans la société spirituelle instituée par Jésus-Christ ; c'est la foi toujours et partout uniforme de cette société. Toujours dans l'Eglise on a procédé d'après ce principe, que le Sauveur y avait institué une autorité extérieure, infaillible, distincte des monuments révélés, chargée d'en garder le dépôt, de le transmettre dans son intégrité aux générations à venir et d'en fixer auctoritativement le sens. Remontez à l'origine de la société chrétienne, suivez-en le progrès dans le temps et l'espace, et vous verrez toujours qu'aussitôt qu'il s'est élevé une erreur dangereuse ou une question importante qui aurait pu, par suite des solutions diverses qu'on lui donnait, mettre en péril la pureté de la foi ou de la morale, ou bien le bon ordre et la paix de l'Eglise, on s'est hâté d'en appeler, non pas seulement au texte de la révélation, mais à une autorité visible, dont on sollicitait le jugement, pour s'en servir et le faire valoir comme une règle sûre et inviolable.

A peine la prédication de l'Evangile a-t-elle commencé à retentir dans le monde que, certains chrétiens, encore attachés au Judaïsme, cherchent à en introduire les observances parmi leurs frères. Ils prétendent qu'on ne peut être sauvé, à moins de pratiquer la loi de Moïse. De là des troubles, des disputes et des querelles envenimées. Aussitôt, pour calmer les esprits et faire triompher la saine doctrine, les Apôtres se réunissent à Jérusalem. Ils examinent avec le secours des Ecritures; tout le fond du débat ; et, après une mûre délibération, ils portent une sentence définitive et tracent souverainement la ligne de conduite que chacun devra suivre désormais. Le jugement qu'ils ont rendu est à leurs yeux si certain et si vénérable, qu'ils ne font pas difficulté de l'attribuer au Saint-Esprit, et d'employer cette étonnante formule : " Il a paru au St. Esprit et à nous." *Visum est Spiritui Sancto et nobis.* (*Actes des Apôtres.*) Et, chose admirable ! toute la communauté des fidèles le reçoit avec un res-

(1) 1re Epître à Timo., c. 3, v. 15.

(2) St. Paul, Epître aux Ephés., c. 4, v. 11.

pect, une soumission profonde, comme étant, en effet, l'expression de la volonté de Dieu. Pas un ne songe à réclamer contre le fonds, ni même contre la forme, pourtant si étrange ce semble. Tous croient que l'Esprit de vérité a bien réellement parlé par l'organe du concile de Jérusalem.

Sans doute, les premiers fidèles avaient une soumission, une vénération très-particulières pour la personne des Apôtres qui avaient vu de leurs yeux le Sauveur, l'avaient touché de leurs mains et ouï de leurs oreilles, et avaient reçu naguère, avec des circonstances si merveilleuses, l'abondance des dons du Saint-Esprit. Toutefois, ce n'est point dans ces dispositions accidentelles qu'il faut chercher la raison suffisante du phénomène dont nous parlons, car nous le verrons se reproduire le même, d'âge en âge, et sous tous les climats.

A peine les Apôtres avaient-ils fermé les yeux à la lumière, qu'une foule d'esprits versatiles et indociles cherchaient déjà à introduire le changement et la nouveauté dans le dogme catholique. On s'oppose à leur entreprise, on combat vivement leurs idées, mais comme la dispute n'amène pas de résultat satisfaisant, et qu'aux arguments dont on les presse, les novateurs ne manquent pas d'opposer d'autres arguments et d'autoriser par une multitude de passages des Ecritures, leurs idées les plus saugrenues, on en appelle enfin, comme au temps des Apôtres, à l'autorité, à une autorité vivante et visible. Des Conciles sont convoqués en divers lieux. Là, avec le secours de l'Ecriture et de la Tradition, les pasteurs décident le débat, en vertu de la mission qu'ils croient en avoir reçu de Dieu même.

On appelle quelquefois de leur jugement, il est vrai, mais ce n'est pas, qu'on le remarque bien, pour recourir à la pure parole de Dieu ou au sens privé ; mais seulement à un tribunal supérieur, au tribunal suprême dont tous reconnaissent l'invincible autorité.

Il nous faut justifier ces assertions par l'histoire ; la tâche est facile. Nous passerons sous silence plusieurs Conciles tenus dans la primitive Eglise, sous le feu même de la persécution, parce qu'ils sont généralement moins connus, et nous commencerons par signaler celui que célébra Saint Corneille à Rome, l'an 257, contre le schisme et les erreurs des Novatiens, qui enseignaient que l'Eglise n'avait pas le pouvoir de remettre certains péchés plus graves.

Dans la fameuse dispute touchant la validité du baptême conféré par les hérétiques, il se tint, en Afrique, plusieurs conciles très-nombreux, sous la présidence de St. Cyprien ; à Rome, sous le pape St. Etienne, et en Orient.

L'an 264 et 270, deux conciles réunis à Antioche, condamnèrent les erreurs et la personne de Paul de Samosate, patriarche d'Antioche, lequel n'admettait point en Dieu pluralité de personnes.

Mais, l'énumération des conciles particuliers, nous entraînerait beaucoup trop loin. Bornons-nous donc, par la suite, à rappeler la série des

conciles pléniers ou écumeniques qui sont comme les Etats généraux de la chrétienté.

L'an 325, se tint à Nicée, en Bithynie, le célèbre concile de ce nom, sous la présidence des légats du Pape Saint Sylvestre. Dans cette auguste assemblée fut condamné le fameux Arius qui niait la divinité du Fils de Dieu, et sa consubstantialité avec le Père.

Sous le règne de Théodose l'ancien, en l'année 381, fut assemblé le premier concile de Constantinople, où l'on anathématisa l'hérésie de Macédonius qui rejetait la divinité du Saint Esprit.

En 431, le concile d'Ephèse condamna Nestorius, patriarche de Constantinople. Cet hérésiarque soutenait qu'il y avait en Jésus-Christ deux personnes et que Marie n'était pas mère de Dieu.

L'Eutychianisme, ou la doctrine de l'unité de nature en Jésus-Christ, fut proscrit au concile général de Chalcedoine, l'an 451.

Le cinquième concile écumenique, tenu à Constantinople, en 553, condamna certains écrits célèbres dans l'antiquité sous le nom des trois chapitres et diverses erreurs attribuées à Origène.

Le troisième concile de Constantinople, sixième écumenique, dit anathème, en 681, au monothélisme et aux monothélites hérétiques qui n'attribuaient à Jésus-Christ qu'une seule volonté.

Les Iconoclastes se virent définitivement condamnés au septième Concile écumenique, deuxième de Nicée, en Bithynie, l'an 787.

Le huitième concile écumenique assemblé à Constantinople, l'an 869, mit fin au schisme de Photius. Tels sont les conciles généraux célébrés en Orient.

L'an 1123, Calixte II tint, dans l'Eglise Saint Jean-de-Latran, à Rome, un concile de trois cents évêques. C'est le neuvième général. On y abolit les institutions par l'anneau et la crosse.

Le second concile de Latran, dixième écumenique, convoqué l'an 1139, par Innocent II, condamna les hérésies de Pierre de Brnis et d'Arnaud de Brescia.

L'an 1179, Alexandre III, assembla le troisième concile général de Latran, onzième écumenique, où furent anathématisées les hérésies des Vaudois, des Albigeois et autres Manichéens.

Innocent III, convoqua le quatrième concile de Latran, douzième écumenique, en 1215. On y proscrivit le livre de l'abbé Joachim et les erreurs d'Amaury.

Le treizième concile écumenique se tint à Lyon, en 1245, sous la présidence du Pape Innocent IV, qui, en vertu du droit public de cette époque, y déposa l'empereur Frédéric II, convaincu de plusieurs crimes énormes.

Grégoire X, assembla le quatorzième concile écumenique à Lyon, l'an 1274. On y définit, avec l'adhésion des Grecs, que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils comme d'un seul principe.

L'an 1311, au concile de Vienne, en Dauphiné, quinzième écuménique, Clément V, supprima l'Ordre des Templiers.

Le seizième concile écuménique réuni à Constance, 1414, mit fin au schisme d'Occident et condamna les erreurs de Jérôme de Prague, de Jean Hus et de Wiclef.

A Florence, en 1439, fut terminé le dix-septième concile écuménique présidé par Eugène IV. Les Grecs ayant à leur tête l'empereur Paléologue, y renoncèrent au schisme.

Enfin, le dix-neuvième et dernier concile écuménique se tint à Trente, depuis l'an 1545 jusqu'en 1567. On y condamna principalement les erreurs des prétendus réformés, Luthériens, Calvinistes et autres.

Ce n'est pas seulement dans les conciles que l'autorité visible a parlé et qu'elle a défini souverainement les questions de la foi et de la morale. Le Pontife, qui a toujours occupé, depuis Saint Pierre, le degré suprême de la hiérarchie, a bien souvent, avec le consentement exprès ou tacite des autres pontifes dispersés dans l'Eglise, réglé, sans appel, la foi chrétienne. On l'a vu faire ainsi, surtout depuis le concile de Trente, dans une période où les difficultés, pour réunir l'assemblée générale des premiers pasteurs, ont été plus grandes que jamais.

Il est donc bien véritable, et toutes les histoires en font foi depuis le concile de Jérusalem jusqu'à celui de Trente, et depuis le concile de Trente jusqu'à la célèbre Bulle, *Auctorem Fidei*, dirigée contre le synode de Pistoie, le Pape et les Evêques ont toujours agi comme ayant reçu du Sauveur la mission spéciale d'interpréter les Ecritures, de décider de leur sens et de tracer d'une main sûre les règles de la foi chrétienne. L'innombrable société des disciples de Jésus a reconnu unanimement, et en spéculation et en pratique, le même privilège dans ses pasteurs. Toujours, on s'est soumis universellement au concile écuménique et au Pontife Romain dont la décision était confirmée par l'assentiment du corps des pasteurs. Sans doute, il s'est rencontré ici et là, des esprits rebelles, d'orgueilleuses natures qui n'ont pas voulu obéir. Pouvait-il, sans un miracle perpétuel et universel, en arriver autrement? Ne se révolte-t-on pas tous les jours contre l'autorité la plus évidemment légitime? Mais, quiconque a cru pouvoir résister à l'autorité que nous avons trouvée toujours et partout vivante dans l'Eglise, n'a jamais échappé à la réprobation générale. Il s'est vu retranché de la société spirituelle dont il était membre, et il est devenu pour ses frères un objet d'anathème conformément à ces paroles du Sauveur: " Si quelqu'un n'écoute pas l'Eglise, " regardez-le comme un païen et un publicain." (*) Cette universelle croyance des chrétiens est une preuve incontestable de l'institution divine, d'une autorité distincte des monuments révélés, d'une autorité souveraine, toujours et partout vivante, toujours et partout visible.

(*) St. Math., c. 18, v. 17.

1° Est-il possible que tous les chrétiens se soient grossièrement trompés dès l'origine et toujours dans la suite, touchant l'un des points fondamentaux de leur foi ?

2° S'ils s'étaient en effet trompés de la sorte, à quoi aurait donc abouti la mission du Rédempteur ? Il n'aurait pas seulement voulu, ou il n'aurait pas su expliquer le point le plus essentiel de sa doctrine, un article d'où dépend l'intelligence de la plupart des autres.

Descendu des cieux pour notre amour, le Sauveur se serait abaissé jusqu'à l'anéantissement, il aurait souffert une mort infâme et cruelle pour arracher le monde à ses ténèbres, et pourtant ensuite, il n'aurait pas daigné nous préserver d'une erreur fatale qu'il savait devoir nécessairement en consacrer, en diviniser une multitude d'autres, et amener sur la terre une nuit non moins sombre et plus désespérante encore que la première, dont les monstrueux fantômes n'étaient pas du moins vénérés comme surnaturels par tous les hommes ! Ces hypothèses sont-elles soutenables ?

3° Au reste, si l'on voulait s'obstiner à prétendre que la foi universelle et constante des chrétiens qui proclamant l'existence d'une autorité divinement instituée parmi eux, d'une autorité infaillible, toujours et partout vivante, toujours et partout éminemment visible, est une foi vaine et erronée, il faudrait bien donner raison de cet étonnant phénomène. Il faudrait dire comment et pourquoi il est arrivé que Jésus n'ayant point institué d'autre autorité que le monument révélé lui-même, ses apôtres, ses disciples immédiats, qui avaient recueilli ses instructions de sa propre bouche, se sont universellement, unanimement trompés dès l'origine, et sur le point le plus capital. Il faudrait dire comment et pourquoi, dans la suite, tous les chrétiens ont toujours et unanimement embrassé la même erreur ? pourquoi et comment ils ont toujours fait de cette erreur fatale, un article manifeste de l'enseignement du Christ, qui n'en avait jamais dit le plus petit mot ?

Il faudrait dire surtout, comment et pourquoi l'on prétend entendre soi-même la doctrine de Jésus et ses conditions diverses, mieux que l'universalité morale du chrétien de tous les temps et de tous les lieux ; comment et pourquoi la raison de tous ayant pris constamment et avec une assurance entière, dans une matière si importante, l'erreur pour la vérité, l'on pourra soi-même faire quelque fond touchant le même objet sur sa raison individuelle : comment et pourquoi la raison de tous les chrétiens, c'est-à-dire, de la portion la plus avancée de l'humanité, ayant été constamment victime d'une si grande illusion, la raison humaine pourrait être autre chose qu'une pure chimère, ainsi que le prétend le scepticisme ?

Enfin, nous ferons observer à ceux qui ne veulent pas reconnaître, parmi les chrétiens, l'institution divine d'une autorité autre que la Bible, nous leur ferons observer que la chrétienté toute entière s'est toujours crue en

possession d'une autorité de ce genre ; que cette autorité n'a jamais cessé d'exercer son action par tout l'univers ; qu'elle est aujourd'hui au dix-neuvième siècle, aussi respectée qu'autrefois. Puisqu'il en est ainsi, et que la possession publique, paisible, primitive, constante et universelle est un fait qu'on ne saurait révoquer en doute, on doit la regarder comme légitime, du moins jusqu'à preuve évidente du contraire.

MGR. PIERRE FLAVIEN TURGEON.

Au mois de février 1855, les 21, 22 et 23, l'église métropolitaine de Québec et celle de St. Roch offraient à la piété un spectacle vraiment touchant : prêtres, lévites, fidèles, tous inondaient leurs parvis et venaient déposer aux pieds du St. Sacrement exposé à leur vénération, leurs prières et leurs supplications. Le premier pasteur de l'Eglise du Canada, Monseigneur l'Archevêque Pierre Flavien Turgeon avait été frappé d'une maladie mortelle, pendant qu'il assistait, le 19, au service d'une Sœur de la Charité, à l'église du faubourg St. Jean, et l'on accourait de toutes les parties de la ville pour conjurer le Seigneur de conserver à son troupeau un pasteur si cher. Dieu exauça des vœux si ardents : mais, impénétrable dans ses desseins, il ne rendit pas au vénérable malade sa vigueur première. Quelquefois encore il lui permit, il est vrai, de paraître au chœur de sa cathédrale pour y bénir les fidèles de Québec : mais il ne voulut pas qu'il remît au service de sa sainte cause l'activité qu'il n'avait cessé de déployer durant une carrière déjà si bien fournie. Les sept dernières années de sa vie, son infirmité avait fait de tels progrès qu'il lui était devenu impossible de quitter sa chambre, jusqu'à ce que Dieu l'eût retiré à lui dans la nuit du 24 au 25 de ce mois, à l'âge de près de 80 ans.

Peu d'hommes se survivent à eux-mêmes, sans s'exposer à perdre le juste tribut d'éloges qui auraient accompagné leurs funérailles, s'ils avaient disparu dans la plénitude de leur gloire. La mémoire de Monseigneur Turgeon surmontera cette épreuve. Malgré l'espèce d'oubli où sa longue retraite semble l'avoir relégué, les souvenirs se ravivent aujourd'hui autour de sa tombe prête à se fermer ; l'on aime à redire son passé qui certes ne manque pas d'éclat ; la Religion reconnaissante des services éminents qu'il lui a rendus, public son éloge : elle remonte à son enfance, étudie avec intérêt sa vie de Séminaire et admire surtout les actions de son long et glorieux épiscopat.

Québec, déjà si fier d'avoir fourni à l'Eglise du Canada NN. SS. les évêques d'Esgly, Hubert, Panet et Signay, se glorifie encore d'avoir

donné le jour à Mgr. Turgeon : il y naquit le 12 Novembre 1787, de M. Louis Turgeon, respectable négociant de cette ville et de Dame Louise Dumont. Distingués par leur religion et leur probité, ils furent pour leur enfant des modèles de vertu et surent lui communiquer, dès son bas âge, cette délicatesse de conscience qui ne l'a jamais abandonné.

Ce fut sans doute une consolation pour ces bons parents de voir l'application du jeune Flavien, devenu en 1800, élève du Petit Séminaire de Québec. Il n'est pas sans intérêt de lire la note de ce charmant petit septième, destiné un jour à occuper la première dignité ecclésiastique du pays. Voici en quels termes son bulletin annuel apprécie son mérite : *adolescens sapidus, suavis et citra omne supercilium functus est omnibus exercitiis festive et diligenter.* En 1805, rendu en troisième, il méritait qu'on écrivit de lui : *quo sapientior in scholâ nullus existit.* Heureux l'enfant qui ne dément pas les espérances que ses maîtres fondent sur lui et qui ne voit pas flétrir les lauriers qu'il a cueillis, ses premières années de Séminaire ! Il fut donné au jeune Flavien de soutenir, durant toutes ses études, la réputation qu'il s'était conquis en traversant le seuil même de notre maison, celle d'un succès remarquable, uni à la pratique de la plus tendre piété. Un des prêtres qui chérissent le plus sa mémoire, nous disait qu'il passait même parmi ses confrères pour un autre Louis de Gonzague. Telle était sa dévotion à l'église, sa modestie, la réserve de ses manières, que l'on trouvait des rapports frappants entre lui et l'angélique écolier que l'Église honore aujourd'hui sur ses autels.

Mgr. Plessis, avec ce coup-d'œil qui lui faisait si bien connaître les hommes, avait remarqué cet élève au milieu de ses condisciples. Il l'appela auprès de sa personne, après sa Rhétorique, pour l'employer au secrétariat, et lui donna en même temps la soutane. Le jeune abbé suivit son cours de philosophie et de théologie, tout en s'initiant déjà, sous un si grand maître, aux détails de l'administration. Mgr. Plessis caressait secrètement l'idée de laisser à sa mort le trône épiscopal à M. Turgeon lui-même. Il voulait de longue main, le préparer à ce poste important et multipliant ses rapports avec lui, lui faire connaître ses vues et le mettre en état de maintenir les traditions établies. C'est M. l'abbé Ferland qui, dans sa biographie de Mgr. Plessis, nous fait connaître ces détails.

Cependant la Providence eut d'autres vues : ce ne fut que vingt-cinq ans après la mort de son vénérable ami, qu'elle lui permit de monter sur le siège épiscopal. Elle voulait qu'il rendit auparavant au Séminaire de Québec d'éminents services.

Ordonné prêtre le 29 août 1810, il fut agrégé au Séminaire le 19 octobre 1811 et demeura attaché à cette maison l'espace de vingt-deux ans. Il y occupa tour à tour la charge de directeur du grand et du petit Séminaire, de premier assistant supérieur et de procureur.

Il remplit cette dernière charge l'espace de neuf ans, depuis 1824 jus-

qu'en 1833. C'est surtout comme procureur qu'il s'est acquis la reconnaissance du Séminaire de Québec. Sous son habile administration, s'ouvre véritablement, pour cette maison, une ère de prospérité inconnue depuis les désastres de la conquête. Habile à débrouiller de vieux comptes, infatigable dans ses recherches, ferme lorsqu'il fallait faire observer les contrats, et cependant capable, quand il était nécessaire, de condescendre à quelques petites concessions, il a réussi à éclaircir le cahos où était ensevelie une partie du bilan de l'Île Jésus et de plusieurs autres départements. Ses successeurs n'ont eu qu'à marcher sur ses traces et à compléter son œuvre, et ils ont eu plusieurs fois à s'étonner des travaux considérables auxquels il s'était livré.

Mais est-ce là le seul souvenir précieux que Monseigneur Turgeon légua au Séminaire de Québec ? Non, il y en a un autre que nous lui préférons : c'est celui que laisse après lui le passage d'un prêtre accompli : soit qu'il communique durant trois années, aux élèves du grand Séminaire, la science de la théologie et celle des cérémonies, qui lui sont si familières : soit qu'il forme à toutes les vertus les élèves du petit Séminaire, durant trois autres années : soit qu'il régit les affaires de la procure : quelque poste qu'il occupe vous retrouverez en lui les qualités qui distinguent une vie parfaitement sacerdotale. Son nom se rattache à celui de deux autres prêtres qui ont vécu en même temps que lui au Séminaire et qui lui ont porté l'estime que lui-même leur avait vouée : MM. Jérôme Demers et Antoine Parant. J'ai souvent entendu des lèvres de M. L. J. Casault l'éloge de ces trois prêtres si pleins de mérite à tous les égards, et qui semblaient, à un certain point de vue, se compléter l'un l'autre. L'un, M. Demers, plus sérieux, plus grave, portait ses jugements avec cette justesse qu'il fallait reconnaître ; l'autre, M. Parant, plus bienveillant, aimait surtout à écouter les inspirations de son bon cœur ; le troisième, M. Turgeon, plus gai, plus spirituel, tempérait par ses réparties ce qu'il pouvait y avoir de trop austère, ou de trop charitable, qu'on me passe l'expression, dans la conversation de ces deux confrères. Le commerce de ces trois hommes était extrêmement agréable : les personnes du monde qui conversaient avec eux s'en retournaient enchantées soit de la noblesse ou de la grâce de leurs manières, soit de la condescendance ou de la bonté de leur accueil.

Choisi pour l'épiscopat dès sa jeunesse, comme nous l'avons vu, M. Turgeon eut l'occasion de reculer devant la responsabilité qu'impose cette dignité. A la mort de Mgr. Plossis, en 1825, Mgr. Panet, alors âgé de 72 ans, sentant le besoin d'avoir un coadjuteur, présenta au comte de Dalhousie, gouverneur du Canada, les noms de trois prêtres qu'il croyait les plus capables de l'aider à partager ses fonctions. M. Turgeon était sur la liste entre feu M. Demers et Mgr. Signay. Jusqu'à cette époque, le gouvernement anglais se croyait autorisé à user du droit du gouverne-

ment français lorsqu'il s'agissait de la nomination des évêques : il tenait à approuver lui-même celui des trois sujets qui devaient être présentés au Souverain Pontife. MM. Demers et Turgeon apprirent officiellement que leur nom avait été présenté à l'approbation du gouvernement : après avoir délibéré tous deux, ils arrivèrent à la détermination de refuser la charge qu'on désirait leur imposer.

En 1833, à la mort de Mgr. Panet, Mgr. Signay, obligé à son tour de partager les travaux de l'épiscopat, réussit à vaincre la répugnance de M. Turgeon et à lui faire accepter le fardeau qu'il avait refusé huit ans auparavant. Il fut sacré le 11 juin 1834 au milieu de l'allégresse générale du clergé et du peuple canadien, sous le titre d'évêque de Sidyme, *in partibus infidelium*. C'est Mgr. Signay lui-même qui fut l'évêque consécrateur : il était assisté de Mgr. Lartigue et de Mgr. Gaulin. Le sermon fut prêché par M. le grand vicaire Cadieux, curé des Trois-Rivières : voici les paroles qu'il adressait, en terminant, au nouveau dignitaire : " Je dirai que votre qualité d'élève, de disciple, de compagnon et d'ami d'un prélat illustre dont la mémoire sera toujours chère à ce diocèse, Mgr. J. O. Plessis, votre voyage avec lui jusqu'au siège de l'église catholique, votre approche près du tombeau des martyrs, vous sont une garantie de votre zèle apostolique, et qu'avant que nous vous eussions choisi, vous l'aviez été dans le ciel ! "

Ces paroles ne furent pas démenties : à peine avait-il été choisi et consacré qu'il seconda avec énergie tous les desseins de son vénérable Archevêque, Mgr. Signay. C'est à lui que l'on doit attribuer une large part dans les œuvres qui ont signalé le règne de ce prélat : l'établissement en 1867 de l'œuvre de la propagation de la Foi ; la fondation en 1838 de la mission de la Colombie : l'établissement en 1841 des retraites ecclésiastiques ; la construction du palais archiepiscopal en 1844 : la formation, la même année, de la province ecclésiastique de Québec.

Son zèle reçut un redoublement d'ardeur, lorsque le 10 Novembre 1849, il se vit chargé de l'administration complète du Diocèse et lorsqu'à la mort de Monseigneur Signay, il prit solennellement possession du siège archiepiscopal le 8 du mois d'octobre 1850.

" Protéger contre la fureur des loups le troupeau qui lui est confié et lui donner une nourriture salubre, voilà, d'après les paroles que le Pape Pie IX adressait dernièrement à Mgr. de Tloa, voilà où doivent tendre les efforts d'un évêque." Il n'est pas difficile de se convaincre de l'importance que Mgr. l'Archevêque Turgeon attachait à ce double devoir.

L'éducation, tel est un des moyens de donner aux fidèles la nourriture salubre. Eh bien ! nous voyons Mgr. Turgeon protéger l'éducation dans toutes ses branches, depuis l'humble école de campagne jusqu'à l'Université-Laval. Il y avait peu d'années qu'il était évêque : il se di-

rigeait pendant nos vacances vers le séjour qu'il avait tant aimé, celui de S. Joachim et du petit Cap. En passant, dans une des paroisses voisines, devant une maison d'école, il aperçoit toute la troupe des enfants qui sortaient précipitamment, heureux sans doute de voir arriver le terme de la classe. La bonne maîtresse sortait sur le seuil pour jeter un dernier regard sur sa famille qui allait se disperser. Monseigneur Turgeon fait immédiatement arrêter sa voiture, commande lui-même aux enfants de rentrer de nouveau à l'école, s'y rend aussitôt, et malgré le premier trouble où cette visite inattendue semble jeter tout le monde, il veut savoir le mérite de chacun ; adresse des paroles pleines de bonté aux plus diligents ; distribue des récompenses et prodigue les plus beaux éloges à l'humble maîtresse d'école qui se dévoue à un ministère si pénible mais si méritoire. Ce fut un événement dont le souvenir resta gravé dans le cœur de tous, et un vénérable curé m'en faisait le récit avec émotion.

Professeur de théologie pendant quelque temps, il savait la haute importance que les élèves du Grand Séminaire doivent attacher à cette reine des sciences. Dans une lettre du 5 septembre 1853, adressée à M. L. J. Casault, alors Supérieur, il lui exprime la résolution de n'admettre, en général, à l'ordination, que des jeunes gens qui auraient eu le temps de s'exercer dans la retraite à la pratique des vertus sacerdotales, et de se préparer, par des études suivies, à l'exercice du saint ministère. En effet, ajoutait-il, les besoins de l'époque demandent plus que jamais que le prêtre soit la lumière des peuples par sa science et ses vertus. Il déplore ensuite que les besoins du ministère l'aient empêché de permettre aux élèves du Grand Séminaire de se livrer exclusivement à leurs études spéciales, et fait des vœux pour que les fortes études théologiques fassent des progrès.

Ce fut pour sa haute intelligence une bien vive satisfaction de voir s'élever sous son règne l'Université-Laval, destinée, d'après ses propres expressions, à être d'une immense utilité aux grands intérêts de l'ordre, de la morale et des saines études.

Saluer avec bonheur l'idée de cette création, d'abord émise par Mgr. de Montréal, appuyer et par ses paroles et par ses lettres la demande qui était adressée, à ce sujet, au gouvernement de la Province ; soutenir avec énergie le projet une fois conçu, et ne plus permettre qu'on l'abandonnât ; donner de puissants encouragements à M. L. J. Casault qui parfois sentait quelque défaillance à la vue des difficultés sans nombre qui attendaient le Séminaire de Québec ; se réjouir infiniment quand il voit le projet sur le point de se réaliser, grâce à la libéralité du gouvernement impérial : enfin, recommander, par son mandement du 8 décembre 1853, l'Université-Laval, aux fidèles de son diocèse : la louer en face du pays, dans des termes qui font honneur et à la largeur de ses vues et à la justesse de ses idées ; voilà, si nous ne nous trompons, voilà le beau rôle que Mgr. Pierre

Flavien Turgeon a joué vis-à-vis cet établissement qui s'honorera à jamais de l'avoir eu pour premier Visiteur et pour premier protecteur.

Lorsque Mgr. Turgeon se félicitait du succès de l'Université-Laval, il n'était que l'écho de ses confrères dans l'Épiscopat canadien. Il avait eu le bonheur de les réunir en concile provincial en 1851 et sur cette question de l'éducation supérieure comme sur bien d'autres, il s'était aidé de leurs lumières et de leurs conseils. Du moment où il avait pris possession du siège de la métropole, il s'était convaincu de l'utilité et de la nécessité de convoquer ses suffragants pour délibérer avec eux sur les intérêts spirituels de la province et, de nouveau en 1854, il eut le bonheur de présider à une seconde de ces réunions sacrées où Dieu se plaît à éclairer les pasteurs sur leurs devoirs envers leurs ouailles et sur les moyens de leur être utiles ; les mandements de cette double époque font connaître les travaux des Pères des deux premiers conciles de Québec.

Pour obéir à l'un des vœux du premier concile, Mgr. Turgeon se hâta de rétablir dans son diocèse les conférences ecclésiastiques. Quatre fois par année, les membres du clergé, dans leur arrondissement respectif, se réunissent pour discuter sur quelques points importants de la science ecclésiastique. Rien de plus utile, d'après les paroles même de notre vénérable prélat, que ces pieuses réunions, pour maintenir et fortifier le goût des études théologiques, et pour entretenir dans l'enseignement ainsi que dans l'exercice du saint ministère, cette belle unité qui fait la force du catholicisme. Les règlements qui déterminent la marche à suivre dans ces conférences ont été formulés par Monseigneur l'Archevêque et font preuve d'une grande sagesse.

Voilà quelques-unes des œuvres de Mgr. Turgeon pour donner à son troupeau la nourriture convenable : la science dans toute son étendue. Quand il s'est agi de le protéger contre la fureur des loups, suivant l'expression de Pie IX, qu'a-t-il fait ?

Parcourez son mandement du 2 avril 1854 pour ranimer le zèle des amis de la tempérance et voyez avec quelle énergie il s'élève contre un vice qui a toujours produit au milieu de notre peuple de si funestes ravages.

Lisez encore son mandement du 15 janvier de la même année sur les tables tournantes. Le vertige s'était emparé de bien des têtes, les amenant à des écarts étranges à la suite des tables elles-mêmes qu'elles interrogeaient de mille manières. Mgr. Turgeon parla, et telle fut la force de sa parole que de ce moment, la sagesse revint au peuple et l'obéissance la plus absolue suivit cet acte de l'autorité suprême. Merveilleux exemple qu'il est bon d'enregistrer dans nos annales pour prouver et la raison qui distinguait notre prélat et l'ascendant qu'il exerçait sur ses ouailles. Ce document fut publié en France : un auteur célèbre de Théologie, le P. Gury, l'a inséré en grande partie dans les dernières éditions de son ouvrage, et nous avons entendu dire nous-même à Paris à Monseigneur Lavigerie que rien de mieux n'était paru nulle part sur cette question.

Le zèle de Mgr. Turgeon à procurer à son peuple le bien spirituel ne se contenta pas de la parole ; il voulut donner à son clergé, déjà si attentif à tous ses devoirs, l'aide des membres de deux ordres religieux.

Dévoués aux missions du Saguenay depuis 1844, les Oblats obtinrent la permission d'établir une maison de leur société à Québec même. Ils furent chargés de la paroisse de St. Sauveur où leur zèle a reçu tout dernièrement encore une si cruelle épreuve.

Il est un ordre dont l'histoire est intimement liée à celle des commencements de notre pays : ses membres ont scellé notre terre de leur sang de martyrs. Forcé de disparaître à la suite de la conquête, le dernier d'entre eux, le Père Cazot, était mort à Québec en 1800. Mgr. Turgeon voulut renouer cette chaîne interrompue depuis un si grand nombre d'années : en 1849 les Pères Jésuites revenaient s'établir au milieu de nous.

C'est surtout à ces deux ordres que l'on a recours pour donner les retraites dans nos campagnes : les éloges les plus mérités accompagnent partout le bien qu'ils ne cessent de produire dans les âmes.

Il nous tarde d'arriver à une des qualités distinctives de Mgr. Turgeon : sa charité.

En 1845, à la suite des incendies de St. Roch et de St. Jean, il employa la plus grande partie de son temps, avec l'élite des citoyens de Québec, à remédier aux maux des tristes victimes de cette immense calamité.

En 1847, lorsque les fièvres typhoïdes exercèrent leur ravage parmi les émigrés, et parmi les habitants de Québec, il se donna une peine infinie pour assurer le sort de plus de 400 orphelins laissés sans appui. Quelle sollicitude pour les prêtres qui, dans l'exercice de leur ministère, avaient été atteints de la contagion ! Il se transportait souvent à leur chevet pour leur procurer les secours de l'âme et du corps que leur état réclamait.

Semblable au Bon Pasteur, qui est venu délivrer les âmes du péché, Monseigneur Turgeon put contribuer, avant de mourir, à former un asile destiné au repentir, celui du Bon Pasteur : il encouragea de sa parole et de ses libéralités les fondatrices de cette belle œuvre, fit faire des quêtes pour son soutien et la recommanda à son diocèse.

Mais il est une œuvre que sa tendresse affectionna par dessus toutes les autres : elle se portait de prédilection vers un asile d'où l'humanité devait recevoir tant de secours : l'hospice des sœurs de Charité. C'est là qu'il a fait connaître tout ce qu'il y avait de bon et de tendre dans son cœur. Redire toutes les attentions délicates dont il fit preuve envers ces bonnes sœurs depuis l'année 1851 jusqu'à sa mort, celles-là seules pourraient le faire qui en ont été les objets. Ce que nous pouvons affirmer c'est qu'elles n'en parlent qu'avec attendrissement, et nous étions ému nous-même aux détails que nous donnaît leur plus ancienne supérieure, la Rvde. Sœur Mallet.

Qu'il nous suffise de rappeler qu'il leur a laissé son patrimoine, preuve de son affection pour cet établissement.

Disons aussi que les bonnes sœurs ont eu l'occasion de prouver d'une manière insigne la reconnaissance qu'elles ont vouée à leur grand bienfaiteur. Depuis douze années, deux d'entre elles venaient passer la journée auprès de l'auguste malade, l'entourant de tous les soins, de toutes les prévenances dont elles seules savent le secret. Là ne s'est pas bornée leur pieuse gratitude : elles ont voulu fonder pour le repos de l'âme de leur cher père, un service annuel qui perpétuera son souvenir dans la maison de son cœur.

Il est consolant de voir une existence de quatre vingts ans, qui s'est consacrée sans relâche aux œuvres de la charité la plus éclairée, s'éteindre au milieu des soins de cette même charité. Le juste reçoit même en ce monde les promesses de Dieu ; *opera illorum sequuntur illos*. Cinquante sept années de prêtrise, trente-trois années d'épiscopat, quatre-vingts années de vie toujours édifiante : quelle suite de mérites de toutes sortes n'a-t-il pas été donné à Mgr. Turgeon de recueillir pendant une si longue carrière ! L'amour attentif dont il s'est vu entourer durant les douze dernières années de sa vie, lui a prouvé que sa récompense commençait même ici-bas. Ce qui a pu aussi adoucir les amertumes de sa longue maladie, c'est qu'il voyait les rênes du diocèse confiés à un prélat que lui-même s'était choisi pour coadjuteur et qu'il voyait rempli de toutes les qualités éminentes qui en feront son digne successeur.

C. L.

INTRONISATION DU NOUVEL ARCHEVEQUE DE QUEBEC.

Mercredi après-midi a eu lieu à la cathédrale, la prise de possession, par Mgr. Baillargeon, du siège archiépiscopal laissé vacant par la mort de Mgr. Turgeon. La plupart des fidèles et presque tout le clergé présents le matin aux funérailles de l'illustre défunt dont le nom vient de s'ajouter à la liste des membres de l'épiscopat canadien morts au service de l'Eglise du Canada, avaient voulu assister à cette cérémonie, une des plus importantes du rite catholique.

Le cortège qui devait accompagner processionnellement Mgr. l'archevêque Baillargeon à la cathédrale laissa le palais archiépiscopal à quatre heures. Par malheur la pluie tombait alors à torrents et la procession, qui devait défilier par la rue Buade, dût suivre le chemin couvert qui conduit du palais archiépiscopal à la cathédrale. Au premier rang du cortège on

remarquait Nos Seigneurs les évêques de St. Hyacinthe et de Rimouski, Son Excellence le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, le consul général de France et le consul d'Espagne, les hon. juges Caron et Taschereau, M. le Recteur et MM. les professeurs de l'Université, plus de cinquante membres du clergé, etc., etc.

Avant le départ du cortège pour la cathédrale, M. l'abbé Gosselin, secrétaire de l'archevêché, avait donné lecture de l'acte de sépulture de Mgr. Turgeon et de la bulle canonique qui nommait Mgr. Baillargeon co-adju-tuteur du défunt *cum futurâ successione*.

Arrivée à l'entrée de la cathédrale, la procession s'arrêta un instant et M. le curé de Québec adressa au nouvel archevêque le discours suivant qui est, sans contredit, un modèle du genre :

DISCOURS DE M. LE CURÉ DE QUÉBEC.

Monseigneur,

“ Cette Eglise de Québec ne vous est pas étrangère. Une première fois vous y entriez en qualité de curé ; et personne de vos nombreux paroissiens n'a oublié les années passées sous vos soins, durant votre longue carrière curiale.

“ Une seconde fois, vous en passiez le seuil en qualité d'Evêque Administrateur ; et ce fut la continuation de la même conduite paternelle et bienfaisante.

“ Aujourd'hui vous en prenez possession comme premier Pasteur et Archevêque ; et c'est à la grande réjouissance de tous ceux qui sont intéressés à cet événement solennel.

“ Monseigneur l'Archevêque de Québec, je suis heureux d'être en ce jour l'interprète des citoyens de cette ville qui furent autrefois vos heureux paroissiens ! Je suis heureux de porter la parole au nom de votre nombreux clergé et de tous les fidèles de l'archidiocèse, qui vous entourent de tant de vénération. Je suis heureux, pourrais-je ajouter, de vous apporter les vœux et les hommages de toute la Province Ecclésiastique, composée de tant d'Evêques, de tant de Prêtres, dont chacun envie mon sort, et voudrait vous dire en personne la joie qui déborde de son cœur, à l'accession de Votre Grâce au siège archiepiscopal de Québec.

“ Monseigneur l'Archevêque, il est des choses bonnes et vraies qu'il n'est pas toujours opportun d'énoncer ; c'est surtout lorsqu'il s'agit d'éloges, pour bien mérités qu'ils soient, si l'on parle en présence de ceux auxquels ils sont destinés. Pour ne pas tomber dans cette faute, laissons parler l'Apôtre des nations, qui lui, ne peut se tromper, et ne saurait être ni intéressé, ni flatteur.

“ St. Paul trace ainsi le portrait d'un Evêque tel qu'il le demandait dans la ferveur même de la primitive Eglise : Un Evêque doit être exempt de

toute tache et irrépréhensible dans toute sa vie : *Episcopum irreprehensibilem* ; orné des vertus et des grâces de la sagesse : *ornatum* ; modeste, affable, plein de douceur et de modération dans la grandeur : *modestum* ; ennemi des contestations et du trouble, ange de paix et de conciliation : *non litigiosum* ; désintéressé, bienfaisant, généreux pour l'Eglise et les pauvres : *non turpis lucri cupidum* ; plein de la science des écritures et de l'onction de la divine parole dans ses instructions pastorales : *amplectentem eum qui secundum doctrinam est, fidelem sermonem* ; uniquement occupé de sanctifier son peuple, de perfectionner son clergé, leur donnant l'exemple de toutes les bonnes œuvres : *in omnibus exemplum bonorum operum*.

“ Monseigneur, ce n'est pas moi qui parle—c'est l'Apôtre St. Paul : et je n'ajouterai pas même un seul mot pour faire de ses paroles une application que tous ont saisie, tant elle est frappante.

“ Eglise Métropolitaine de Québec, aurais-tu donc quelque trait de ressemblance avec la primitive Eglise, puisque tu vois, pour te régir, le modèle que traçait l'Apôtre il y a dix-huit siècles

“ Monseigneur, les étrangers qui visitent notre patrie veulent bien nous dire, et nos concitoyens qui voyagent à l'étranger se plaisent à répéter que le Canada est le pays le plus chrétien et le plus catholique du monde. Sans doute les premiers sont trop flatteurs et les seconds trop intéressés pour que nous devions les croire sur parole. Mais dans tous les cas, les temps se font plus mauvais ; et si nous ne le méritons pas comme récompense, du moins comme préservatif, nous avons besoin de chefs tels que les demande l'apôtre : *Episcopum prudentem*.

“ Monseigneur, si la bénédiction des pères rejaillit sur les enfants pour les soutenir dans le danger, *Benedictio patris firmat domos filiorum*, elles seront abondantes les faveurs et les grâces versées sur tous vos enfants de la Province Ecclésiastique, et en particulier sur ceux de cette ville, qui sont les premiers rendus à vos genoux, parcequ'ils habitent en quelque sorte sous le toit paternel.

“ Monseigneur, sans tarder davantage, prenez possession du siège archiépiscopal de Québec. Montez sur ce trône qu'ont occupé si dignement les Laval, les Plessis et tant d'autres Evêques selon le cœur de Dieu. Venez vous asseoir à cette place laissée vacante par le vénérable Archevêque que toute la Province pleure aujourd'hui, et qui monte au ciel comme le divin Maître, en nous disant, par le choix si judicieux de son successeur : *Non relinquam vos orphanos !*

“ Monseigneur l'Archevêque, vous êtes pour nous l'Elu de Dieu, par la voix du St. Siège : *segregatus in Evangelium Dei* ; et, au nom de tous, je puis vous donner l'assurance que vos volontés et vos moindres désirs seront pour nous des ordres du ciel. Du reste, il n'y a pas de crainte à donner des lois, quand on est soi-même une règle vivante ; et il est doux de les accepter quand elles sont dictées par la bonté et la sagesse.

“ Oui, Monseigneur l'Archevêque, nous sommes vos enfants et des enfants soumis, parce que tous vos attendent et vous reçoivent comme l'envoyé et le béni du Seigneur : *Benedictus qui venit in nomine Domini.* ”

Mgr. l'archevêque répondit à cette délicate et touchante bienvenue par une courte allocution pleine des plus beaux sentiments ; puis la procession se dirigea vers le chœur, et là Mgr. l'archevêque, assisté de Mgr. de St. Hyacinthe, prit solennellement possession du trône archiépiscopal et bénit les fidèles.

La cérémonie se termina par le *Te Deum* et la procession reprit le chemin du palais archiépiscopal. Là, le cortège fit cercle autour de Mgr. l'archevêque, et M. l'abbé Proulx, curé de St. Marie de la Beauce, présenta à Sa Grâce au nom de ses confrères, la belle adresse suivante qui peint si bien les sentiments de dévouement que le clergé entretient vis-à-vis de l'éminent prélat que la Providence vient d'appeler à la tête de l'Eglise du Canada.

ADRESSE DU CLERGÉ.

“ MONSEIGNEUR,—Sur le point de terminer les exercices spirituels de notre retraite, et de retourner au champ que nous cultivons sous votre direction paternelle, nous demandons à Votre Grandeur la permission de lui exprimer nos sentiments de respect et de reconnaissance dans cette circonstance solennelle.

“ Le temps, qui suit sa marche invariable, et qui courbe tout sous son poids irrésistible, a moissonné cet homme de vertu éminente, qui vous a précédé, et la divine Providence vous charge de son héritage, en vous donnant la plénitude du pouvoir dans le gouvernement de l'église de Québec.

“ Nous comprenons les inquiétudes et les craintes de votre cœur si humble, parce que nous avons vu d'autres saints, qui sont des ornements de l'Eglise, refuser les dignités, ou ne les accepter qu'en tremblant et par obéissance à la volonté du Ciel.

“ Permettez, Monseigneur, que nous n'envisagions pas votre âge sous ces dehors sombres sous lesquels vous vous êtes représenté en notre présence hier avec tant d'émotion. Non, Monseigneur, les grandes entreprises religieuses, le pesant fardeau de l'épiscopat, n'attendent pas leur succès de l'âge ou d'une vigueur naturelle. Dieu fait ses œuvres en secondant notre faiblesse, et la maturité de l'âge, l'expérience éprouvée, la fidèle et constante coopération aux mouvements de l'Esprit-Saint, sont des garanties de succès qui viennent de Dieu même. Soixante et dix ans de travail incessants et de vie sainte forment une couronne de mérite pour Votre Grandeur, une gloire pour l'Eglise de Québec et un motif de confiance illimitée pour ceux qui travaillent à la vigne sainte sous Votre autorité.

“ L'illustre Pontife qui gouverne aujourd'hui le vaisseau de l'Eglise universelle au milieu des tempêtes les plus redoutables qui l'aient jamais agitée, et qui annonce même un concile œcuménique pour l'an prochain, a complété sa soixante et quinzième année, et l'Eglise ne s'est jamais sentie plus forte et mieux gouvernée. Elle prie pour la durée de son règne, parce qu'elle sait que plus l'homme est faible, plus Dieu aime à se montrer puissant et protecteur.

“ Non, Monseigneur, la délicatesse de votre complexion qui ne vous a jamais arrêté dans vos travaux multipliés, ne vous arrêtera pas dans vos pieux desseins, et, nous en avons l'assurance, ne donnera que plus de bénédictions à vos entreprises, parce que Dieu choisit de préférence la faiblesse et l'humilité pour opérer de grandes choses. Saint Paul n'était pas fort de corps quand il disait : *Omnia possum in eo qui me confortat*. L'histoire de l'Eglise nous montre un saint Grégoire se livrant à des travaux surhumains, étonnant le monde par l'éclat de ses œuvres, et pourtant il était *semper infirmâ valetudine*.

“ Oui, Monseigneur, le seul sentiment qui domine dans nos cœurs, c'est celui de la confiance et d'un respect sans bornes. Nous serons heureux de vous en donner des preuves en tout temps et en tout lieu, non-seulement parce que l'Eglise nous en fait un devoir, mais parce que nous avons pu depuis longtemps apprécier les éminentes qualités de votre cœur, et que nous voyons en votre personne vénérée un successeur de ceux à qui Jésus-Christ a dit : “ Je serai avec vous jusqu'à la fin des siècles.” Vous serez notre chef ; nous serons vos membres. Vous occuperez dans nos esprits et dans nos cœurs la place de Celui qui disait à ses disciples : *Ego sum vitis vera*, et nous nous approprierons les paroles qui suivent : *Vos autem palmites*. La branche qui reste attachée à l'arbre en reçoit la vie, et produit des fleurs et des fruits en abondance.

Québec, 28 août 1867.

A. Mailloux, Ptre., C. F. Cazcau, Ptre., E. A. Taschereau, Ptre., J. Auclair, Ptre., Ls. Proulx, Ptre., F. X. Délâge, Ptre., Ovide Brunet, Ptre., A. H. Gosselin, Ptre., E. Hallé, Ptre., A. Gauvreau, Ptre., M. E. Méthot, Sup. S. Q. R. L. L., J. D. Déziel, Ptre., curé, Thos. E. Hamel, Ptre., C. H. Laverdière, Ptre., V. P. Légaré, Ptre., L. Roy, Ptre., L. Parant, Ptre., curé, L. T. Bernard, Ptre., Ant. Racine, Ptre., D : Egl. St. Jean, D. Martineau, Ptre., curé de St. Charles, Od. Paradis, Ptre., curé de Ste. Anne Lapocatière, T. Aubert DeGaspé, Ptre., curé de St. Apollinaire, Aug. Milette, curé de St. Augustin, Chs. Trudelle, Ptre., curé de St. François du Sud, A. Beaudry, curé de Charlesbourg, H. Routier, Ptre., J. P. Gingras, Ptre., curé de la Baie St. Paul, N. Guertin, Ptre., curé de St. Casimir, G. H. Casgrain, Ptre., J. M. Bernier, Ptre., curé de St. Ferdi-

nand d'Halifax, Clovis Roy, Ptre., curé de St. Alexandre, F. X. Plamondon, Ptre., vicaire de St. Roch, J. Catellier, Ptre., H. Gagnon, Ptre., curé, A. Bernier, Ptre., mis., E. Bonneau, Ptre., J. R. L. Hamelin, Ptre., Frs. Boucher, Ptre., Roger Boily, Ptre., mis., D. Matte, Ptre., Somerset, F. H. Tessier, Ptre., E. Demers, Ptre., Ile aux Grues, F. Gauthier, Ptre., Et. Baillargeon, Ptre., J. A. Bureau, Ptre., D. Gonthier, Ptre., J. G. Gaudin, Ptre., Edouard Fafard, Ptre., F. Gagné, Ptre., P. O. Drolet, Ptre., U. Rousseau, Ptre., Chs. Galarneau, Ptre., Geo. Beaulieu, Ptre., L. A. Gauthier, Ptre., curé de Laval, F. Richardson, Ptre., P. Buteau, Ptre., John Cownley, Ptre., J. Doucet, Ptre., curé de Ste. Hélène, Julien Rioux, Ptre., Ls. A. Martel, Ptre., C. E. Poiré, Ptre., A. A. Marcoux, Ptre., F. M. Turcotte, Ptre., Max. Fortin, Ptre., N. Jos. Sirois, Ptre., A. Pelletier, Ptre., P. Beaumont, Ptre., Jos. M. Rioux, Ptre., curé de N. D. de Buckland, N. Godbout, Ptre., L. N. Francour, Ptre., A. O. Pélisson, Ptre., Guill. Ths. Roy, N. Cinq Mars, Ptre., Hon. Desruisseaux, Ptre., curé de St. Evariste, Amb. Fafard, Ptre., J. Nelligan, Ptre., John O. Grady, P. R., L. A. Proulx, Ptre., B. McGauran, Ptre., P. G. Clarke, Ptre., D. H. Têtu, Ptre., P. Sasseville, curé des Ecureuils, P. L. Lahaye, Ptre., J. B. Côté, Ptre., H. Kérouack, Ptre., vicaire de St. Colomb, A. Hébert, Ptre., curé de St. Louis de Kamouraska, F. Dunoutier, Ptre., T. Gingras, Ptre., Ben. Pâquet, Ptre., Louis H. Pâquet, Ptre., N. Beaubien, Ptre., P. Laberge, Ptre., curé, Ant. Campeau, Ptre., curé de Beaumont, E. Dufour, Ptre., curé de St. Lazare, Jos. Lagueux, Ptre., curé de la Rivière du Loup, G. Tremblay, Ptre., L. L. Belisle, Ptre., curé de St. Ed., P. Girard, curé de N. D. de la Pointe Bleue au Lac St. Jean, J. Potvin, Ptre., curé de St. Denis, A. Pelletier, Ptre., Sup. Collège Ste. Anne, P. Prudent Dubé, Ptre., Direct. C. S. Anne, M. Lemieux, Ptre., Chap. Hôtel-Dieu, Chs. Beaumont, Ptre., curé de St. Joachim, Ls. Beaudet, S. P., O. Audet, Ptre., P. Roussel, Ptre., Chs. Bacon, Ptre.

Monseigneur, profondément ému, répondit avec bonheur à cette adresse et fit passer son émotion dans le cœur de tous les assistants. Sa Grâce nomma ensuite ses grands-vicaires : MM. les abbés Mailloux, C. F. Cazeau, E. Taschereau, Bilaudèle de Montréal, et L. Proulx, curé de Ste. Marie. Cette dernière nomination qui est, à vrai dire, la seule nouvelle—les autres n'étant que renouvelées—fut accueillie par des applaudissements partis du groupe de laïques et répétés par les membres du clergé, applaudissements qui prouvent que M. le grand-vicaire Proulx a laissé de son passage à la cure de Québec les meilleurs souvenirs.

Après les félicitations d'usage aux nouveaux dignitaires créés par Mgr. l'archevêque, le cortège se dispersa, chacun emportant de cette journée des pensées consolantes.

DEUX ORPHELINES.

CHAPITRE VIII.

(*Suite et fin.*)

Tout en arrêtant d'un geste l'explosion des protestations de son interlocuteur, Réginald enferma soigneusement le papier dans le tiroir de son secrétaire.

Waspson se leva avec un sourire forcé :

—Cousin, ce n'est pas bien, vous avez l'air de vous défier de moi !

Réginald recula sa chaise et posa une main sur le cordon de la sonnette de sa chambre. Waspson se rassit, toujours de plus en plus souriant :

—Quelle idée bizarre vous a donc traversé l'esprit, mon cher Réginald ? Moi qui pour vous donnerais ma vie !

—Une pensée très-flatteuse pour vous, Waspson. Je songeais que vous êtes un habile homme, et de plus un homme de résolution. Mais à propos, comment vous êtes-vous donc procuré cette précieuse copie ? Et l'original qu'est-il devenu ? Ne pourriez-vous m'en donner aussi des nouvelles ? Vous avez exécuté là une série de coups de maître dont j'aimerais fort à connaître le détail, bien sûr que j'y trouverais plus d'une occasion nouvelle de vous admirer.

—Mon cher cousin, répondit Waspson reprenant tout son sang froid, dispensez-moi, je vous prie. J'ai couru quelques dangers dont il ne m'appartient point de me vanter. Mais que ne ferait-on pas pour un homme aussi aimé, aussi généreux que vous ? Après tout, le mérite est peut-être moindre que vous ne croyez. Ne sommes-nous pas les deux derniers à porter le nom de Cleave, et ne dois-je pas tenir autant que vous à maintenir pur de tout alliage ce nom que vous avez élevé si haut, ce nom qui par vous a siégé au Parlement, ce nom que vous enrichirez peut-être un jour d'un titre de baronnet ? Monsieur Réginald Cleave, vous avez daigné me le rappeler vous-même : je suis votre premier cousin. Monsieur Réginald Cleave, je n'ai ni femme ni enfants, moi, ni frères ni sœurs ; vous êtes tout pour moi ! Monsieur Reginald Cleave, ah ! si vous me permettiez de vous consacrer mes derniers jours ! Si vous me connaissiez ! Si vous m'autorisiez une bonne fois à consigner à votre porte tous les jésuites et leurs affidés ! Si vous vouliez vous confier à moi !

Réginald écoutait avec une apparente impassibilité. L'autre avait épuisé ses protestations et ne trouvait plus rien à ajouter. Réginald écoutait toujours. Tout d'un coup :

—Vous avez fini, Monsieur mon premier cousin ? Bien, c'est à moi de conclure. Vous êtes un pur coquin, Monsieur ! M. Peterstone pourrait vous traîner devant les tribunaux, et les témoins ne lui manqueraient pas. Moi-même, entendez-vous ? moi qui vous ai vu rôder dans l'église de Marston au moment où j'en sortais, je déposerais contre vous ! Mais c'est pour le coup que le nom dont nous sommes les deux derniers représentants serait terni. Sortez d'ici, Monsieur ! Ne craignez rien de M. Peterstone, mais n'espérez rien de moi. Ah ! vous avez voulu me rendre votre complice, en attendant peut-être de m'expédier, testateur ou intestat, dans l'autre monde ! Un voleur est capable de tout. Ah ! vous avez beau me lancer des éclairs et crispier vos ongles pour me déchirer : vous n'êtes pas sans avoir observé que j'ai sonné mes gens. Je les entends venir. Sortez, sortez, vous dis-je. N'ayant pas encore fait mon testament, j'ignore à qui profitera l'infamie que vous avez commise. Mais vous, Monsieur, oubliez de ce jour que vous fûtes mon premier cousin. John, reconduisez Monsieur, et prenez bien son signalement. Si jamais vous le laissez pénétrer de nouveau ici, je vous chasse tous deux du même coup.

Et il lui tourna le dos.

Waspson, livide, tremblant de colère, sortit d'un pas égaré. A la vue du valet de chambre chargé de le reconduire, il s'arrêta et chuchota d'une voix brève :

—C'est vous, John ? seul ? Il n'y a personne en bas ?

—Personne.

—Bon, bon ! Il n'a pas encore fait de testament ; bravo ! Le tout pour le tout. A moi, John ! nous sommes encore les plus forts !

En prononçant ces derniers mots, il était rentré sans bruit et s'était jeté sur Réginald Cleave qui, ne s'attendant à rien moins qu'à ce retour offensif, fut saisi par derrière et n'eut le temps ni de crier ni de se défendre. En un clin-d'œil, le vicillard était à la renverse et terrassé. Un mouchoir enfoncé dans sa bouche étouffait sa voix ; un autre lui liait les deux mains.

—Tenez-le ferme, John, n'ayez pas peur. Vingt guinées pour vous ce soir chez moi, et mille ici dans quinze jours.

Le vicillard, qui n'avait plus que les yeux de libres, suivait les deux scélérats d'un regard plein de terreur, et se demandait ce qu'ils allaient faire de lui.

—Pas de sang, au moins, disait John. Je ne me suis pas engagé à mériter la potence pour vous faire plaisir, moi.

—Nous verrons plus tard. Avant tout, j'ai quelque chose à reprendre dans ce tiroir. Tenez ferme ! John, je reviens à l'instant.

Fouillant dans une des poches de sa victime, Waspson en arracha une clé. Le vicillard fit un effort pour se relever ; il retomba impuissant.

—Cognez dessus, s'il bouge, John ! cria Waspson à demi-voix. Et il enfonça la clé dans le secrétaire. Les yeux du vieillard continuaient à suivre ses mouvements avec anxiété.

Soudain la main qui tenait la serrure s'arrêta en suspens :

—N'avez-vous pas entendu une voiture, John !

—Je crois que oui, le diable la confonde !

—Vite, John, descendez, dites qu'il n'y est pas ; nous sommes perdus si l'on monte !

Le domestique lâcha le vieillard. Celui-ci, par un bond d'une force au-dessus de son âge, fut aussitôt sur ses jambes ; mais déjà Waspson l'enlaçait de nouveau, et, avant qu'il eût pu tout à fait se dégager de ses liens et du bâillon, une lutte acharnée s'engagea entre ces deux hommes, lutte disproportionnée et dont l'issue ne pouvait être ni longue ni douteuse.

Mais au moment où le vieillard roulait une seconde fois à terre, terrassé et toujours incapable de pousser un cri, une voix stridente retentit dans l'escalier :

“ Mille tonnerres ! Je vous dis qu'on se bat là-haut. Arrière, malotru en livrée, tu ne m'empêcheras pas de passer !

Et bousculant le domestique, un nouvel arrivant vêtu comme un homme du peuple, mais robuste et de formes athlétiques, enjambait l'escalier quatre à quatre et tombait comme une bombe au milieu de la lutte.

Il enleva pour ainsi dire par le collet de son habit celui qui tenait le vieillard renversé, et, l'obligeant à lâcher prise, il le terrassa à son tour. Alors avec un éclat de rire qui ébranla la maison :

—Ah ! ah ! ah ! Chance des chances ! c'est mon homme de devant l'église ! venez voir votre voleur de paperasses, Père Joseph ! Ah ! ah ! ah ! minute, mon vicieux, nous avons un petit compte à régler ensemble. Voilà d'abord pour vous récompenser de battre un vieillard que je ne connais ni d'Eve ni d'Adam, mais qui ne peut se défendre. Et voilà pour mon autographe volé. Et ceci pour la copie de mon autographe. Et encore pour la petite de Mary O'Shaghan que vous avez voulu dépouiller. Et puis pour le Père Joseph qui ne voudra pas taper lui-même.

Tout en parlant il appuyait d'un poing à assommer un boeuf. Le Père Joseph, presque suspendu à son bras, s'efforçait vainement de le retenir.

—Assez, Mills, le châtiment de cet homme appartient aux tribunaux.

—Bah ! disait le cocher frappant toujours, les tribunaux ! vous ne vous décidez jamais à livrer les gens aux tribunaux, vous ! Dans tous les cas, quand la note à payer est un peu forte, comme la sienne, un petit à-compte avant règlement définitif, ça fait toujours plaisir !

Le vieillard, s'étant débarrassé de son bâillon, laissait faire le cocher. Cependant lorsqu'il s'aperçut que Waspson était moulu à en perdre connaissance, il intervint aussi :

Assez, assez, mon bon ami. Je vous en prie, moi qu'il allait peut-être tuer sans vous, épargnez-le. De grâce, pas de meurtre chez moi.

—Chez vous, mon digne Monsieur ? Sans vous commander, vous êtes donc le propriétaire de ce château ? demanda Mills en abandonnant Waspson plus mort que vif.

—Je suis Monsieur Reginald Cleave, de Cleave-Hall.

—Cleave ! Cleave ! mais je connais cela. Attendez donc, vous êtes le père de feu M. Richard Cleave ?

—Oui, mon ami.

—Cleave ! j'y suis, j'y suis ! Encore une vieille connaissance que je ne pouvais pas rattrapper. La bonne idée que vous avez eue, Père Joseph, d'amener aujourd'hui ma voiture dans ce pays de découvertes où je ne vous avais pas encore accompagné ! Alors, Monsieur, vous êtes le grand-père des filles de Mary O'Shaghan ?

Le silence du vicillard répondit seul affirmativement.

—Corbleu ! Monsieur, repartit Mills, elles sont mortes de faim, au moins une, et vous êtes le maître de ce superbe domaine ! Je vous en fais mon compliment bien sincère, Monsieur !

—Monsieur, balbutiait le vicillard, le service que vous venez de me rendre ne vous autorise pas à vous mêler de mes affaires.

Mais Mills tourna sur ses talons, demandant au Père Joseph s'il était disposé à rentrer tout de suite à Marston. Sur sa réponse négative, il lui annonça son intention à lui de retourner seul avec la voiture, déclarant qu'il ne voulait rien accepter, pas même une heure d'hospitalité, de ce modèle des grand-pères. S'il restait, il ne répondait pas de ses poings, vu qu'il se sentait trop en veine en ce moment de suppléer la justice absente.

Le maître de Cleave-Hall, en tout autre circonstance, n'eût certainement pas supporté ce langage, mais la vue de ses mains encore rouges de la pression des liens, modéra son orgueil prêt à éclater. Il dit à Mills :

Je ne vous retiendrai pas malgré vous, Monsieur ; je n'insisterai même pas pour vous revoir si vous devez vous exprimer toujours avec cette licence ; mais avant de vous quitter, ne pourrai-je rien vous offrir, moi qui vous dois la vie !

—Rien, Monsieur le land-lord, rien, rien ! Si quelque jour par hasard vous êtes tenté de générosité, vous enverrez un pain ou deux en mon nom à celle de vos petites filles qui n'est pas encore tout-à-fait morte. Ça lui rappellera qu'elle a un grand-père millionnaire, et aussi qu'elle a, quelque part, sur un siège de cocher, un ami qui ne la connaît pas, mais qui fut l'ami d'enfance de sa mère et qui signa au fortuné contrat auquel elle doit l'honneur si enviable d'être née dans l'aristocratie.

Et il le laissa sur cette poignante ironie.

Le P. Joseph le rattrapa dans l'escalier pour lui recommander de nou-

veau, et dans l'intérêt de la fille de Mary O' Shaghan, le secret le plus absolu. Mills s'y engagea comme il avait déjà fait d'autres fois, et l'on pouvait compter sur sa parole.

Resté seul avec Olivier Waspson Cleave, le vieillard lui montra du doigt la porte de la chambre et lui dit froidement :

Si dans huit jours d'ici vous avez cessé de fouler le sol de l'Angleterre, j'oublierai que vous avez existé, mais si l'on vous y retrouve et que je le sache, aucune considération de nom ni de famille ne me retiendra : je vous déférerai à la justice du pays. Allez.

Le misérable ne se le fit point répéter. Il se défit sans éclat de son mobilier, puis, abandonnant ses terres qu'il n'aurait pu vendre de même et avec elles ses dettes beaucoup plus considérables que ses terres, il s'embarqua pour l'Australie.

John, son complice, avait jugé prudent de disparaître en même temps que lui.

Sur ces entrefaites le capitaine Barnold était rentré de sa longue croisière, et le gouvernement, pour le récompenser de services signalés, lui avait conféré coup sur coup le grade de contre-amiral et le titre de chevalier.

Réginald Cleave, malgré sa faiblesse encore aggravée par la violente secousse que nous venons de raconter, jugea de son devoir de chef de la famille de Mme Barnold, qu'on appelait désormais Lady Barnold, de fêter cette double distinction. Il y eut donc à Cleave-Hall un dîner de gala auquel présida lady Anna Cleave, revenue à cet effet, et où furent réunis tous les parents et toute la *gentry* du voisinage. Le P. Joseph y fut aussi invité, mais il s'excusa.

Le lendemain, lady Anna retourna dans sa famille. Ceux des invités qui avaient passé la nuit au château vinrent de même successivement prendre congé du land-lord. Celui-ci insista pour retenir encore sir et lady Barnold, et il n'insista de la sorte qu'auprès d'eux.

Il leur dit, dès qu'ils furent seuls : Savez-vous, mes bons amis, que vous faites bien des jaloux ? lady Foxhill, et son frère lord Sharpfang, M. Ravenson, M. Greedythroat, miss Pikemouth, tous gens que je ne voyais presque jamais autrefois, m'obsèdent depuis peu de lettres et de cadeaux. Avez-vous remarqué hier quelles prévenances, quelles attentions ? Il n'est pas jusqu'aux deux jeunes miss Squalteeth qui, avec toute l'ingénuité de leur âge, ne m'adressent force œillades heureusement inoffensives pour le mien. Vous devinez à quelle date remonte toutes ces subites tendresses ?

Sans doute à la mort de ce pauvre petit Eustache, répondit lady Barnold.

—Justement ; mais l'ardeur déjà fort vive de lady Foxhill pour moi s'est mise à flamber encore de plus belle depuis qu'elle a eu vent de ce que je vais vous communiquer, mes bons amis. La veuve de mon fils, lady Anna, sera avant peu lady Goldmine.

—Ah! tant mieux! dit sir Barnold; j'ai connu lord Goldmine dans les Indes. Il est aussi aimable que riche. C'est vous dire qu'il l'est immensément.

—Cette nouvelle, reprit le vieillard, m'amène à vous en annoncer une autre; c'est que, écartant mon premier cousin Waspson pour raisons à moi connues, écartant de même la ligne des Foxhill, les Squalteeth, les Ravenson et les autres, auxquels ce serait certainement faire injure que de les soupçonner de tenir le moins du monde à mon héritage, vu que tous s'efforcent, avec une louable émulation, de me persuader du contraire, j'ai fait mon testament en faveur de ma cousine lady Barnold ici présente.

Sir Barnold se leva vivement:

—Oh! mille grâces, cher Monsieur Cleave; mais bien qu'il y ait des situations auxquelles je n'ai pas le droit de faire allusion, puisque vous ne m'y avez point autorisé, ce que je sais, Monsieur, ne me permet pas d'accepter et, au nom de ma femme, je refuse.

—Moi aussi, dit lady Barnold; en mon propre nom, je refuse péremptoirement.

—Mais vous ne comprenez pas, balbutia le vieillard d'un ton embarrassé et avec un regard significatif. Moi mort, vous ferez de mes biens ce que bon vous semblera.

—Je comprends, dit lady Barnold; vous acquiescez d'avance à leur transmission, par mon intermédiaire, à d'autres mains.

—Mais oui, comme il vous plaira, dit le vieillard avec agitation. Je ne puis pourtant me déjuger formellement aujourd'hui, me rétracter, annuler par mon testament les vingt dernières années de ma vie!

—Monsieur Cleave, dit sir Barnold, à cette condition tacite de votre part, mais acceptée de la nôtre hautement, solennellement et devant Dieu, ma femme préférerait sans doute que votre testament fût à son nom plutôt qu'à celui de lady Foxhill ou de lord Sharpfang qui pourraient deviner moins bien que nous vos intentions. Seulement permettez-moi de vous avouer, Monsieur Cleave, que la personne à laquelle vous songez mérite mieux que cette reconnaissance indirecte et qu'il serait plus digne peut-être de vous-même...

—Plus digne de moi, plus digne de moi! interrompit le vieillard avec violence. Tout le monde va me faire la leçon maintenant! Hier un cocher, aujourd'hui un amiral qui revient tout exprès des Indes. Bravo Messieurs, ne vous gênez pas!

Et il sortit sans vouloir entendre ni excuse ni explication.

Sir Barnold voulait le suivre de force. Sa femme le retint: Mon ami, ceci est une crise que je prévoyais, et puisse-t-elle être décisive! Laissons-le. Je le connais; en ce moment nous ne pouvons l'aider que de nos prières.

Le vieillard se mit à parcourir d'un pas saccadé sa chambre à coucher.

Tantôt il marchait précipitamment, tantôt il s'arrêtait, frappait de sa canne contre le parquet ; il s'asseyait et s'essuyait le front ; ensuite il recommençait sa promenade irrégulière pour l'interrompre encore : Le ciel confonde cette lady Barnold et ses persécutions, murmurait-il. J'ai bien vu que ce n'est pas à ma dépouille qu'elle en veut, comme ce gibier de potence de Waspson. Mais qu'avais-je besoin qu'on me mît sous les yeux ces deux filles oubliées ? qu'avais-je besoin de voir leur vérité religieuse ? Honte et malheur ! moi catholique ! moi grand-père de deux enfants de la populace irlandaise : jamais ! qu'en dira-t-on dans le Kent ?... ils vont livrer mes cheveux blancs à la risée publique !

Il sonna d'une main fiévreuse. Son valet de chambre, le successeur du traître John, parut. Le vieillard ne se souvenait déjà plus de l'avoir appelé :

—Que me voulez-vous, Tom ? Vous aussi, coquin, vous vous acharnez après moi !

—Mais, Monsieur, vous avez sonné.

—Ah ! bien, puisque j'ai sonné, allez dire à lady Barnold que... Non, ne lui dites rien, entendez-vous ? rien. Mais partez donc, ôtez-vous de là, Partirez-vous ?

Il se laissa tomber sur une chaise et y resta comme anéanti. Tout d'un coup il se retourna et regarda tout autour de lui pour s'assurer qu'il était bien seul. Alors il tira de sa poche son porte-monnaie, l'ouvrit, y prit une petite clef et l'introduisit sans bruit dans la serrure d'un tiroir, d'où il retira une corbeille, la corbeille de la petite marchande de gâteaux, et dans cette corbeille la fameuse copie de l'acte de mariage de Richard.

Il considérait ces deux objets d'un œil égaré et s'en écartait comme s'il avait peur. Il allongea la main pour les repousser loin de lui : allons, s'écria-t-il, j'en serai quitte pour ne plus revoir ces Barnold... oui, ajouta-t-il tout bas, et pour mourir seul, abandonné, entre les griffes des Waspson ou de leurs semblables, pour mourir sans espoir que Dieu me pardonne ! Il fit flamber une allumette : Maudite paperasse, panier de malheur, cauchemar de ma vicillesse, vous ne m'obséderez plus ! Et il approcha la flamme du papier.

C'en était fait. Mais la corbeille arrêta son regard une dernière fois, et une larme tomba de son œil fixe et morne. Pendant ce temps l'allumette s'éteignit.

Il saisit la corbeille et la portant ardemment à ses lèvres.

O Margaret, s'écria-t-il, toi qui m'as pardonné avant de mourir, de là-haut prie pour ton grand-père !

Et il appuya sa tête sur la corbeille en sanglotant.

Au bout de quelques instants il prit une plume et écrivit...

“Monsieur Peterstone, ou plutôt Père Joseph, car je vois bien qu'il faut que je me décide à vous appeler “mon père,” comme font les autres —venez me voir, venez, je vous en supplie. Le plus tôt sera le meilleur.”

Le prêtre accourut sans retard. M. Cleave prit à peine le temps de s'informer de sa santé, et lui demanda s'il n'y avait donc absolument pas moyen de s'arranger avec le bon Dieu sans passer par l'Eglise catholique romaine :

—Aucun, Monsieur, aucun : Hors de l'Eglise point de salut.

—Vous êtes absolu, Monsieur Peterst... mon révérend Père !

—C'est ainsi, Monsieur. La vérité est une ; l'erreur seule transige ; mais le oui et le non ne sauraient être également vrais sur une même question. Prenez pour exemple la question de la présence réelle. Si Jésus est corporellement présent sur l'autel pendant la messe, vous, protestants, vous faites acte d'impiété en ne tombant pas à genoux devant l'hostie consacrée ; s'il n'y est pas, nous, catholiques, nous faisons acte d'idolâtrie en adorant un morceau de pain. C'est l'un des deux ; il faut opter.

—Oui, j'admets cela, Monsieur Peterstone ; je conviens que si vous considérez la vérité en elle-même, intrinsèquement, il n'y en a qu'une. Mais relativement à nous, pauvres humains, auxquels elle se présente sous tant de faces différentes, serez-vous donc inexorable ? Tandis que le Pape organise des associations de prières pour la conversion des protestants, j'ai vu les protestants en former une pour la conversion du Pape. Mais il ne vous coûte rien, à vous autres papistes, je le sais, de damner en masse tous ceux qui ne pensent pas exactement comme vous.

—Permettez, Monsieur Cleave, vous nous connaissez mal. Il n'y a qu'une Eglise, et point de salut hors de son sein : nous le proclamons ; mais ce sein est vaste, et nous nous plaçons à compter parmi ceux qu'il renferme une infinité de chrétiens qui, sans le savoir, appartiennent à l'âme de l'Eglise, et qui, tout en se croyant loin d'elle, sont sauvés en elle et par elle. Tels sont tous les enfants hérétiques et schismatiques n'ayant pas atteint l'âge de raison ; telles encore ces innombrables âmes de bonne volonté qui suivent l'erreur parce qu'elles la prennent pour la vérité, de bonne foi et sans qu'il y ait eu de leur faute dans leur ignorance.

—A la bonne heure ! Monsieur Peterstone, je puis donc mourir tranquille dans la communion où je suis né !

—Ceci, Monsieur Cleave, c'est une autre affaire. Vous sentirez-vous assez fort de votre conscience pour plaider au tribunal de Dieu que l'Eglise véritable vous fut inconnue, invinciblement inconnue ?

Le land-lord garda le silence.

—Mais, reprit-il bientôt, il me semble qu'un honnête homme ne devrait jamais abandonner la religion de ses pères !

—Monsieur Cleave, je connais ce proverbe cher aux fils de Henri VIII, de Calvin et de Luther ; seulement, je me demande pourquoi Luther, Calvin et Henri VIII n'ont pas commencé par se l'appliquer eux-mêmes et pour leur propre compte. Nous n'aurions pas tant de peine, vous et

moi, à nous mettre d'accord aujourd'hui. Non, monsieur, la vérité a par essence des droits imprescriptibles sur nous. Tout homme raisonnable qui la découvre n'importe où peut et doit la suivre ; la raison ne nous a pas été donnée pour autre chose. Votre proverbe est la négation du progrès. Il éterniserait les divisions fatales dont Jésus-Christ a prédit la fin : " Il n'y aura qu'un troupeau et qu'un pasteur."

Après un nouvel intervalle de silence, M. Cleave demanda si le petit Eustache était au paradis des catholiques.

—Au paradis tout court, voulez-vous dire, car il n'y en a pas deux. Oui, Monsieur Cleave, il y est ; il appartenait, selon mon explication de tout à l'heure, à l'âme de l'Eglise.

—Et celle qui... vous savez... Margaret, la fille de mon fils ? ajouta le vieillard les yeux baissés et d'une voix tremblante :

—Elle aussi, j'en ai la douce confiance, ou plutôt la certitude.

—Eh bien, mon Père, eh bien, Madame Barnold, je veux aller auprès d'Eustache et de Margaret : je mourrai catholique !

CHAPITRE IX.

L'abjuration eut lieu dans la chapelle de Marston, sans éclat, les portes fermées, par le ministère du P. Joseph et en présence seulement de sir et de lady Barnold. Les domestiques n'en furent point avertis, les journaux moins encore.

Après la cérémonie, M. Cleave se trouvant beaucoup mieux, grâce au calme de son esprit, lady Barnold voulut lui faire ses adieux pour quelques semaines, parce qu'elle avait affaire à Paris :

" Bonne Thérèse, de grâce, ne me quittez pas encore, lui dit le vieillard. Sans doute il faut y aller, il faut y aller sans retard ; mais pas vous, je vous en supplie."

Les dix premiers mois de pension de Bessy touchaient à leur terme, les vacances allaient s'ouvrir.

Mais comme l'année scolaire était également achevée pour les deux jeunes Barnold à Londres, il fut arrangé que l'amiral se chargerait de la course la plus longue, celle de Paris, et que sa femme irait à Londres, d'où elle pouvait être de retour, au besoin, en moins de douze heures. Elle eut soin de ne pas partir sans laisser lady Anna à sa place à Cleave-Hall.

Mais le mieux dans l'état du vieillard ne se soutint que peu de jours. M. Cleave, qui ne sortait plus de son fauteuil et qui tremblait de froid à côté d'un foyer sans cesse embrasé, fut obligé de se mettre au lit. Sa belle-fille ne le quittait pas plus que n'avait fait lady Barnold. Elle passait la journée à côté de lui à broder, à causer, à lire à haute voix et à écrire.

“Ma chère Anna, lui dit le malade, je sens que je m’en vais. N’essayez pas de me faire illusion. Les tortures secrètes de ces douze derniers mois m’ont épuisé. Vous devriez bien écrire aux Barnold pour hâter leur retour.

Nous attendons Thérèse aujourd’hui même, mon cher père. En ce qui concerne l’amiral, j’avais prévenu votre désir et voici quelques lignes pour lui que j’envoie à la poste.

—Que lui dites-vous, Anna ? Je suis curieux comme un enfant : voyons ce que vous lui dites.

—Mais peu de chose ; de revenir au plus tôt, et de revenir seul, du moins seul à Cleave-Hall.

—Pas cela, Anna ; il faut changer la fin de votre billet. Il faut qu’il ne revienne pas seul, au contraire.

—Mais, cher père, une émotion trop forte en ce moment pourrait vous faire beaucoup de mal.

—Anna, il m’arrivera ce qu’il plaira à Dieu. Ah ! c’est que vous ignorez quels grands changements se sont opérés dans le vieux Réginald Cleave, durant votre précédente absence. Anna, je ne veux pas que vous l’appreniez par d’autres que par moi : je suis catholique romain.

—Vous, Monsieur Cleave ?

—Moi-même, mon enfant. Vous attribuerez cela à la faiblesse d’un esprit qui a baissé ; je vous y autorise, ce qui n’est guère dans mes usages, n’est-ce pas ? Mais vous vous tromperez, Anna, je vous en avertis ; je le dois un peu aux conversations de M. Peterstone, je veux dire du P. Joseph, un peu aux exemples de ce noble cœur qu’on appelle lady Barnold ; je le dois beaucoup, je le dois surtout à cette pauvre Meg, la petite marchande de gâteaux, dont le souvenir me suit partout.”

Lady Anna s’attendait si peu à cette communication qu’elle ne pouvait que répéter : catholique romain, Monsieur Cleave, Monsieur Cleave de Cleave-Hall !

—Eh oui, mon enfant, et, sur son honneur de gentilhomme, monsieur Cleave de Cleave-Hall ne croit pas avoir dérogé autant que vous paraissez le craindre. J’ai quitté la compagnie de nos pères, mais pour celle de nos aïeux. J’ai suivi l’exemple de la famille royale de Saxe, de la famille souveraine d’Anhalt-Koëthen, du prince d’Igenheim, frère du roi de Prusse, de l’avant-dernier archevêque protestant de New-York, de Lord Spencer, aujourd’hui religieux passioniste, de Newmann et de Manning, naguère les flambeaux de l’Anglicanisme, et de beaucoup d’autres qui nous valaient vous et moi, ma chère Anna. Je suis un ouvrier de la dernière minute de la dernière heure, comme le furent nos rois Jacques Ier et Charles II, moins courageux que Jacques II et ses enfants, comme l’a été de nos jours S. A. R. la duchesse de Kent, mère de sa très-gracieuse majesté la Reine Victoria. Ces derniers princes, ma chère Anna, avaient

jugé le protestantisme plus commode pour vivre ; mais pour mourir le catholicisme leur a semblé plus sûr.

Et comme la jeune femme restait muette, ne pouvant surmonter son étonnement :

—Ma chère, retenez ceci. Si jamais vous rencontrez un honnête homme dont la conscience soit encombrée de sophismes ou la volonté hésitante devant une action vertueuse mais pénible, envoyez-le à confesse, Anna, tout comme une bonne femme irlandaise, envoyez-le à un prêtre catholique, à un P. Joseph quelconque : je vous réponds qu'il s'en trouvera bien. Il a été implacable, ce P. Joseph. Il a appelé les choses par leur nom, et je ne rougis plus, Anna, de réparer le mal que vous savez ; je rougis seulement de l'avoir fait. Ah ! que n'ai-je eu le bonheur de me confesser il y a vingt ans !

Il reprit après quelques minutes de repos ; vous allez vous remarier, Anna. C'est bien, c'est très-heureux : Cleave Hall n'était plus une famille pour vous, car moi je ne compte plus comme de ce monde. Je vous remercie de ce que vous avez fait pour le bonheur de mon fils et le mien et vous demande pardon de toute la patience que nous vous avons donné l'un et l'autre l'occasion d'exercer envers nous. Dans mon testament... Ah ! voici lady Barnold. Bonjour, chère Lady, soyez la bien venue, comme toujours. Vous vous faites bien désirer. Et où sont ces chers petits ?

—Ils sont là, Monsieur Cleave ; je n'osais les introduire sans votre permission.

—Faites-les entrer, Thérèse, et qu'un vieillard prêt à quitter la terre leur souhaite de ressembler à leurs parents ; je ne leur souhaite que cela. Rapportent-ils des prix ? Ah ! bon, deux, trois, quatre couronnes ! Bravo, jeunesse ! Si j'en avais la force, j'ajouterais : Hourrah pour la vieille Angleterre, dont mes contemporains et moi remettons l'honneur entre vos mains ! Mon testament... Vous trouverez mon testament en double, Anna et Thérèse, dans le tiroir que voici. Ouvrez et prenez-en chacune une copie. Il y a en outre la copie authentique de l'acte du mariage de Richard : Thérèse, c'est pour vous. Vous connaissez mon héritière, n'est ce pas ? Bessy aura tout, sauf restitution, bien entendu de la dot d'Anna, à laquelle je me réjouis de pouvoir ajouter cinq mille livres sterling, c'est-à-dire un peu plus d'une année de mes revenus, comme cadeau de secondes noccs. Parcille somme sera partagée entre vos deux fils, Thérèse ; ce sera pour le premier uniforme du marin et pour la première soutane du prêtre, si tant est que leurs vocations se maintiennent. Je laisse en outre huit mille livres pour fonder à Marston un asile qu'on appellera " l'asile Meg," en faveur des jeunes ouvrières pauvres et sans parents ; elles trouveront-là, sous la direction de quelques religieuses, le logis en commun, une pension à bon marché, et un abri, en cas de chômage ou de maladie ;

je me suis entendu sur tout ceci avec le P. Joseph. Le P. Joseph recevra, de plus, mille livres pour ses pauvres, car il n'est pas juste que je leur fasse perdre ce que le saint prêtre a pu m'avancer dans la personne de Meg et de Bessy. Enfin, il y a deux cents livres pour un certain cocher du nom de Mills, que vous connaissez, je crois, Thérèse, huit cent livres pour l'école du dimanche à Marston, autant pour la petite chapelle catholique, qui a grand besoin d'être agrandie, et deux mille deux cents livres à répartir entre mes plus anciens serviteurs et fermiers, conformément à une liste que vous trouverez annexée au testament. Total, si je ne me trompe, vingt-sept mille livres de capital à déduire, y compris la dot d'Anna. Il restera à Bessy deux mille livres sterling de rente de propriétés, et près de mille en placements sur l'État et sur diverses compagnies. Ses tuteurs, qui sont sir Barnold et lord Goldmine, le futur d'Anna, ne seront pas embarrassés d'elle. Mais si mes vœux étaient exaucés, Thérèse, vous resteriez sa mère toute sa vie.

Le vieillard accompagna ces mots d'un regard dirigé sur le fils aîné de lady Barnold. Il reprit ensuite :

“ Encore une chose que je ne voulais pas vous dire encore ; mais il faut bien se décider. Il existe à Marston, au milieu des fosses communes, un cercueil qu'il faudra exhumer. Je veux reposer auprès d'elle, je le veux. Anna, Thérèse m'entendez-vous ? ”

Les deux dames le lui promirent avec des larmes dans la voix.

Épuisé par un aussi long discours, le vieillard se tut et se retourna du côté du mur, les yeux arrêtés sur un objet qu'il tenait presque entièrement caché sous les draps et qu'on reconnut plus tard être une petite corbeille.

Les deux dames voulurent lui relever ses oreillers : je suis bien comme cela, dit-il ; oh ! comme je me repose bien ainsi ! Et il fit signe qu'on le laissât seul.

Mais à peine tout le monde était-il sorti, qu'il rappela lady Barnold.

—Quelle heure est-il, Thérèse ? Et à quelle heure arrive le train de Douvres à la station voisine ?

—A neuf heures moins un quart, et il en est huit.

—Bien Thérèse. O la pauvre Meg ! chère sainte ! . . . Thérèse, je suis bien faible, que Dieu me pardonne !

Le soleil venait de disparaître à l'horizon. Le ciel était pur, l'atmosphère calme et les vapeurs brumeuses commençaient à s'élever de la rivière qui arrose la vallée au-dessous de Cleave-Hall. C'était une de ces soirées chères à M. Cleave, pendant lesquelles il aimait tant à s'entendre parler de Margaret. Mme Barnold, pour n'avoir pas à se lever de nouveau, alluma la veilleuse qui devait brûler toute la nuit sur un guéridon, entre des pots de tisane et sous une image de la Vierge qu'elle avait suspendue au mur. Elle s'assit alors au chevet du malade et se disposa à recommencer le récit déjà tant de fois répété.

« Plus près, dit le vicillard. Thérèse, donnez-moi votre main. Combien de fois, Thérèse, je l'entends dans la nuit quand je ne puis dormir, et je suis bien sûr que ce n'est pas en rêve ! Je l'entends si distinctement, la petite clochette qui promène ses sons argentins, mesurés, pénétrants. Elle gravit la colline et elle redescend. Elle passe de rue en rue, de maison en maison ; elle s'arrête, sans doute pendant qu'on choisit dans le petit panier, et elle reprend sa marche interrompue, toujours égale, toujours patiente. Margaret, Margaret ! »

A ces mots, pressant la main de Lady Barnold :

—Thérèse, la voici... je l'entends, je l'entends, vous dis-je. Sûrement vous devez l'entendre vous-même.

Mme Barnold fit un mouvement pour dégager sa main ; mais il la retint avec une vigueur telle qu'elle fut obligée de la lui abandonner.

La nuit s'épaississait. La lumière de la lampe brillait de plus en plus dans la chambre envahie par les ténèbres, et jetait des lueurs vacillantes mais calmes sur la figure de la Vierge. Lady Barnold ne pouvait plus qu'avec peine distinguer les traits du mourant, car elle sentait qu'il se mourait :

—Aidez-moi de vos prières, Thérèse. Ecoutez... Voici la petite clochette qui prie aussi pour moi de sa voix plaintive. Dites, l'entendez-vous maintenant ?

—Permettez, dit lady Barnold, que j'appelle quelqu'un, que je voie si le P. Joseph est là. Et elle fit pour s'éloigner un nouvel effort, aussi inutile que le premier. Sa main était toujours retenue comme dans un étau.

—Je suis prêt pour mourir, dit le vicillard. Margaret, je suis prêt. Non, pourtant ; il me semble que j'avais encore quelque chose à faire. Thérèse, aidez-moi donc à retrouver ce que c'est.

En ce moment la porte s'entrouvrit tout doucement, un flot de lumière inonda la chambre, et, fraîche, radieuse, encadrée dans un chapeau de paille aux rubans roses flottants, une figure de jeune fille apparut et envoya vers lady Barnold un baiser passionné quoique silencieux, suivi d'un geste suppliant qui voulait dire : me voici, puis-je entrer ?

—Entrez, mais pas de bruit, ma fille, ôtez votre chapeau. Vous m'embrasserez plus tard. Allumez à la veilleuse le cierge béni que vous trouverez couché sur la cheminée ; posez-le sur ce flambeau tout auprès. Bien.

Le vicillard demandait toujours : qu'avais-je donc encore à faire ? Plus de souvenir, plus du tout ! . . .

Alors lady Barnold élevant la voix :

—Mon cousin, ce qui vous restait à faire, le voici : bénir cette enfant qui est là devant vous.

Il fit un soubresaut dans le lit et arrêta sur la nouvelle venue des yeux fixes et pleins d'effroi. Margaret ! Pas Margaret, ce n'est pas Margaret !

—Je suis sa sœur, s'écria la jeune fille, sur les joues de laquelle roulait de grosses larmes.

—Sa sœur, sa sœur ! Je ne me souviens pas. Il passa sa main sur son front et se retourna vers la petite corbeille, comme pour se reposer la vue. Les deux femmes retenaient leur respiration.

Après un instant, le vieillard se mit à ramasser ses draps, à les froisser, à les tirer au hasard de ses débiles mains ; signe ordinaire d'une agonie qui commence. Il demanda : qu'est-ce donc qu'on lui disait, à Margaret ?

Tandis que lady Barnold cherchait à deviner le sens de cette question, la jeune fille, comme par inspiration, répondit :

—Seigneur, ayez pitié de cette âme ! Christ, ayez pitié d'elle ! Sainte Marie, priez pour elle ! Tous les saints et saintes, priez pour elle !

Le vieillard interrompit avec véhémence :

—Petite Margaret, qui n'avez jamais maudit personne, priez pour moi !

—Voici sa croix, reprit la jeune fille ; elle est indulgenciée pour l'heure de la mort.

Et elle ôta de son cou un petit crucifix grossier qu'elle lui mit devant les yeux.

Presque sans peine et sans aide, le mourant s'assit sur son lit et fit signe qu'elle le lui passât autour du cou. Lorsqu'il l'eut, il le prit dans ses mains et le contempla avec amour.

—Mais d'où vient-elle, cette croix ? demanda-t-il d'une voix haletante, à peine intelligible :

—Je la lui ai ôtée moi-même quand elle fut morte, et je l'ai gardée.

Le vieillard fixa de nouveau sur elle ses yeux hagards ; puis tout d'un coup :

—Bessy, Bessy Cleave, la fille de Richard, ma fille Bessy ! Seigneur Jésus, bénissez-moi comme je la bénis, et pardonnez-moi comme elle me pardonne !

Et, par un effort convulsif, il se jeta dans les bras de la jeune fille qui le serra sur son cœur en sanglotant ;

—Oh ! oui, mon père, je vous pardonne et je vous aime ! Mon bon père, je ne me souviens plus que de votre bénédiction paternelle !

Elle s'aperçut que ses bras et sa tête étaient pendants ; elle le recoucha doucement sur l'oreiller : il était mort.

(Fin.)

J. M. VILLEFRANCHE.

DE L'ÉMINENTE DIGNITÉ DES PAUVRES DANS L'ÉGLISE.

I.

Quand Sénèque s'avisa de recommander le malheureux comme une chose sacrée, *res sacra miser*, sa voix ne trouva point d'écho. Virgile avait donné le dernier mot du paganisme sur la pauvreté, en la qualifiant de honteuse : *turpis egestas*.

De toutes les révolutions opérées par le Christianisme, l'une des plus admirables et des plus singulières, celle qui excitait le plus l'étonnement et la jalousie de l'empereur Julien, c'est le nouvel état des pauvres, que Bossuet a si nettement et si éloquemment défini et glorifié dans son *Sermon sur l'éminente dignité des pauvres dans l'Église*.

En élargissant le cercle des devoirs, le Christianisme n'a pas méconnu les droits ; il les a définis, fixés et limités. Les pouvoirs du maître, du père, de l'époux, ont connu leur origine et leur fin. Toute propriété légitime a été respectée ; toute acquisition illégale, déloyale, immorale, a dû retourner ou au fisc ou aux personnes lésées, ou être distribuée aux pauvres.

Aussi le détachement le plus absolu a-t-il pu se concilier avec l'usage de toutes les dignités et des plus grandes richesses. L'Église compte au nombre de ses Saints les empereurs Charlemagne et Henri II ; Etienne et Ladislas, rois de Hongrie ; Eric, roi de Suède ; Canut IV, roi de Danemark ; Olaus, roi de Norwège ; Ferdinand III, roi d'Espagne ; Louis IX, roi de France ; Herménégilde, roi des Wisigoths ; Elesban, roi d'Éthiopie ; Sigismond et Gontran, rois de Bourgogne ; Edouard II, Edmond, Ethelbert, Richard, Wistan, Lucius, Edwin, Oswald, Sebba, Oswin, rois en Angleterre ; Judicaël, roi de Domnonée en Bretagne ; Sigebert et Dagobert, rois d'Austrasie ; Wenceslas Ier, duc de Bohême ; Léopold d'Autriche, fils de Léopold dit le Bel, cinquième marquis d'Autriche, et le Bienheureux Amédée VIII, troisième duc de Savoie. Il y a beaucoup plus d'impératrices et de reines qui ont mérité les honneurs de la canonisation. Quant aux princes et aux princesses, la liste en serait infinie. Lorsqu'on jette un coup d'œil sur la *Vie des Saints*, on est étonné de voir que le plus grand nombre provient des premières classes de la société.

La résignation serait-elle plus difficile que le détachement ? La satiété suit de près la jouissance, mais la privation engendre et entretient le feu perpétuel du désir.

Le Christianisme obtint plus que le détachement des richesses : il fit de la pauvreté l'un des vœux de religion. Et cette pauvreté volontaire eut pour objet de soulager la pauvreté involontaire. Sainte Fabiola fut la première personne qui établit un hôpital à Rome. L'exemple une fois donnée, les hôpitaux se multiplièrent dans tous les endroits où la religion se progéa. Des ordres se fondèrent, et leur unique ambition était de soigner les malades et de soulager toutes les plaies de la misère. Il n'y a pas un besoin de l'humanité auquel il ne fût pourvu avec grandeur et délicatesse. On dirait que le riche ne vit que pour remplacer le pauvre.

Aumônes, asiles, hôpitaux, les pauvres obtiennent tout. Quand il n'y a rien à donner, l'Eglise sait faire le sacrifice de tous les objets les plus respectables. Dans sa jeunesse, saint Grégoire le Grand, se trouvant dans l'impossibilité de faire l'aumône à un pauvre, lui céda généreusement l'écuelle d'argent dans laquelle sa mère lui envoyait des légumes au monastère où il demeurerait. Pour racheter un captif, saint Césaire, archevêque d'Arles, laissa vendre son aube du jour de Pâques et la chape dont il se servait aux processions. Saint Ambroise vendit ses vases sacrés pour le même motif. Dans des moments de disette, saint Landry, évêque de Paris, et saint Cyrille, patriarche de Jérusalem, n'hésitèrent pas à vendre les vases sacrés de leur église. Saint Odilon crut ne pas devoir réserver, dans une vente du même genre, la couronne impériale de l'empereur Henri II. Saint Hugues, évêque de Grenoble, se défit aussi volontiers de son anneau pastoral que de son calice d'or. Saint François de Sales donna une fois toute l'argenterie de sa chapelle ; son anneau pastoral était presque toujours en gage. Saint Exupère, évêque de Toulouse, se dépouilla si bien de tout ce qu'il y avait d'or et d'argent dans sa cathédrale, qu'il ne lui resta plus qu'un panier d'osier pour mettre la sainte hostie.

Les attentions les plus délicates répondaient à la grandeur des sacrifices. Le Jeudi-Saint, sainte Elisabeth, reine de Portugal, lavait et baisait les pieds à treize pauvres femmes ; tous les vendredis de carême, elle s'imposait le même devoir envers treize pauvres.

Tous les samedis, l'impératrice sainte Mathilde préparait des bains aux pauvres. Tous les jeudis, sainte Brigitte et saint André Corsini, évêque de Fiesole, lavaient les pieds aux pauvres. Tous les samedis, saint Louis en réunissait une troupe dans un appartement secret, pour leur laver, essuyer et baiser humblement les pieds. Aux grandes fêtes de Notre-Seigneur, à celles des Apôtres et tous les jours de Carême, saint Fulcan, évêque de Lodève, lavait les pieds à douze pauvres.

Tous les jours, le cardinal Saint Pierre Damien lavait les pieds à douze pauvres, qu'il choisissait sur la multitude de ceux qu'il secourait. Tous les jours aussi, saint Gérard, abbé, lavait les pieds à trois pauvres seule-

ment ; mais il les essayait et les baisait avec dévotion et humilité. Saint Grégoire X ne passait pas de jour sans laver les pieds à plusieurs pauvres. De même saint Anshaire, archevêque de Hambourg. Saint Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, commençait sa journée par le lavement des pieds de treize pauvres.

II.

“ Saint Grégoire le Grand ajouta sept diaconies aux sept anciennes,” dit Mgr. Gerbet dans son admirable *Esquisse de Rome chrétienne*. “ Les édifices appelés diaconies se composaient d'une église et d'une maison. L'église avait un portique sous lequel les indigents se rassemblaient pour participer à la distribution des secours. Les portiques des diaconies étaient les *forum* de la charité.” Les confréries de charité entraient dans tous les détails qui échappaient, soit aux maisons, soit aux œuvres instituées pour la masse des pauvres.

La charité individuelle offre sans cesse des merveilles sans nombre.

Avant de renoncer au monde, saint François d'Assise assistait les pauvres, les soulageait, les nettoyait, les déchaussait et les couchait ; il leur donnait jusqu'à ses habits. Saint Liguori resta quelque temps les jambes nues, parce qu'il abandonna à un pauvre l'unique culotte qu'il possédait.

Le Bienheureux Amédée VIII portait continuellement une bourse pleine de pièces d'argent, afin de faire lui-même l'aumône à tous ceux qui s'adressaient à lui.

St. Thomas de Villeneuve, archevêque de Valence, avait une liste de tous les pauvres honteux, afin de les soulager et de les visiter.

Saint Grégoire le Grand avait écrit sur un registre les noms des pauvres de Rome, de ses faubourgs et des lieux voisins, et il leur faisait l'aumône à tous, selon leur qualité et leur nécessité.

A peine intronisé sur la Chaire de saint Pierre, saint Pie V se fit apporter le tableau de tous les pauvres de Rome, afin de leur faire régulièrement la charité une fois par semaine.

Aussi, comme on reçoit ces pauvres recherchés avec tant de zèle ! Dans la première épître de St. Pierre on lit : “ Exercez entre vous l'hospitalité sans murmure.” Saint Paul est plus explicite quand il écrit aux Hébreux : “ Ne négligez pas l'hospitalité ; car, par elle, quelques-uns ont reçu des anges sans les connaître.” Dans une homélie, saint Jean Chrysostome commente ainsi ces conseils : “ Il faut recevoir les étrangers avec empressement, avec joie et libéralité. Ayez dans votre maison une chambre pour recevoir Jésus-Christ quand il viendra. Dites : “ Voici la petite chambre que je réserve à mon divin Maître ; il ne la méprisera pas, “ quelque pauvre qu'elle soit.” Oui, Jésus est dans la rue sous la figure

d'un étranger qui arrive. Il est nuit, il demande un logement, un misérable abri : ne lui refusez pas, gardez-vous d'être cruel et inhumain."

Saint Wollfgang, évêque de Ratisbonne, regardait les pauvres comme ses maîtres et ses frères, et voulait qu'ils fussent traités en cette qualité. Charlemagne donnait aussi le titre de maîtres aux pauvres qu'il admettait dans son palais. Saint Jean surnommé l'Aumônier à cause de ses immenses charités, appelait les pauvres ses seigneurs, malgré ses dignités de patriarche de Jérusalem. Saint Nicolas de Tolentino baisait les pieds et les mains de ceux qui venaient demander l'aumône à la porte de son couvent. A Jérusalem, saint Jérôme allait visiter les pèlerins à l'hôpital ; il les servait à table et leur lavait les pieds, non-seulement à eux, mais aussi à leurs chameaux. L'Impératrice Jeanne d'Albert de Bavière, femme de l'empereur Wenceslas, servait aussi et soignait les pauvres de ses propres mains. Sainte Elisabeth, reine de Portugal, se rendait à l'hôpital pour soigner les pauvres ; elle faisait leur lit, leur préparait les viandes à la cuisine et remplissait les emplois les plus vils. Sainte Radegonde n'était pas moins assidue dans les hôpitaux ; elle y pensait les plaies et nettoyait les ordures ; elle ne trouvait pas de plus noble occupation que de passer son temps au milieu des haillons et des maladies.

Le nombre des pauvres augmentait la charité, au lieu de la fatiguer et de l'éteindre, de sorte que les ressources suffisaient presque toujours aux besoins. Pendant une famine, Raban Maur, archevêque de Mayence, suffit aux besoins de trois cents pauvres. A Antioche, saint Jean Chrysostome nourrissait trois mille pauvres avec son patrimoine, qui n'était pas considérable. Saint Jean l'Aumônier faisait tous les jours l'aumône à cinq cents pauvres. Les trois mois qui précèdent la moisson et qui sont affreux pour ce pays, saint Pierre, archevêque de Tarentaise, tenait table ouverte pour tous ceux qui se présentaient, et il leur faisait distribuer chaque jour un pain et du potage. Tous les mercredis et vendredis de l'année, Dom Barthélemy des Martyrs, archevêque de Prague, accordait un secours d'argent à plus de mille indigents, qui attendaient à la porte de son palais. Pendant une famine, qui dura sept ans, on sonnait tous les jours une cloche au moment de son diner : à cette heure il y avait ou de la monnaie, ou pain, viande et potage, pour tous ceux qui venaient demander. Saint Thomas de Villeneuve recevait habituellement quatre ou cinq cents pauvres, auxquels il offrait à manger dans son palais.

Les jours de deuil, comme les jours de fêtes, on ne comptait plus avec les pauvres qu'on traitait. Après la mort de sa femme, nommée Pauline, laquelle était fille de sainte Paule, Pammachius, ami de saint Paulin, donna dans la basilique vaticane, un repas à tous les pauvres de Rome. Le jour de son installation comme archevêque de Rouen, saint Ansbart prit à cœur de réunir dans un banquet tous les assistants, les riches comme

les pauvres ; il ordonna de dresser deux tables : il fit asseoir à l'une tous les nobles, chacun selon son rang ; mais il se plaça à la table des pauvres. Quand il transféra les reliques de saint Ouen à l'abbaye de Saint-Pierre, laquelle a depuis conservé le nom de ce pontife, il eut la même idée et l'exécuta, avec cette différence que cette fois il servit les pauvres de ses propres mains.

Une fois que la table des pauvres fut imaginée, il y eut bien des maisons où elle fut servie régulièrement tous les jours, ou du moins très-fréquemment.

Aux fêtes de Notre-Seigneur, à celles des Apôtres et pendant tout le Carême, saint Fulcan, évêque de Lodève, servait lui-même à table les douze pauvres dont il avait lavé les pieds.

A peine saint Pierre Damien eut-il quelque chose, qu'il se plut à traiter les pauvres ; évêque et cardinal, il faisait dresser des tables pour donner à manger aux indigents qui se présentaient.

Saint Taraise, patriarche de Constantinople, aimait à traiter les pauvres.

Il arrivait très-souvent au Bienheureux Amédée d'en traiter une multitude, et à saint Stanislas, évêque de Cracovie, d'en servir à table.

Saint Julien, évêque de Cuença, et saint Léon IX, lorsqu'il était évêque de Toul, avaient coutume de donner tous les jours à dîner à plusieurs pauvres. De même, tous les jours aussi, sainte Brigitte en nourrissait douze, et saint Louis, évêque, vingt-cinq.

Saint Udalric, évêque d'Augsbourg, avait la même coutume pour un grand nombre de pauvres, de malades, d'estropiés, et il ne mangeait point qu'ils ne fussent servis. Il en était de même de saint Anselme, archevêque de Hambourg.

Evêque de Noyon, saint Eloi avait un endroit particulier pour recevoir les pauvres par troupe, et leur donner à boire et à manger.

Saint Yves avait une table ouverte pour eux ; il recevait aussi bien ceux qui prévenaient que ceux qui acceptaient son invitation.

Saint Gérauld, comte d'Aurillac, avait toujours à côté de sa table une autre table, réservée aux pauvres. Euphémien, père de saint Alexis, dressait tous les jours trois tables pour les veuves, les orphelins, les malades et les pauvres.

Sainte Elisabeth, reine de Portugal, se plaisait à donner à manger à des enfants et à des religieuses.

Sainte Marguerite, reine d'Ecosse, ne se mettait jamais à table sans avoir fait manger neuf petits orphelins et vingt-quatre grands pauvres ; souvent, avec l'agrément du roi, elle en faisait venir trois cents, qu'ils servaient tous deux avant leur propre repas.

Sainte Isabelle, sœur de saint Louis, faisait tous les jours entrer quantité de pauvres dans sa chambre avant son dîner, et les servait à table, après leur avoir fait l'aumône.

Dans sa jeunesse, sainte Radegonde assemblait et traitait souvent, après les avoir nettoyés et lavés, des compagnies de petits mendiants ; plus tard, lorsqu'elle eut renoncé au monde, elle prit à cœur d'avoir tous les jours, pour les pauvres, une table ouverte, dont elle ne manquait pas de faire les honneurs, excepté les dimanches, où ses occupations la forçaient de se faire remplacer par des religieuses.

L'impératrice sainte Mathilde regardait les pauvres comme ses enfants, et leur donnait à manger deux fois par jour.

Saint Thomas, archevêque de Cantorbéry, servait trois fois par jour la table des pauvres : aux deux premiers repas il en recevait treize, et au dernier une centaine. Il servait lui-même le déjeuner : ses aumôniers le remplaçaient au dîner et au souper.

Ordinairement, saint Louis donnait à dîner et à souper dans son palais à cent vingt pauvres ; aux vigiles et aux jours de fêtes, il grossissait ce nombre jusqu'à deux cents, les servant lui-même fort souvent avant de se mettre à table.

Charlemagne ne passait pas de jour sans avoir, près de sa table, des tables plus basses, où l'on servait à manger à une multitude de pauvres.

III.

La charité, qui créa la table des pauvres, fut assez ingénieuse et assez puissante pour leur trouver place à côté du maître, et les mettre sur le même pied que les convives les plus considérables.

“ Saint Grégoire le Grand donnait chaque jour, ” dit Mgr. Gerbet, “ un repas à douze pauvres dans son couvent de Coelius. La table consacrée à ce repas évangélique se voit encore dans la partie du monastère qui garde le nom de *Triclinium*, ou salle à manger des pauvres. Lorsque saint Grégoire eut été promu à la Papauté, il régla que le palais pontifical aurait une salle du même genre. Cet usage, interrompu je ne sais à quelle époque, avait été rétabli par Léon XII. ” Heureusement la *Chronologie septénaire* de Palma-Cayet nous fournit en 1600, sur Clément VIII, quelques lignes qui interrompent la prescription ici regrettée : “ Il avoit un ordinaire, et l'a toujours entretenu, de servir les pauvres ; et par exprès on lui en présentoit toujours avant que de s'asseoir à table un certain nombre, auxquels il bailloit à laver, et puis iceux ayant mangé, il leur présentoit à boire pour la première fois, et après cela il s'asseyoit. ” Quant à saint Grégoire, il avait l'habitude de faire manger quelques mendiants à sa table à côté de lui ; un jour il voulut en avoir une douzaine. Outre cet ordinaire, il envoyait tous les jours quelque plat de sa table à des malades ou à des pauvres honteux. Il lui arriva une fois de présenter l'aiguière et le bassin à un pèlerin pour le lavement avant le repas.

Romain Lécapène, empereur de Constantinople, faisait tous les jours manger à sa table trois pauvres, auxquels il distribuait une aumône.

Saint Jean de Kenti, ayant rencontré un pauvre étendu sur la neige, presque nu et mourant, lui donna ses habits et l'emmena manger avec lui. En mémoire de ce trait de charité, chaque professeur de Varsovie était autrefois obligé, une fois par an, de faire dîner un pauvre avec lui.

Saint Gérard, évêque de Toul, cherchait les pauvres et les conduisait dans son palais pour les faire asseoir à sa table.

Saint Wolfand ne mangeait presque jamais sans en avoir quelques-uns à ses côtés ; il choisissait les plus malheureux de ceux qui se trouvaient à la porte de son palais. Il en était de même du Bienheureux Jean de Montmirail, de Raban Maur, archevêque de Mayence, de saint Thomas de Cantorbéry, de sainte Hedwige et de sainte Elisabeth de Hongrie.

Saint Pierre, archevêque de Tarentaise, avait une table qui servait plus aux pauvres qu'à lui ; et, comme il les faisait servir les premiers sans vouloir qu'on conduisît personne, il lui arrivait souvent de n'avoir plus rien pour lui.

Saint Louis ne prenait point de repas qu'il n'eût à ses côtés trois pauvres vieillards ou estropiés.

Chaque jour saint Eloi, évêque de Noyon, admettait à sa propre table douze pauvres ; on en voyait treize à celle de Godefroy, évêque d'Amiens ; on en comptait tantôt trente, tantôt quarante et jusqu'à soixante, à celle de saint Laurent, archevêque de Dublin.

Les voyages ne changeaient rien aux habitudes.

Dans ses pèlerinages, sainte Brigitte mangeait avec les pauvres. Dans son exil, saint Thomas de Cantorbéry voulut toujours en avoir à sa table. En quelque lieu qu'elle allât, sainte Hedwige était accompagnée de treize pauvres infirmes, qu'elle nourrissait ; elle les faisait conduire sur des chariots, et son premier soin, dès qu'elle descendait dans une maison, était de se préoccuper de leurs fatigues et de leurs besoins, et de leur servir les viandes les plus délicates qu'on lui avait préparées, ne réservant pour elle que des légumes. Dans ses voyages, saint Eloi envoyait chercher des pauvres malades et des pèlerins pour partager son repas ; il allait souvent au-devant d'eux, pour les recevoir et leur témoigner plus d'amitié ; si les malades ne pouvaient pas marcher, il les faisait apporter et soignait leurs plaies ; comme il ne vivait que de pain et d'eau, il leur distribuait le vin et les viandes qu'on servait.

On ne lésinait pas avec les pauvres qu'on recherchait avec tant de zèle et qu'on accueillait avec tant d'égards. Saint Eloi traita toujours les pauvres splendidement, leur donnant et bon vin et viandes excellentes. Saint Taraise, patriarche de Constantinople, en usait de même. Saint

Louis offrait à ses pauvres vin, pain, viande ou poisson de bonne qualité ; quant à ceux qu'il admettait à sa propre table, il ne manquait jamais de leur présenter ce qu'il y avait de meilleur. Sainte Radegonde soignait son potage et assaisonnait habilement ses viandes pour les pauvres. Sainte Marguerite, reine d'Ecosse, les régalaît des viandes les plus délicates, et sainte Mathilde, impératrice, des mets les plus recherchés. Frère Nicolas Sage leur préparait à manger, comme s'il eût eu des princes à satisfaire. La Vénéralde Louise de Marillac, veuve Legras, établit pour eux et à leur profit une fabrique de gelées. Quand Madame de Maintenon descendait dans leurs cabanes, c'était pour les mettre à même de faire un repas copieux qui suspendît leurs maux. Les fêtes de la Vierge, le Bienheureux Pierre Claver, apôtre des nègres, donnait aux pauvres un festin auquel il prenait part, et, pendant tout le temps que durait le repas, il faisait faire de la musique.

IV.

L'amour-propre des pauvres n'était pas moins ménagé que n'était satisfait leur appétit.

Ce n'était qu'après avoir fait manger ou servi eux-mêmes les pauvres, que se mettaient à table saint Grégoire le Grand, Clément VIII, le roi saint Louis, saint Udalric, sainte Hedwige, sainte Marguerite, saint Pierre, archevêque, sainte Isabelle, Raban Maur.

Avant de faire asseoir les pauvres à table, saint Stanislas leur lavait les pieds, et sainte Hedwige, les mains comme les pieds. Mais c'était un soin quotidien pour saint Léon IX, lorsqu'il était évêque de Toul, saint Udalric, saint Gérard, saint Jérôme, sainte Marguerite, saint Godefroy. Pour saint Eloi, il lavait tout, mains, pieds, visage, quelque sales et crasseux qu'ils fussent.

Saint Gérald, saint Stanislas, saint Ansbert, saint Louis, ne servait eux-mêmes les pauvres à table que quelquefois. Mais saint Léon IX, saint Pierre Damien, saint Thomas de Cantorbéry, sainte Brigitte, saint Eloi, sainte Isabelle, sainte Radegonde, saint Taraise, saint Godefroy, saint Jérôme, le faisaient toujours.

Cardinal et évêque d'Ostie, saint Pierre Damien n'avait pour plat habituel que le bassin dans lequel il lavait tous les jours les pieds aux pauvres. Sainte Elisabeth de Hongrie faisait manger les pauvres dans sa propre assiette, et sainte Hedwige ne buvait qu'après que le plus malade et le plus dégoutant de ses convives s'était servi de sa coupe.

Le Bienheureux Jean de Montmirel se servait à sa table des mets d'un hôpital. Saint Eloi mangeait quelquefois le reste de ses pauvres, Saint Louis regardait aussi comme un honneur de se rassasier de la desserte des plats qu'il avait offerts à ses commensaux malades ou estro-

piés. Saint Anchaire n'avait d'autre ordinaire que le reste de ses pauvres. Sainte Hedwige rachetait le pain que les religieuses donnaient aux pauvres, et elle ne le portait à sa bouche qu'après l'avoir baisé comme le mets le plus délicieux de sa table.

Saint Eloi faisait asseoir les pauvres sur des sièges honorables.

Pendant que les pauvres mangeaient chez lui, saint Eloi s'asseyait quelquefois sur un petit banc au bout de la table ; le plus souvent il se tenait debout, comme devant ses seigneurs et maîtres. Saint Louis, évêque de Toulouse, et sainte Hedwige se mettaient à genoux pour les servir. Sainte Marguerite, reine d'Écosse, et son époux Malcolm servaient dans cette posture jusqu'à trois cents pauvres.

Sainte Hedwige baisait l'endroit où s'étaient assis les pauvres qu'elle avait reçus. Le Bienheureux Jean de Montmiriel leur donnait souvent son lit, et il s'endormait souvent à côté d'eux, sur le plancher.

Ce courant de charité était si fort, qu'il entraîna toute la société. Il n'était guère possible d'admettre les pauvres à toutes les tables ; on trouva le moyen de les asseoir à tous les festins : ils y furent représentés par les *pots à aumône*. "C'étaient des vases placés sur la table," dit M. Jérôme Pichon, "ou sur un dressoir, et dans lesquels on faisait remettre une portion des mets qu'on avait devant soi, pour être ensuite donnée aux pauvres. C'était la même pensée, éminemment charitable et chrétienne, qui faisait donner aux pauvres la première part du gâteau des Rois, dite pour ce motif *la part de Dieu*. Les pots à aumône étaient de grande dimension : car on en voit un, en argent, de douze marcs deux onces et demi, prisé quarante francs d'or, dans le compte de la reine Jeanne d'Évreux, en 1372 ; et un aussi d'argent, du poids de onze marcs, et prisé soixante livres parisis, dans l'inventaire de Richard Picque, archevêque de Reims, mort en 1389. On voit encore dans ce même document *une grande escuelle à aumône*, et enfin un dressoir pour mettre *la corbeille à l'aumône*." Le vase était souvent en vermeil et désigné sous le nom de nef.

Dans toutes les cours, dans toutes les grandes maisons, il y avait un aumônier, dont le titre indique suffisamment les fonctions. C'est une des places les plus anciennes. "De toutes les charges de cour qui existaient en Europe aux sixième et septième siècles," dit Mgr. Gerbet, "celle d'aumônier apostolique et celle de gardien de la bibliothèque pontificale sont, je crois, les seules qui soient restées debout jusqu'à présent, avec leur titre et leurs fonctions primitives. C'est une gloire de l'Église Romaine que, parmi les fonctions établies pour le service des palais dans le monde chrétien, il n'y ait rien de plus ancien et de plus stable que les deux titres qui représentent la charité et la science." Olivier de la Marche nous apprend qu'à la table de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, l'aumônier devait dire le *Benedicite* et les *Grâces* et laver devant le prince la nef où était l'aumône.

Dans son *Introduction à la vie dévote*, saint François de Salles a dit avec raison : "Rendez-vous donc servante des pauvres, soyez leur cuisinière, et à vos propres dépens ; ce service est plus triomphant qu'une royauté. Je ne puis assez admirer l'ardeur avec laquelle cet avis fut pratiqué par saint Louis, l'un des grands rois que le soleil ait vus ; mais je dis grand en toute sorte de grandeur."

Saint Vincent de Paul allait paraître et laisser à l'Eglise la Sœur de Charité. Il y a maintenant quinze mille Sœurs qui répondent, par toute la terre, au vœu de saint François de Sales, et justifient l'institution de Saint Vincent de Paul.

Ce culte du pauvre a été tellement répandu, qu'on en trouve des traits jusque dans les sectes qui ont le plus affligé l'Eglise.

Les musulmans les plus rigides avaient blâmé Sultan-Muhammed-Khan, vulgairement appelé Mahomet 1er, d'avoir violé le premier les lois somptuaires établies par Mahomet, en se servant de vaisselle d'argent. Ses successeurs, jusqu'au sultan Baïezed II, n'osèrent pas dans l'espace de soixante ans, imiter son exemple. Pour suivre son penchant pour les arts et céder aux conseils de ses favoris, il avait fait faire un magnifique service de table en or et en argent. Pour se faire pardonner cette innovation et ce luxe, il ne vit pas d'autre moyen que de l'employer au soulagement de l'indigence. Il nourrit dans son palais, pendant trois jours, un grand nombre de pauvres, que l'on servit dans cette belle vaisselle ; une fois cet essai connu, les langues les plus méchantes se turent.

Ce dévouement des Sœurs de Charité, ces fonctions d'Aumônier, cette portion du pauvre, cette table du pauvre, cette place du pauvre à toutes les tables, ce zèle des personnages les plus augustes à traiter le pauvre comme aucun potentat ne le fut jamais, ce culte du pauvre : voilà des spectacles qui terrasseraient d'admiration l'imagination d'un Aristote ou d'un Platon.

LOUIS NICOLARDOT.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

Nous avons coutume de dire, en tête de chaque chronique ; *La santé de N. S. P. le Pape est excellente*, parce que, là surtout, gît le repos de l'Eglise. Aujourd'hui nous croyons devoir nous exprimer avec plus d'énergie : La santé du Souverain Pontife semble désormais si fortement assise, qu'avec les plus grandes chances de certitude, tout présage que non-seulement Pie IX, seul entre tous les papes depuis le commencement de l'Eglise, verra les 25 ans de Pierre, mais les 33 ans du Christ, peut-être les 100 ans de Jean l'évangéliste, et qu'un jour il pourra célébrer, et l'univers catholique célébrer avec lui, son propre

centenaire, comme il vient de le faire pour celui du prince des Apôtres. Or, voici les points sur lesquels nous fondons nos espérances :

1o. L'âge avancé et la santé solide de ses deux frères, dont la constitution physique est de beaucoup moins robuste que la sienne.

2o. Sa résolution de recourir aux deux plus simples et plus salutaires principes de l'hygiène, l'air et l'exercice, qu'il a eu le bonheur de prendre il y a plusieurs années, et la force d'âme qu'il déploie en la maintenant quotidiennement, au milieu de sa bonne santé et malgré la multitude et l'importance des affaires.

3o. La force de son organe, parcourant 3 octaves, et faisant de sa poitrine le plus puissant des instruments. On est loin de rendre le dernier soupir par faiblesse quand on fait gronder à volonté le tonnerre.

4o. La majesté de sa stature, la fermeté de sa démarche, la vivacité de ses mouvements, la mâle jeunesse de ses traits et surtout l'impassibilité morale de son caractère qui font que l'enlèvement de ses provinces, la suppression de ses ordres religieux, les menées garibaldiennes, l'invasion du choléra, les fatigues de toutes les fêtes religieuses de juin et de juillet derniers, et bien d'autres causes d'affaiblissement ont plutôt renouvelé sa jeunesse que précipité sa vieillesse.

5o. Enfin l'intervention de la Providence, qui, sachant qu'il reste beaucoup à faire pour l'Eglise, sans changement de pontificat, semble ne pas cesser d'étendre sa main sur son oint pour le protéger. Si dans les choses purement humaines il est permis de dire : *L'homme propose et Dieu dispose, l'homme s'agite et Dieu le mène*, à plus forte raison ces deux axiomes doivent-ils s'appliquer aux choses religieuses. Quel catholique pourrait se refuser à cette conclusion, surtout après l'annonce du Concile général, et dans la situation religieuse et politique actuelle du monde.

—On écrit de Rome aux feuilles diocésaines :

“ On sait que plusieurs jeunes gens de la noblesse romaine ont embrassé dernièrement la carrière militaire pour défendre la cause sacrée du Saint-Siège. Trois autres jeunes nobles entrent dans la vie religieuse ; le fils du prince Massimo va revêtir l'habit de la Compagnie de Jésus. Son exemple sera suivi par le second fils du marquis Amat de San-Filippo et Sorso, neveu du Cardinal de ce nom et dernier rejeton de trois illustres familles qui s'éteindront en lui ; enfin un jeune Anglais, M. George Lennox, compagnon d'études et ami intime du prince de Galles, embrasse la règle de saint Dominique.”

—Le bruit a circulé à Rome qu'une soumission du cardinal d'Andrea était sur le point de s'accomplir.

ADRESSE DES ÉVÊQUES AU PAPE.

TRÈS-SAINT-PÈRE,

Votre voix apostolique s'est fait entendre encore une fois à nos oreilles : elle nous annonçait un nouveau triomphe de l'éternelle vérité, dans cette

gloire dont plusieurs bienheureux habitants du ciel vont resplendir, en même temps qu'elle rappelait à notre mémoire l'antique honneur de la Ville-Eternelle, consacrée par le martyr des saints apôtres Pierre et Paul, dont l'anniversaire séculaire, qui revient cette année, remplit d'allégresse aujourd'hui l'univers chrétien, et élève les esprits des fidèles à la salutaire pensée des plus grandes choses !

Nous n'avons pu entendre l'aimable invitation de Votre Sainteté nous conviant à ces belles fêtes, sans nous rappeler ces autres solennités que nous célébrions ici même, il y a cinq ans, autour du trône apostolique, et sans sentir se raviver en nous le souvenir reconnaissant de la bonté, de la charité paternelle et des égards délicats avec lesquels vous nous avez accueillis et embrassés alors, dans la joie d'une si heureuse rencontre.

Le souvenir si doux et l'appel d'un père tendrement aimé, qui, sans ordonner, exprimait un vœu, voilà ce qui nous a fait prendre joyeusement le chemin de Rome, avec cette bonne volonté empressée dont vous avez, Très-Saint-Père, un éclatant témoignage, et dans la nombreuse assemblée d'Evêques réunie pour la troisième fois autour de vous, et dans les sentiments unanimes de filiale piété et de fidèle respect dont ils environnent votre personne sacrée. Le nombre des Evêques ici présents est tel, en effet, qu'on pourrait à peine, dans tous les siècles passés, trouver quelques rares exemples d'une réunion épiscopale si considérable ; et cette affluence toutefois n'a rien qui surpasse la grandeur de votre bienveillance et de votre tendresse pour nous, ni de notre amour et de notre respectueuse obéissance envers Votre Sainteté.

Ce sont ces mêmes raisons, Très-Saint-Père, qui nous excitent aujourd'hui plus vivement à honorer par de nouveaux hommages les éminentes vertus par lesquelles vous faites briller le Saint-Siège d'un nouvel éclat, et à consoler par le témoignage réitéré de notre amour votre personne auguste, dont le grand courage peut bien sentir le poids des douloureuses épreuves qui la pressent, mais ne sait pas en être ébranlé.

Il y a encore un autre avantage souverainement précieux pour nous, et que nous nous sommes aussi proposé en répondant à votre appel : nous avons voulu, sous le doux regard de Votre Paternité, pouvoir reconforter nos propres cœurs, profondément blessés de tant de maux dont souffre l'Eglise ; et ainsi, ce que nous sommes venus chercher à Rome, c'est pour nous comme pour vous, Très-Saint-Père, des motifs communs de consolation et de joie.

Et n'est-ce pas déjà un bien grand sujet de sainte allégresse que vous nous offrez, en inscrivant dans les fastes des saints en ces jours tant de noms nouveaux, et en donnant ainsi aux hommes ce grand enseignement, que la céleste fécondité de l'Eglise est inépuisable. Vous nous la faites apparaître, cette sainte Eglise, ornée du glorieux sang des martyrs vainqueurs de la mort ; revêtue, comme d'un blanc vêtement, des pures vertus

des vierges, et portant sur la tête une couronne à laquelle ne manquent ni les roses ni les lis.

En faisant briller ainsi aux yeux des hommes les célestes récompenses des vertus, vous leur apprenez à détourner les yeux du spectacle des vanités mondaines, pour les ouvrir au doux éclat du ciel; et, tandis que les hommes triomphent et se glorifient des merveilles de leur génie et de leurs arts, Vous, levant l'étendard triomphal de la sainteté, vous les avertissez de regarder plus haut que cette éblouissante pompe des choses visibles et des fêtes terrestres, et d'élever leurs yeux jusque vers Celui qui est la source de toute sagesse et de toute beauté, afin que ceux à qui il fut dit: "*Assujettissez-vous la terre et dominez sur elle,*" ne s'enivrent pas de cet empire au point d'oublier ce grand précepte, qui est la loi suprême: "*Vous adorerez votre Dieu et vous ne servirez que lui seul.*"

Mais tandis que, les yeux levés vers la Jérusalem céleste qui fête la glorification de ses nouveaux saints, nous reconnaissons et proclamons humblement les merveilles du Seigneur, nous nous sentons encore davantage excités à célébrer ces merveilles par la solennité séculaire de cette journée, qui offre à la contemplation de nos esprits la fermeté de l'inébranlable Pierre sur laquelle Notre Seigneur et Rédempteur a assis le vaste et immortel édifice de son Eglise; car nous avons là sous les yeux cet admirable effet de la puissance divine: depuis dix-huit siècles, parmi tant de chocs et d'adversités, et au milieu des continuelles attaques de tant d'ennemis, la chaire de saint Pierre, organe sur la terre de la vérité, centre de l'unité, fondement et boulevard de la liberté de l'Eglise, soutenue, toujours ferme et entière; en sorte que tandis que les royaumes et les empires s'élèvent et croulent sans cesse les uns sur les autres, elle subsiste, cette immortelle Chaire, toujours là, debout, comme un phare de salut, sur l'orageuse mer de la vie humaine, dirigeant la route des mortels, et leur montrant, par sa lumière, le rivage et le port tranquille du salut.

C'est sous l'impression, Très-Saint-Père, de ces sentiments et de cette foi, que, rangés il y a cinq ans autour de vous, nous vous adressions la parole, offrant à Votre Sainteté le témoignage si bien mérité de nos hommages, en faisant entendre publiquement l'expression de nos vœux pour Votre Personne sacrée, pour le maintien de votre Principauté civile, et pour la sainte cause de la religion et de la justice que vous défendez. C'est cette même foi qui nous faisait vous dire hautement alors, de vive voix et par écrit, que la chose la plus chère et la plus sacrée pour nos cœurs, c'est de croire et d'enseigner ce que vous-même croyez et enseignez; de rejeter pareillement les erreurs que vous rejetez; de marcher unanimement sous votre conduite dans les voies du Seigneur, de vous suivre, de travailler avec vous, et de combattre à vos côtés pour le Seigneur, prêts à braver avec vous tous les périls et tous les revers.

Toutes ces choses, que nous avons alors déclarées, nous les confirmons de

nouveau en ce moment dans le plus profond sentiment de notre filiale piété, et nous désirons que l'univers entier en soit instruit ; nous nous souvenons en même temps avec reconnaissance et nous vous félicitons avec un assentiment entier de tout ce que vous avez fait encore depuis pour le salut des fidèles et pour la gloire de l'Eglise.

Car ce que Pierre disait jadis : *“ Nous ne pouvons nous taire sur ce que nous avons vu et entendu, ”* vous avez toujours regardé, — votre conduite le montre avec éclat, — comme un saint et sacré devoir de le dire et de le pratiquer vous-même. Votre voix n'a jamais cessé de se faire entendre. Annoncer aux hommes les vérités éternelles, frapper du glaive de la parole apostolique les erreurs du siècle, ces erreurs qui attaquent en même temps l'ordre naturel et surnaturel, et menacent de ruiner jusqu'en ses fondements toute puissance ecclésiastique et civile ; dissiper les ténèbres qu'ont amoncelées sur les esprits des doctrines aussi perverses que nouvelles ; proclamer sans crainte, persuader et recommander aux hommes tout ce qu'il y a de nécessaire et de salutaire pour le bien, soit des individus, soit de la famille chrétienne, soit de la société civile, voilà ce que vous avez regardé comme la capitale obligation de votre ministère suprême, afin que tous arrivent ainsi à connaître parfaitement ce qu'un catholique doit croire, professer et pratiquer.

Nous rendons grâces à Votre Sainteté pour cette attentive sollicitude, dont nous lui garderons une éternelle reconnaissance ; et croyant que c'est Pierre qui a parlé par la bouche de Pie, tout ce que, pour la garde du sacré dépôt, vous avez dit, confirmé, manifesté, nous aussi, nous le disons, nous le confirmons, nous l'annonçons ; et avec une parfaite unanimité de sentiment et de langage, nous rejetons tout ce que vous avez jugé vous-même devoir rejeter et réprouver, comme contraire à la loi divine, au salut des âmes et au bien de la société humaine. Car nous tenons fermement et conservons gravé profondément dans nos esprits ce que les Pères du concile de Florence ont unanimement défini dans le décret d'union, à savoir que : *“ Le Pontife romain est vicaire du Christ, le Chef de l'Eglise universelle, le Père et le docteur de tous les chrétiens, et qu'à lui, dans la personne du bienheureux Pierre, a été donnée par Notre-Seigneur Jésus-Christ la pleine puissance de paître, régir et gouverner l'Eglise universelle. ”*

Mais vous avez encore d'autres titres, Très-Saint-Père, qui excitent et notre amour et notre reconnaissance. Nous admirons avec une joie particulière cet héroïque courage avec lequel, en résistant aux pernicieuses manœuvres du siècle, vous vous êtes toujours efforcé de maintenir dans la voie du salut le troupeau du Seigneur, de le prémunir contre les séductions de l'erreur, de le défendre contre la violence des puissants et contre l'astuce des faux sages. Nous admirons ce zèle qui ne sait pas se lasser, avec lequel, embrassant dans votre sollicitude apostolique les peuples de

l'Orient et de l'Occident, vous ne cessez jamais de promouvoir le bien de l'Eglise universelle. Nous admirons ce magnifique spectacle du Bon Pasteur, que vous offrez aux yeux du genre humain, alors qu'il semble se précipiter chaque jour dans le mal plus profondément, spectacle si beau que les ennemis mêmes de la vérité en sont frappés, et se sentent comme forcés, par l'excellence même et la grandeur des choses, à tourner vers vous leurs regards.

Continuez donc, avec cette haute autorité de Vicaire du Pasteur des pasteurs, de remplir et de défendre, plein de confiance en Dieu, toutes les parties de votre divin ministère ; continuez à procurer aux brobis commises à vos soins tous les secours de l'éternelle vie ; continuez à guérir les plaies d'Israël, et à chercher les agneaux du Christ qui avaient péri. Fasse le Dieu tout-puissant que ceux mêmes qui, méconnaissant votre amour et leur devoir, résistent encore à votre voix, puissent enfin suivre de meilleures inspirations, et, revenant à vous, changent en joie le deuil de leur père. Que les fruits de votre pastorale sollicitude reçoivent, sous le souffle de la divine bonté, des accroissements nouveaux ; que l'heureux ouvrage de la conversion des âmes dont Dieu est l'auteur, mais dont vous êtes chaque jour le ministre, prenne des développements plus grands ; et qu'à la vue des âmes conquises au Christ par l'influence de vos vertus et par le glorieux succès de vos travaux, qui dilatent sur la terre le royaume de Dieu, vous puissiez vraiment vous écrier avec Notre Seigneur et Maître : *“ Tout ce que mon père m'a donné viendra à moi. ”*

Et déjà, Très-Saint Père, ne voyons-nous pas des indices d'un avenir meilleur et d'heureux présages de salut ? Témoin ce profond attachement que vous montrent tant de fidèles de toutes nations, prêts à tout faire pour vous, et à consacrer et employer toutes les forces de leur corps et de leur âme, et jusqu'à leur vie même, pour la défense des droits de l'Eglise et pour la gloire du Saint-Siège Apostolique. Témoin ce religieux respect de toutes les âmes catholiques regardant avec amour dans votre personne le Pasteur suprême, recevant avec joie les oracles de la Chaire Apostolique, et se glorifiant d'y adhérer avec l'obéissance d'un plein et ferme assentiment. Témoin cette filiale inclination du peuple chrétien, suivant l'exemple des premiers fidèles, qui mettaient spontanément leurs biens aux pieds des apôtres, et s'empressant de venir au secours de votre détresse, qu'ils soulagent par de continuelles offrandes.

C'est avec une profonde émotion que nous voyons ces preuves manifestes de la piété de nos enfants ; notre zèle s'emploiera sans relâche à nourrir et à allumer de plus en plus dans le cœur des fidèles ce feu sacré ; notre exemple et celui de nos clergés ne fera pas défaut à cette belle œuvre de la libéralité chrétienne, qui prendra par là des accroissements nouveaux ; et ainsi, par les secours temporels qu'ils vous offriront, les peuples aideront Votre Sainteté à procurer toujours plus parfaitement le salut de leurs âmes.

Et en même temps que nous sommes profondément touchés de cet amour que tous les fidèles vous témoignent, nous éprouvons, Très-Saint-Père, un particulier sentiment de joie en voyant de près la fidélité, l'affection et l'obéissance dont vous donnent des marques si empressées, comme à leur Père et leur prince, les dignes citoyens de la Ville-Eternelle. Peuple heureux et qui a si bien l'instinct du vrai !

Il sait à quel point l'honneur et le relève lui-même cette Chaire de saint Pierre, établie au milieu de sa cité, et il comprend que la divine bonté ne cessera jamais de lui prodiguer ses faveurs, tant que lui-même persévérera dans le respect et l'amour du Pontife qui est à la fois son très-auguste prince et le vicaire du Christ. Ayez à cœur, ô peuple romain, d'être toujours fidèle à ces sentiments ! Que votre piété envers le Pontife suprême soit constante et immuable, et que cette ville de Rome, où l'univers chrétien aime à voir la première des cités et sa capitale, soit l'éclatant modèle des autres villes, et mérite ainsi de fleurir par la triple bénédiction des grâces célestes, des vertus et des prospérités même temporelles !

C'est à cet heureux résultat qu'a déjà contribué, Très-Saint-Père, la gloire que jette votre Pontificat sur Rome et sur l'univers catholique, nous en ressentons une admiration si grande, que nous ne voyons pas, en vérité, de meilleur modèle à imiter dans notre ministère.

Mais, autant le spectacle de vos vertus pontificales frappe nos esprits, autant la douceur de votre parole fait sur nos cœurs des impressions profondes. C'est spécialement, avec une extrême joie de nos âmes que nous avons appris de votre bouche sacrée le profond dessein que vous méditez, parmi tous les périls des temps présents, de convoquer un concile œcuménique, *“ ce remède, le plus grand qu'on puisse employer, ”* disait votre *“ prédécesseur Paul III, dans les plus grands périls de la république chrétienne. ”*

Daigne le Ciel être propre à un tel dessein, dont il a été lui-même l'inspirateur, et que les hommes de notre temps, *“ si faibles dans la foi, cherchant toujours, sans jamais parvenir à la vérité, et emportés par tous les vents de doctrine, ”* trouvent enfin dans ce saint concile une nouvelle et très-heureuse occasion de se rapprocher de la sainte Eglise, la colonne et le solide fondement de la vérité ; qu'ils apprennent à connaître la vraie foi, source du salut, et à rejeter les erreurs qui les perdent : et que, ainsi, Dieu aidant, et l'Immaculée Vierge priant pour nous, cette assemblée générale de l'Eglise soit une grande œuvre d'unité, de sanctification et de pacification, qui procure à l'Eglise une splendeur nouvelle et au royaume de Dieu un nouveau triomphe.

Que ce grand dessein conçu par votre prévoyante sagesse soit au monde un nouvel exemple des bienfaits immenses dont est redevable au Pontificat romain la société humaine. Qu'il devienne évident pour tous que l'Eglise emprunte à la Pierre solide sur laquelle elle est bâtie la puissance de dis-

siper les erreurs, de corriger les mœurs, d'éloigner la barbarie, et qu'elle est ainsi justement appelée et est, en effet, la mère de la vraie civilisation. Que le monde enfin voie et reconnaisse combien ce haut modèle de l'autorité divine et de l'obéissance qui lui est due, mis sous les yeux des hommes dans cette céleste institution de la Papauté, contribue à affermir et à consacrer les grands principes qui sont les bases de la société humaine et qui en assurent la solidité.

Quand les princes et les peuples comprendront ces choses, ils ne permettront plus que vos droits augustes, où réside la plus certaine sanction de l'autorité et de tous les droits, soient impunément foulés aux pieds. Ils prendront soin, au contraire, de vous garantir le libre exercice de ce pouvoir qui assure votre indépendance ; ils vous procureront tous les secours dont vous avez besoin pour remplir efficacement ce ministère sublime qui est à eux-mêmes si avantageux. Ils ne souffriront pas qu'on empêche votre voix de se faire entendre aux troupes fidèles placés sous la conduite de l'Eglise, de peur que les peuples, privés du pain des vérités éternelles, ne languissent misérablement, et que les liens de l'obéissance et du respect envers cette divine puissance d'enseignement qui réside en vous étant relâchés, l'autorité par où règnent les rois, et qui donne aux législateurs le pouvoir de faire des lois justes, ne soit elle-même ébranlée et n'entraîne la ruine certaine de tout gouvernement civil.

Tel est l'espoir que nous portons et que nous aimons à nourrir au fond de nos cœurs ; et c'est aussi, et ce sera toujours le sujet continuel de nos prières.

Courage donc, Très-Saint-Père ! continuez à gouverner d'une main sûre, comme vous l'avez fait jusqu'ici, le vaisseau de l'Eglise, pour le conduire au port du salut. La Mère de la divine grâce, saluée par nous d'un magnifique titre d'honneur, vous viendra en aide et assurera votre marche par ses intercessions. Elle resplendira à vos yeux comme l'étoile de la mer, et en tenant, selon votre pieuse coutume, le regard de votre cœur fixé sur elle avec une invincible confiance, vous vous dirigerez sûrement et sans dévier vers Celui qui par elle est venu à nous. Vous aurez pour patrons et pour protecteurs les cœurs célestes de ces saints dont vous avez proclamé, soit en ces jours, soit auparavant, aux applaudissements du monde chrétien, la sainteté et la gloire, après en avoir soigneusement recherché les preuves par de profondes études et par les efforts de votre zèle apostolique. Vous serez assisté par les princes des apôtres, Pierre et Paul, dont les prières viendront au secours de votre sollicitude. Le gouvernail du vaisseau de l'Eglise que vous tenez maintenant, Pierre le tint autrefois : il intercédéra auprès du Seigneur, afin que ce mystérieux vaisseau, qui, par l'assistance de ses prières, a vogué déjà dix-huit siècles sur la profonde mer du monde, continue heureusement sa course sous votre conduite, pour entrer un jour à pleines voiles dans le port céleste, chargé des plus précieuses richesses, qui sont les âmes immortelles !

Et afin d'obtenir cet heureux succès, vous aurez en nous tous, Très-Saint-Père, autant de compagnons dévoués de vos travaux, de vos sollicitudes et de vos prières ; et comme prémices de cette fidèle coopération, nous supplions dès maintenant la bonté divine de vous combler de toutes les bénédictions célestes, de maintenir et d'affermir vos forces, d'enrichir les années qui vous restent par de nouvelles conquêtes spirituelles, et de faire enfin que votre vie soit longue sur la terre et bienheureuse un jour dans le ciel.

RÉPONSE DU SAINT PÈRE A L'ADRESSE DES ÉVÊQUES.

“ C'avait été pour Nous, assurément, bien que nous dussions l'attendre de votre foi et de votre dévouement, une joie profonde que cette noble unanimité avec laquelle, séparés et divisés, vous n'en faisiez pas moins profession de croire et d'affirmer les mêmes choses que Nous avons condamnées et qui conduisent à la perte de la société religieuse et civile. Mais il Nous a été bien plus agréable encore d'entendre ces paroles de votre bouche et de les recevoir de vous avec plus de solennité et plus de développement dans cette réunion, où vous Nous comblez de ces marques d'obéissance et d'amour qui témoignent plus admirablement que vos paroles même des sentiments et des affections de vos cœurs. Pourquoi, en effet, avez-vous obtempéré avec un zèle si empressé à Nos désirs ? pourquoi écartant tout obstacle, avez-vous volé vers Nous de tous les confins de la terre ? Assurément, elle vous était bien connue, cette fermeté de la Pierre sur laquelle a été édifiée l'Eglise ; sa vertu vivifiante vous était notoire ; vous n'ignoriez pas non plus quel gage nouveau de cette double puissance donne la canonisation des héros chrétiens.

“ Vous êtes donc arrivés en foule pour célébrer cette double fête, non seulement afin d'ajouter plus de splendeur à ces solennités sacrées, mais afin de témoigner, en représentant, pour ainsi dire, la famille universelle des fidèles, et par votre présence non moins que par votre éloquente profession, combien c'est la même Foi qui est vivante depuis dix-huit siècles, combien c'est le même lien de charité qui sort de cette Chaire de vérité.

“ Il vous a plu de louer Notre pastorale sollicitude et tout ce que Nous faisons, dans la mesure de Nos forces, pour répandre la lumière de la vérité, pour dissiper les ténèbres de l'erreur, pour arracher à leur perte les âmes rachetées par le sang du Christ, lorsque, réunissant les paroles et les pensées de leur propre Maître, Nous confirmons les nations chrétiennes dans leur obéissance et leur amour envers le Saint-Siège et Nous les engageons à tourner avec plus de confiance vers lui les regards de leur âme.

“ Vous êtes venus, après avoir rassemblé des subsides de toutes parts pour secourir Notre Principat, attaqué avec tant de perfidie ; et cela, sans doute, afin que, par ce fait éclatant, vous affirmassiez avec les suffrages universels du monde catholique, la nécessité de ce principat pour le libre gouvernement de l’Eglise.

“ Vous avez accordé à Notre bien-aimé peuple romain et aux preuves magnifiques et indubitables qu’il nous donne de son affection et de sa fidélité, les louanges les plus méritées ; c’est assurément pour lui inspirer encore des sentiments plus vifs, pour le venger des calomnies dont on le poursuit et pour imprimer une note de sacrilège trahison à ceux qui s’efforcent, sous prétexte du bien public, de renverser le Pontife romain de son trône. Et pendant que vous avez pris soin de resserrer par cette réunion les liens de charité mutuelle entre toutes les Eglises du monde, vous avez obtenu d’être remplis plus abondamment de l’esprit évangélique près des cendres des bienheureux Pierre, prince des Apôtres, et Paul, docteur des nations, et d’en sortir plus forts pour rompre les phalanges des ennemis, défendre les droits de la religion, inspirer plus efficacement aux peuples qui vous sont confiés le zèle de l’unité.

“ C’est ce vœu qui se montre plus ouvertement encore dans ce commun désir d’un concile œcuménique, que tous vous avez jugé non-seulement très-utile, mais nécessaire. En effet, l’orgueil humain, reprenant ses anciennes audaces, s’efforce depuis longtemps, par l’accumulation des mensonges, de construire une cité et une tour dont le faite touche au ciel, afin d’en arracher Dieu lui-même ; mais Dieu paraît être descendu pour inspecter l’œuvre et pour jeter la confusion dans les langues de ceux qui bâtissent, tellement que chacun n’entend plus la voix de son prochain. C’est ce que montre à l’esprit les persécutions de l’Eglise, la misérable condition de la société, et cette perturbation de toutes choses à laquelle nous assistons.

“ A ces graves calamités on peut, certes, opposer la vertu divine de l’Eglise, qui se manifeste surtout lorsque les évêques convoqués par le Souverain-Pontife se rassemblent sous sa présidence et au nom du Seigneur pour traiter les affaires de l’Eglise.

“ Aussi Nous réjouissons-nous vivement de vous voir amenés à recommander cette réunion sacrée, depuis longtemps projetée par Nous, au patronage de Celle dont le pied a été destiné, dès l’origine des choses, à briser la tête du serpent, et qui, depuis, a seule exterminé toutes les hérésies.

“ Ainsi donc, pour satisfaire à votre commun désir, Nous vous annonçons dès à présent que le futur Concile sera placé sous les auspices de la Mère de Dieu conçue sans péché et qu’il sera ouvert le jour où se célèbre la mémoire de cet insigne privilège.

“ Plaise à Dieu, plaise à la Vierge Immaculée, que nous puissions

recueillir de ce grand dessein les fruits les plus salutaires ! et en attendant, qu'Elle-même, par son suffrage tout-puissant, implore pour Nous le secours qui nous est nécessaire dans les circonstances présentes, et que Dieu, exauçant ses prières, répande sur Nous et sur l'Église universelle les richesses de sa miséricorde.

“ Quant à Nous, Nous supplions Dieu ardemment et dans le sentiment d'une profonde et impérissable reconnaissance, afin qu'il vous accorde tout ce qui peut tourner à votre avantage spirituel, à la félicité des peuples qui vous sont confiés, à la protection de la justice et de la religion, à la paix de la société civile.

“ Et comme Nous savons que quelques-uns d'entre vous, contraints par les besoins particuliers de leur peuple, sont obligés de Nous quitter promptement, à eux, si la rapidité du temps ne Nous permet pas de les embrasser tous et chacun, Nous offrons nos vœux les plus affectueux, et Nous souhaitons du fond de Notre cœur toute prospérité !

“ Enfin, à tous Nous accordons, comme un gage de tous les biens suprêmes et de l'abondance des secours divins, ainsi que comme un témoignage de Notre reconnaissance et de Notre bienveillance particulière, la bénédiction apostolique que Nous puisons affectueusement dans le fond de notre âme. ”

RETRAITES PASTORALES :—Comme les années précédentes, le Diocèse de Montréal a eu deux retraites ecclésiastiques ; ainsi tout le clergé a eu le bonheur de se retremper, tour-à-tour, dans ce saint exercice. La première a eu lieu au grand Séminaire de la Montagne et a été prêchée par Monseigneur. lui-même ; la seconde a eu lieu à l'Évêché.

Mgr. Laflèche a prêché celle qui a eu lieu aux Trois-Rivières.

Le Très-Révérend Messire P. Billaudèle, vice-Supérieur du Séminaire de Montréal, a prêché celle des Curés et celle des Vicaires de l'archidiocèse de Québec.

Le Révérend Messire L. Billion, prêtre du St. Sulpice, a prêché la retraite pastorale, à Rimouski.

M. L. Colin, prêtre du St. Sulpice, a prêché celle de St. Hyacinthe.